

LANGUES ET LINGUISTIQUE, n° 27, 2001: 1-28

**TRANSMETTRE DES CONSIGNES À L'ORAL.
L'INFLUENCE DU CONTENU SUR
LA GESTION DE L'INTERACTION**

Annie BERGERON
étudiante de 3^e cycle

Cette recherche porte sur des consignes orales transmises en situation d'interaction spontanée. Elle a pour objectif de rendre compte de la gestion de deux visées contradictoires lors de la transmission de consignes: le locuteur doit être clair et efficace tout en ne portant pas atteinte à l'image de ses interlocuteurs. Les consignes analysées sont extraites d'interactions où une enquêtrice rencontre des participants à une enquête sociolinguistique. Ces derniers ont accepté d'enregistrer leurs conversations familiales quotidiennes pendant une dizaine de jours. Les consignes relèvent de deux catégories thématiques, à savoir l'enregistrement ou la manipulation du matériel. Selon notre hypothèse, le degré de menace différent associé aux consignes de chaque catégorie influence le choix de la formulation utilisée. La confirmation de cette hypothèse permettrait de conclure à une gestion différente des visées d'efficacité et de politesse selon la nature des consignes transmises.

***Langues et linguistique*, n° 27, 2001**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

**TRANSMETTRE DES CONSIGNES À L'ORAL.
L'INFLUENCE DU CONTENU SUR
LA GESTION DE L'INTERACTION¹**

Annie BERGERON

Introduction

Nul ne conteste le fait que le contenu de nos énoncés de même que le contexte dans lequel ils sont produits influencent la manière dont ils sont construits, répondant à des règles conversationnelles que les analystes du discours visent à mettre au jour. À ce sujet, la transmission de consignes ne fait pas exception et constitue un phénomène à la fois discursif et interactionnel. En termes illocutoires, les consignes correspondent à des actes de type directif, c'est-à-dire que ce sont des actes de langage par lesquels le locuteur vise à amener l'interlocuteur à accomplir une action spécifique, verbale ou non verbale, ou à adopter un comportement particulier. Dans la présente recherche, les consignes analysées consistent uniquement en des demandes d'actions non verbales. Ces consignes sont transmises oralement et en situation d'interaction face à face avec les destinataires. Ces derniers sont des participants à une enquête sociolinguistique qui ont accepté d'enregistrer leurs conversations familiales pendant une dizaine de jours (corpus Montréal 1995)². Une enquêteuse, la même dans tous les cas, était chargée de leur livrer le matériel nécessaire (un magnétophone à mini-disques laser et un magnétophone à cassettes), de leur en expliquer le fonctionnement et de leur transmettre les consignes relatives à la collecte des données (ex.: type de conversation à enregistrer, nombre d'heures voulu). Les consignes analysées sont

-
1. Je tiens à remercier Diane Vincent pour ses remarques.
 2. Pour plus de détails sur le corpus Montréal 1995, voir Vincent, Laforest et Martel (1995).

extraites de deux interactions de ce type qui donnent lieu à la construction d'un discours instructionnel (ou procédural).

Jusqu'à récemment, le discours instructionnel n'avait pas fait l'objet d'études aussi systématiques que les autres types de discours (Roulet 1991: 125). D'ailleurs, le désaccord persiste chez les spécialistes à propos du statut du discours instructionnel comme type ou comme sous-type de discours. D'un autre côté, les auteurs qui s'accordent pour dire que le discours instructionnel n'est qu'une sous-catégorie discursive ne s'entendent pas sur le type de discours dont il serait une sous-catégorie. Par ailleurs, la majorité des études réalisées sur le sujet portent sur des textes écrits comme la recette de cuisine et le mode d'emploi. Or, le discours instructionnel analysé dans cette recherche présente des caractéristiques qui le distinguent des textes ayant principalement fait l'objet d'analyse jusqu'à maintenant, lesquels, en plus d'être écrits, sont fortement stéréotypés (Bergeron 2001: 18-20). Par exemple, le caractère linéaire du discours procédural n'est pas aussi marqué à l'oral spontané, puisque la situation d'interaction face à face donne aux destinataires la possibilité d'intervenir directement dans la construction du discours. Par conséquent, les définitions proposées pour rendre compte de ce type – ou sous-type – de discours ne sont pas tout à fait adéquates.

Il est reconnu depuis les travaux de Goffman (1959, 1967, 1981) et de Brown et Levinson (1987) que toute interaction constitue une menace potentielle pour les faces sociales, positive et négative, des interactants. Brown et Levinson (1987: 61) définissent la notion de face comme "the public self-image that every member wants to claim for himself". Ainsi, l'interaction est le lieu du déploiement de stratégies par lesquelles les interlocuteurs visent à protéger non seulement leur propre image mais aussi celle de l'autre (Goffman 1967). La face positive se définit comme "the positive consistent self-image or "personality" (crucially including the desire that this self-image be appreciated and approved of) claimed by interactants" (Brown et Levinson 1987: 61). En d'autres termes, la face positive renvoie au «besoin d'être reconnu et apprécié par autrui» (Roulet 1981: 81). La face négative constitue quant à elle "the basic claim to territories, personal preserves, rights to non-distraction -i.e. to freedom of action and freedom from

imposition” (Brown et Levinson 1987: 61)³. La face négative correspond donc au «besoin de défendre le territoire de son moi» (Roulet 1981: 81). La formulation d’actes directifs constitue une activité discursive particulièrement menaçante pour la face négative des interlocuteurs à qui ils sont destinés: par le fait qu’ils incitent les destinataires à agir, ils représentent une intrusion territoriale (Roulet 1981: 81). Ainsi, le locuteur formulant des actes directifs, à savoir le requérant, doit veiller à ménager l’image de ses interlocuteurs. Par ailleurs, il doit dans certains cas se montrer suffisamment persuasif pour inciter les destinataires à accomplir l’action désirée. C’est du moins le cas dans les interactions analysées⁴. Enfin, le requérant est aux prises avec des exigences d’efficacité et de clarté: il doit assurer une transmission claire des consignes s’il veut qu’elles soient comprises et que l’action demandée soit réalisée correctement.

La formulation des consignes est donc gouvernée par deux visées antagonistes (Roulet 1981): le locuteur doit être clair et efficace tout en évitant de porter atteinte à l’image de ses interlocuteurs. Ces deux visées renvoient à une double contrainte que le locuteur doit gérer adéquatement pour éviter de compromettre le déroulement harmonieux de l’interaction. Son comportement est notamment influencé par la situation de communication dans laquelle se déroule l’interaction, le type de

-
3. Le caractère gras est de nous.
 4. Le degré de persuasion dont doit faire preuve le requérant varie selon le contexte d’énonciation et le type de relation qu’entretiennent les interlocuteurs. En effet, il est des contextes où l’émission d’actes directifs ne constitue pas une menace potentielle pour l’image des interlocuteurs. C’est par exemple le cas des instructions des recettes de cuisine ou des modes d’emploi, où c’est le destinataire qui sollicite en quelque sorte les instructions et qui, surtout, est le principal bénéficiaire de l’accomplissement des actions demandées (voir entre autres Manno 1997, 1998a, 1998b, 1998c). Dans les interactions analysées, c’est plutôt le requérant (l’enquêteur et son équipe de recherche) qui tire profit du respect des consignes par les participants; or cette particularité ne peut manquer d’influencer la manière dont sont transmises les consignes dans ce contexte (Bergeron 2001: 18-19).

relation qu'il entretient avec les destinataires des consignes, la nature de sa demande et le coût qu'elle engendre.

La présente recherche repose sur le postulat que le discours de l'enquêteur contient des traces explicites témoignant de la gestion de cette double contrainte. Ces traces sont non seulement observables dans la formulation des consignes elles-mêmes, mais également dans le discours les entourant, qui sert principalement à les expliciter et à les justifier⁵. Discursivement, la gestion de la double contrainte se traduirait par des formulations plus ou moins atténuées, celles-ci ne venant cependant pas occulter complètement le but illocutoire directif. À l'inverse, il est possible que l'enquêteur souligne l'importance de respecter certaines consignes, ce qui en intensifierait la valeur illocutoire directive.

L'hypothèse générale est que le contenu véhiculé par les consignes, à savoir la nature de la tâche à exécuter, influence le choix de la formulation utilisée. Il existe en effet différentes façons de donner des consignes, et il est pertinent de s'interroger sur la manière dont celles-ci sont formulées, dans un même contexte, en regard de l'action que le requérant demande aux destinataires d'accomplir.

1. Méthodologie

Au total, 104 consignes ont été répertoriées dans les deux interactions constituant le corpus de base. La vérification de l'hypothèse avancée en introduction repose sur la mise en relation d'un certain nombre de critères d'analyse. Ces critères renvoient aux principales traces discursives qui témoignent du travail de gestion de la double contrainte assuré par l'enquêteur. Ils mettent en cause le contenu des consignes et leur formulation.

-
5. Dans cet article, l'analyse a dû être limitée aux seules traces contenues dans la formulation des consignes sans tenir compte du discours qui y est subordonné. À ce sujet, voir Bergeron (2001, à paraître).

1.1 Le type de contenu

Les consignes analysées se répartissent en deux sous-catégories selon le type de contenu qu'elles transmettent ou, en d'autres termes, selon la nature de la tâche qu'elles visent à faire exécuter: les consignes relatives à l'enregistrement et celles relatives à la manipulation du matériel. Les consignes liées à l'enregistrement portent sur le type de données recherchées (ex.: enregistrer des conversations variées, enregistrer une dizaine d'heures de conversation, ne pas censurer les conversations conflictuelles). Elles concernent aussi la façon de réaliser les enregistrements afin qu'ils soient conformes à des exigences de nature qualitative (ex.: ne pas enregistrer des conversations impliquant plus de quatre personnes, ne pas arrêter l'enregistrement d'une activité lorsqu'il y a des périodes de silence). Les autres consignes portent sur tout ce qui est lié à l'utilisation des appareils électroniques (ex.: laisser le micro branché en permanence, ne pas porter le micro sur soi, appuyer sur le bouton *record* pour enregistrer).

Nous supposons que les consignes portant sur l'enregistrement entraînent la mise en œuvre de plus de précautions interactionnelles que les consignes relatives à l'utilisation du matériel, qui sont d'ordre technique. Cette hypothèse repose sur le fait que les premières sont plus compromettantes et plus «coûteuses» que les secondes pour les destinataires. En effet, les consignes au sujet de l'enregistrement sont directement liées à tout ce qui concerne l'intrusion, par les chercheurs, dans l'intimité de la vie quotidienne des participants ce qui, à notre avis, inciterait l'enquêteur à recourir davantage à des formes atténuées et peu coercitives.

1.2 La formulation des consignes

L'analyse de la formulation des consignes comprend deux volets. Le premier concerne la forme de base employée par l'enquêteur pour transmettre les consignes, et le deuxième, l'usage de la modalisation.

1.2.1 Les formes de consignes

Dans un premier temps, toutes les consignes du corpus ont été regroupées en fonction de leur forme. Un travail de pré-analyse des données a permis d'identifier sept catégories formelles: les performatifs explicites, les impératifs, les infinitifs, les consignes sans verbe d'action, les consignes avec verbe modal, les faux-descriptifs et les énoncés exprimant un désir ou un besoin. La majorité de ces formes ont déjà été répertoriées dans les travaux antérieurs de classification formelle des actes directifs, et particulièrement des actes de requête (voir entre autres les travaux de Ervin-Tripp 1976, House et Kasper 1981, Gibbs 1985 et Blum-Kulka, House et Kasper 1989). En fait, seule la catégorie des faux-descriptifs a été créée pour répondre aux besoins de la présente étude. Les autres catégories de consignes correspondent approximativement à des catégories relevées dans les taxinomies existantes, sans toutefois porter nécessairement le même nom et englober exactement les mêmes occurrences (pour plus de détails, voir Bergeron 2001: 36-40).

1.2.1.1 Les performatifs explicites

Les performatifs explicites se caractérisent par la présence d'un verbe qui rend explicite la valeur illocutoire directive des énoncés analysés. On qualifie de performatif un verbe qui, lorsqu'il est au présent de l'indicatif et à la première personne (*je, nous*), produit un énoncé performatif, c'est-à-dire un énoncé qui est simultanément un acte illocutoire et la description de cet acte (par ex.: Je te promets de lui téléphoner). Les consignes énoncées sous forme de performatifs explicites comportent des éléments linguistiques faisant référence à un requérant (en l'occurrence l'enquêteur ou l'équipe de recherche), à un agent à qui s'adresse la consigne (soit les participants), à un verbe performatif ainsi qu'à un contenu propositionnel correspondant à l'action demandée. Voici un exemple de performatif explicite formulé avec le verbe *demander*.

Exemple 1⁶

Alors autant que possible **on vous demande** de pas enregistrer des conversations qui impliquent plus que trois quatre personnes.

Dans le corpus analysé, seuls les verbes *demander*, *conseiller* et *suggérer* sont utilisés.

1.2.1.2 Les consignes à l'impératif

Par définition, toutes les consignes à la forme impérative ont nécessairement les participants pour sujet actant, et leur contenu propositionnel correspond obligatoirement à l'action à accomplir.

Exemple 2

Alors, et à la fin de chaque disque quand il est plein, **vérifiez** si ça a marché.

1.2.1.3 Les consignes à l'infinitif

Les consignes à la forme infinitive sont exprimées par une proposition sans verbe conjugué. Leur contenu propositionnel correspond presque toujours – à une exception près dans les données analysées – à l'action à exécuter. Dans ce type de formulation, l'enquêteur fait très rarement référence au requérant (elle-même ou toute son équipe de recherche).

Exemple 3

Ne pas secouer ou déplacer le matériel pendant que vous enregistrez.

-
6. Les extraits présentés constituent une version simplifiée de la transcription initiale dont le protocole est décrit dans Thibault et Vincent (1990). La ponctuation y a été réduite au minimum pour respecter l'oralité. Par ailleurs, le caractère gras est utilisé ponctuellement afin de mettre en évidence ce que l'exemple sert à illustrer.

1.2.1.4 Les consignes sans verbe d'action

Les consignes sans verbe d'action ne contiennent pas de verbe venant expliciter l'action demandée. Le destinataire doit donc inférer l'action qu'on lui demande d'exécuter. Dans l'exemple 4, la consigne est d'enregistrer sans que la télévision ou la radio ne fonctionne.

Exemple 4

[...] si possible pas de radio pas de télé.

Dans le corpus analysé, les consignes sans verbe d'action se divisent en deux sous-groupes. Dans un peu plus de la moitié des cas, la valeur illocutoire directive et le verbe d'action sont très aisément inférables par les destinataires (exemple 4). En revanche, les consignes du deuxième sous-groupe sont formulées de façon telle qu'il n'y a aucune possibilité d'inclure un verbe explicitant l'action à accomplir (exemple 5). Leur contenu propositionnel correspond plutôt à la description d'un état de fait, et c'est au destinataire qu'il revient d'inférer non seulement la valeur illocutoire directive de l'acte, mais également l'action qu'on lui demande, indirectement, d'exécuter. Dans l'exemple suivant, l'enquêtrice demande aux participants d'enregistrer leurs conversations conflictuelles.

Exemple 5

Heu donc s'il y a des petites chicanes ça nous intéresse encore plus.

D'aucuns pourraient éprouver certaines réticences à qualifier l'énoncé de l'exemple 5 d'acte directif. Toutefois, le contexte d'énonciation nous permet d'attribuer à cet énoncé cette valeur par laquelle un locuteur vise à faire accomplir une action spécifique par l'interlocuteur. En effet, l'énoncé directif est émis dans la conversation au moment où l'enquêtrice précise aux participants le type de données que l'équipe de recherche désire obtenir, ce qui l'amène à donner des indications sur les conversations à enregistrer.

1.2.1.5 Les consignes avec verbe modal

Certaines consignes se caractérisent par l'emploi d'un verbe modal (*falloir, devoir, pouvoir* ou *suffire*) qui en nuance la force injonctive selon la nature du verbe modal utilisé. Dans l'exemple 6, la consigne concerne les questions éthiques relatives à l'enregistrement des conversations téléphoniques. Elle est formulée avec le modal *falloir*.

Exemple 6

Alors éthiquement on fait pas d'espionnage **il faut** demander l'autorisation aux gens.

Dans la majorité des cas, le contenu propositionnel des consignes avec verbe modal correspond à l'action à accomplir. L'enquêtrice ne fait jamais référence au requérant et elle ne fait que rarement référence aux destinataires.

1.2.1.6 Les faux-descriptifs

La catégorie des faux-descriptifs a été créée afin de rendre compte d'une forme particulière d'injonction. Certaines consignes du corpus se présentent en discours sous la forme de simples descriptions. Celles-ci doivent cependant être interprétées comme des consignes indirectes, c'est-à-dire comme des actes ayant pour but d'inciter les participants à accomplir une action spécifique. En effet, le contexte d'énonciation dans lequel ces énoncés sont formulés de même que la connaissance des rôles conversationnels des interlocuteurs font en sorte qu'on attribue à ces « descriptions » une valeur illocutoire non pas assertive mais directive. Les faux-descriptifs se répartissent en deux grandes catégories selon le sujet du verbe utilisé: les consignes formulées avec un sujet humain (exemples 7 et 8) et celles formulées avec un sujet non humain (exemple 9).

Exemple 7

[...] les disques sont numérotés étiquetés **vous les utilisez** dans l'ordre.

Exemple 8

Alors **on** l'insère en suivant la petite flèche ici, comme ça.

Exemple 9

Alors pour l'enregistrement **c'est le bouton rouge** [...].

Les faux-descriptifs à sujet humain possèdent tous un contenu propositionnel correspondant à l'action demandée. Les consignes de cette catégorie se divisent elles-mêmes en deux sous-groupes. Les faux-descriptifs du premier sous-groupe sont formulés avec un pronom personnel défini, à savoir *vous*, et ils interpellent directement les participants (exemple 7). Dans ceux du second sous-groupe, le sujet du verbe de l'action à exécuter est le pronom personnel collectif *on* (exemple 8); ces faux-descriptifs ne font donc pas directement référence aux participants. Toutefois, la situation de communication de même que la connaissance des rôles conversationnels de chacun font en sorte que les interlocuteurs comprennent aisément que les consignes leur sont effectivement destinées. Ce flou relatif à l'identification de l'agent constitue une stratégie d'atténuation qui permet à l'enquêtrice de limiter l'intrusion territoriale qu'entraîne, dans ce cas, la formulation des consignes.

Contrairement aux faux-descriptifs à sujet humain qui sont des descriptions d'actions, les faux-descriptifs à sujet non humain ne possèdent jamais un contenu propositionnel correspondant à l'action demandée. Le contenu propositionnel des consignes de cette catégorie consiste plutôt en des descriptions du matériel, de ses caractéristiques physiques ou fonctionnelles ou en des descriptions du résultat de l'action demandée. Dans tous les cas, l'action à exécuter de même que la valeur illocutoire directive doivent être inférées par les destinataires. L'extrait présenté en 9 est un exemple de description du matériel où le contexte fait en sorte que l'énoncé formulé est interprété comme une consigne par les destinataires. En effet, dans un contexte où ces derniers auront à se servir ultérieurement des appareils électroniques, il est clair que ces descriptions sont formulées dans le but précis de faire agir; elles deviennent donc un moyen détourné pour transmettre des consignes.

1.2.1.7 Les énoncés exprimant un désir ou un besoin

Dans les données analysées, les énoncés exprimant un désir ou un besoin correspondent à la forme la plus atténuée utilisée pour transmettre des consignes: l'enquêtrice ne dit pas explicitement aux participants d'accomplir telle ou telle action mais se contente plutôt de formuler le désir de l'équipe de recherche par rapport aux données recherchées.

Exemple 10

Alors ce qu'on espère obtenir ça serait comme une dizaine d'heures d'enregistrement de votre part sur les dix jours là que vous allez avoir le matériel.

Dans tous les cas répertoriés, l'emploi d'une telle formulation constitue une stratégie d'atténuation qui permet de minimiser la menace potentielle que représente l'énonciation des consignes pour la face négative des informateurs. En effet, la valeur directive des énoncés exprimant un désir ou un besoin n'est pas donnée explicitement; elle doit donc être inférée par les participants à partir de la connaissance qu'ils ont de la situation de communication et des rôles conversationnels en cause. L'action demandée, sous-entendue, doit elle aussi être inférée par les interlocuteurs à partir du contenu propositionnel des énoncés en question, qui correspond, dans tous les cas, au résultat de l'action à accomplir. Par ailleurs, ce type de formulation interpelle très rarement les destinataires. En revanche, tous les énoncés exprimant un désir ou un besoin sont tournés vers le requérant, qui est représenté en discours par le pronom personnel défini *on* ayant l'équipe de recherche pour référent. Aucune de ces consignes n'est formulée à la première personne du singulier *je* renvoyant à l'enquêtrice comme seule requérante⁷.

-
7. Comme l'enquêtrice fait partie de l'équipe de recherche et qu'elle est mandatée pour transmettre les consignes, on peut se demander pour quelle raison elle ne les formule pas à la première personne du singulier. On peut avancer l'hypothèse que la nature de la demande l'incite à choisir un pronom collectif renvoyant à l'équipe de recherche plutôt qu'à elle seule. En effet, toutes les consignes

1.2.2 La modalisation

L'analyse de la formulation des consignes a également pris en compte l'usage de la modalisation afin de faire ressortir des subtilités formelles qu'occulte la seule classification générale présentée précédemment. La modalisation est un moyen dont dispose le locuteur pour manifester son degré d'adhésion à l'énoncé qu'il émet: «[elle] se définit comme la marque donnée par le sujet à son énoncé; en fait, il faut préciser qu'il s'agit plutôt de l'adhésion du locuteur à son propre discours: adhésion très soulignée, ou non, en baisse ou non, etc.» (Maingueneau 1976: 119). En d'autres termes, «C'est une courbe continue que l'interlocuteur doit interpréter: le locuteur tient-il ou non à ce qu'il dit?» (Maingueneau 1976: 119). Dans la présente recherche, deux types de modalisateurs sont utilisés par l'enquêtrice lors de la formulation des consignes: les atténuateurs et les intensificateurs. Alors que les premiers ont pour effet d'augmenter la force directive des consignes, les seconds visent à en adoucir le caractère coercitif.

Hyland (1998: 443) définit les atténuateurs en ces termes: «[Items] which mark the writer's reluctance to present or evaluate propositional information categorically (Holmes, 1988; Hyland, 1996 a et b)». Plus spécifiquement, deux sous-catégories d'atténuateurs ont été identifiées dans les consignes du corpus. Cette distinction a été établie en tenant compte de l'effet que produit en discours le recours à ces éléments modaux.

La première sous-catégorie regroupe des éléments utilisés par l'enquêtrice pour manifester de la souplesse à l'égard du respect d'une consigne donnée.

énoncées sous cette forme portent sur l'enregistrement; il s'agit donc de celles qui sont les plus compromettantes du point de vue de l'intrusion territoriale. Par conséquent, il s'avère stratégiquement plus favorable de formuler ces demandes au nom de l'équipe de recherche, dont le statut institutionnel ne peut manquer d'avoir une influence sur le plan argumentatif.

Exemple 11

On vous demande **si possible** de pas censurer des fois s'il y a des discussions un petit peu plus vives.

Dans cet exemple, la consigne formulée est des plus délicates: il est demandé aux participants d'enregistrer leurs conversations conflictuelles. L'enquêtrice emploie le verbe performatif *demander*, lequel est accompagné de la locution adverbiale atténuatrice *si possible*. Le sujet du verbe performatif est également révélateur du caractère plus compromettant de la consigne énoncée. En effet, plutôt que de la formuler à la première personne du singulier, l'enquêtrice recourt au pronom *on* défini qui fait référence à l'équipe de recherche. Elle n'adopte d'ailleurs cette stratégie que lorsque les performatifs explicites portent sur l'enregistrement, alors que toutes les consignes qui concernent la manipulation du matériel sont formulées à la première personne du singulier.

Le recours à ce type d'atténuateur permet de minimiser l'effet d'imposition et de coercition que peut entraîner l'énonciation d'une consigne sans que le but illocutoire en soit pour autant occulté. Dans les consignes analysées, les atténuateurs manifestant de la souplesse sont principalement utilisés pour protéger la face négative (liée à l'intrusion territoriale) des participants. Comme cette forme d'atténuation a pour effet de diminuer le caractère d'imposition des consignes, même si ce n'est souvent qu'en apparence, nous supposons qu'elle est davantage utilisée lorsque les consignes portent sur l'enregistrement, où le degré de menace est plus élevé, que lorsqu'elles concernent l'utilisation du matériel. Cette hypothèse sera vérifiée ultérieurement.

Les atténuateurs de la deuxième sous-catégorie visent à souligner la facilité de la tâche demandée, minimisant ainsi l'impression de complexité que pourraient éprouver les destinataires à cet égard. Nous supposons que cette forme d'atténuation est principalement employée dans les consignes relatives à la manipulation du matériel, qui sont d'ordre technique. Dans l'exemple 12, l'enquêtrice accompagne la consigne de la locution adverbiale *tout simplement*.

Exemple 12

Et pour enregistrer il suffit de pousser le bouton rouge tout simplement.

Contrairement aux atténuateurs, les intensificateurs ont pour effet d'augmenter la force directive et le caractère coercitif des consignes. Ils ont tous pour but de souligner l'importance d'exécuter l'action demandée. Dans l'exemple 13, l'enquêtrice manifeste cette insistance en faisant précéder la consigne de *Il est très important de*.

Exemple 13

Il est très important de ne pas ouvrir l'appareil sauf pour changer de disque.

Quel que soit l'effet premier visé par la modalisation – atténuation ou intensification –, force est de constater que le but ultime de l'enquêtrice est toujours le même du point de vue argumentatif: inciter les participants à respecter les consignes. Ainsi, seule la stratégie de persuasion à laquelle elle recourt varie selon la nature du contenu des consignes ou, en d'autres termes, selon la nature de l'action à accomplir. Dans le cas des atténuateurs manifestant de la souplesse à l'égard du respect des consignes, se montrer conciliante constitue pour l'enquêtrice une stratégie qui va au-delà de la seule protection de la face négative des destinataires. On suppose en effet que, si ces derniers se sentent plus libres d'agir à leur guise et qu'ils ne se sentent pas trop fortement contraints, ils seront davantage enclins à faire ce qui leur est demandé. Les atténuateurs relatifs à la simplicité de la tâche à accomplir constituent aussi, bien que différemment, une stratégie de persuasion. En effet, en relativisant la difficulté que peut représenter l'exécution d'une tâche donnée, l'enquêtrice cherche à inciter les participants à l'accomplir. Le rôle argumentatif des intensificateurs est quant à lui plus explicite que celui des atténuateurs: souligner l'importance d'une consigne vise clairement à inciter les destinataires à la respecter.

2. Résultats

À partir des critères d'analyse qui viennent d'être décrits, les résultats suivants ont été obtenus.

2.1 Distribution des formes de consignes

Le tableau 1 présente la distribution des différentes formes de consignes extraites du corpus.

Tableau 1: Distribution formelle des consignes

| Catégories formelles | Pourcentage et nombre de consignes | |
|--|------------------------------------|------------|
| Faux-descriptifs | 49 % | 51 |
| a) Sujet humain | | 42 |
| - Sujet défini (avec <i>vous</i>) | | (35) |
| - Sujet générique (avec <i>on</i> générique) | | (7) |
| b) Sujet non humain | | 9 |
| Consignes avec verbe modal | 11 % | 12 |
| - Falloir | | 7 |
| - Devoir | | 3 |
| - Suffire | | 1 |
| - Pouvoir | | 1 |
| Infinitifs | 10 % | 11 |
| Performatifs explicites | 10 % | 10 |
| Impératifs | 9 % | 9 |
| Consignes sans verbe d'action | 7 % | 7 |
| Énoncés exprimant un désir ou un besoin | 4 % | 4 |
| TOTAL | 100 % | 104 |

Des 104 consignes relevées dans le corpus de base, les faux-descriptifs sont de loin les plus fréquents: ils représentent à eux seuls près de la moitié (49 %) des consignes du corpus. Les faux-descriptifs comportant un sujet humain sont les plus nombreux, regroupant 42 des 51 (82 %) occurrences de ce type. De ce nombre, 35 font directement référence aux participants en les interpellant en tant qu'agents de l'action à accomplir. Les autres se présentent sous une formulation plus impersonnelle, l'enquêtrice recourant au pronom *on* collectif comme sujet du verbe d'action.

Les 53 consignes restantes se répartissent à peu près également entre les catégories suivantes, à savoir les consignes avec verbe modal, les consignes à l'infinitif, les performatifs explicites, les consignes à l'impératif et les consignes sans verbe d'action. Les énoncés exprimant un besoin ou un désir sont pour leur part plutôt rares; ils ne comptent que pour 4 % du total des consignes du corpus. La majorité des formulations avec verbe modal (75 %, 10/12) comportent un modal fort (*falloir* ou *devoir*) qui intensifie le caractère directif et coercitif de la consigne. Le verbe *falloir* est d'ailleurs le plus fréquent; il représente à lui seul un peu plus de la moitié (58 %, 7/12) des consignes avec verbe modal.

2.2 Les formes de consignes et le type de contenu

Afin de vérifier si le contenu des consignes a une influence sur le choix de la forme de base utilisée par l'enquêtrice pour les transmettre, toutes les occurrences de chaque catégorie formelle ont fait l'objet d'un sous-classement selon que la tâche demandée concerne l'enregistrement ou la manipulation du matériel. Le tableau 2 présente les résultats obtenus.

Tableau 2: Répartition des consignes de chaque forme selon le type de contenu

| Catégories formelles | Type de contenu | | | |
|--|--------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| | Matériel (n=70) | | Enregistrement (n=34) | |
| Faux-descriptifs (n=51) | 69 % | 35 | 31 % | 16 |
| a) Sujet humain | | 27 | | 15 |
| - Sujet défini (avec vous) | | (21) | | (14) |
| - Sujet générique (avec on générique) | | (6) | | (1) |
| b) Sujet non humain | | 8 | | 1 |
| Consignes avec verbe modal (n=12) | 91 % | 11 | 9 % | 1 |
| Infinitifs (n=11) | 100 % | 11 | - | |
| Performatifs explicites (n=10) | 50 % | 5 | 50 % | 5 |
| Impératifs (n=9) | 67 % | 6 | 33 % | 3 |
| Consignes sans verbe d'action (n=7) | 29 % | 2 | 71 % | 5 |
| Énoncés exprimant un désir ou un besoin (n=4) | - | | 100 % | 4 |

Sur les 104 consignes relevées dans le corpus de base, 70 (67 %) portent sur la manipulation du matériel tandis que 34 (33 %) ont trait à l'enregistrement. Les résultats montrent que le contenu véhiculé par les consignes a une influence sur le choix de la formulation utilisée, ce qui confirme notre hypothèse. En effet, un lien clair peut être établi entre la forme des consignes et le type de contenu mis en cause dans le cas des infinitifs, des énoncés exprimant un désir ou un besoin, des consignes avec verbe modal et, dans une moindre mesure, des consignes sans verbe d'action et des performatifs. Seuls les impératifs et les faux-descriptifs sont utilisés indépendamment du contenu.

Les énoncés exprimant un désir ou un besoin, les infinitifs et les consignes avec verbe modal sont les formes les plus spécialisées. En effet, les énoncés exprimant un désir et les infinitifs sont exclusivement réservés respectivement à la transmission des consignes relatives à l'enregistrement et à celles relatives à la manipulation du matériel. Les consignes avec verbe modal sont pour leur part principalement employées lorsqu'il est question de l'enregistrement. Sur le plan interactionnel, ces résultats sont fort révélateurs puisque les énoncés exprimant un désir ou un besoin correspondent à une forme fortement atténuée alors que les infinitifs constituent une forme très directe qui s'utilise bien pour des consignes du type mode d'emploi.

Plus des deux tiers (71 %) des consignes sans verbe d'action portent sur l'enregistrement. Ces résultats sont inversement proportionnels à ceux obtenus pour l'ensemble du corpus pour ce qui est de la répartition en fonction du type de contenu, les consignes liées à l'enregistrement représentant en ce cas le tiers du total des occurrences. Les performatifs explicites, quant à eux, se répartissent également entre les consignes relatives au matériel et celles relatives à l'enregistrement. Cette forme est donc légèrement sous-utilisée lorsque les consignes portent sur le maniement du matériel. En contrepartie, ces résultats témoignent de la préférence de l'enquêtrice pour cette forme lorsqu'il s'agit de transmettre des consignes au sujet de l'enregistrement.

En somme, les résultats tendent à confirmer l'existence d'un lien entre le contenu des consignes et le recours à certaines formes. Toutefois, un tel classement formel des consignes ne permet pas de rendre compte de certaines variations plus subtiles caractérisant la manière de les formuler. L'analyse de la modalisation vise justement à pallier cette lacune.

2.3 La modalisation dans les consignes analysées

Théoriquement, toutes les formes de consignes peuvent être accompagnées de modalisateurs, que ce soit des atténuateurs ou des intensificateurs. En pratique cependant, d'autres facteurs entrent en jeu et influencent la manière dont le locuteur fait usage de la modalisation. Dans les interactions analysées, l'enquêtrice doit en

effet s'assurer que les instructions qu'elle donne sont claires, que le but illocutoire directif est effectivement compris comme tel par les destinataires, sans toutefois que cela ne porte atteinte à leur image, et en particulier à leur face négative. L'hypothèse générale est que l'enquêtrice gère différemment ces contraintes selon que la tâche demandée est plus ou moins contraignante pour les destinataires.

2.3.1 La modalisation des consignes et le type de contenu

Le contexte dans lequel sont émises les consignes analysées ainsi que le «coût» élevé que représente la réalisation des auto-enregistrements pour les participants nous amènent à supposer que, de façon générale, l'enquêtrice recourt davantage aux atténuateurs qu'aux intensificateurs. Par ailleurs, nous posons comme hypothèse que le type de modalisateur utilisé – atténuateur ou intensificateur – est fortement lié au type de contenu impliqué dans les consignes. Plus précisément, nous supposons que le recours à l'atténuation est principalement le fait des consignes comportant un degré de menace plus élevé, à savoir celles relatives à l'enregistrement. Inversement, nous supposons que les intensificateurs sont principalement, sinon exclusivement, utilisés dans les consignes relatives au maniement du matériel. Le tableau 3 présente les résultats permettant de vérifier ces hypothèses.

Tableau 3: La modalisation selon le type de contenu

| Type de contenu | Atténuation | Intensification |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | Pourcentage et nombre | Pourcentage et nombre |
| Enregistrement (n=12) | 67 % 12 | – |
| Matériel (n=17) | 33 % 6 | 100 % 11 |
| Total indépendamment du contenu (n=29) | 62 % 18 | 38 % 11 |

Dans les consignes analysées, le recours à la modalisation constitue un procédé moyennement fréquent: sur les 104 occurrences des consignes formulées par l'enquêteur, 29 (28 %) comportent un élément modal, tous types confondus. Par ailleurs, l'enquêteur manifeste une préférence pour les atténuateurs, lesquels interviennent dans 62 % des consignes modalisées. L'hypothèse avancée d'une utilisation plus fréquente d'atténuateurs que d'intensificateurs se trouve donc confirmée.

Le tableau 3 montre également que les deux tiers (67 %) des atténuateurs sont utilisés dans les consignes d'enregistrement. Par contre, les intensificateurs sont exclusivement réservés aux consignes portant sur la manipulation du matériel (dans 100 % des cas), consignes qui s'avèrent moins menaçantes que celles relatives à l'enregistrement du point de vue de l'intrusion territoriale. Ces résultats confirment donc l'existence d'un lien fort entre le type de contenu impliqué dans les consignes et le choix du type de modalisation, atténuation ou intensification. L'enquêteur privilégie nettement l'usage d'atténuateurs lorsque les consignes portent sur l'enregistrement et réserve les intensificateurs aux consignes relatives à la manipulation du matériel.

2.3.2 La modalisation des différentes formes de consignes selon la nature du contenu

Il a été question à la section 2.2 du lien entre le choix de certaines formes de consignes et la nature de la tâche qu'elles visent à faire accomplir. Dans cette perspective, les consignes ont été classifiées selon leur forme, leur contenu et, le cas échéant, selon le type de modalisateur employé.

Tableau 4: Type de modalisateur utilisé dans les différentes formes de consignes selon le type de contenu

| Catégories formelles | Type de modalisateur | | | |
|--|----------------------|-----------|-----------------|----------|
| | Atténuateur | | Intensificateur | |
| | M | E | M | E |
| Performatifs explicites (n=10) | – | 4/5 | – | – |
| Impératifs (n=9) | – | 2/3 | – | – |
| Infinitifs (n=11) | – | – | 9/11 | – |
| Consignes sans verbe d'action (n=7) | 1/2 | 2/5 | – | – |
| Consignes avec verbe modal (n=12) | 1/11 | – | 2/11 | – |
| Faux-descriptifs (n=51) | 4/35 | 1/16 | – | – |
| Énoncés exprimant un désir ou un besoin (n=4) | – | 3/4 | – | – |
| TOTAL (n=29) | 6 | 12 | 11 | 0 |
| Matériel: n=17 | | | | |
| Enregistrement: n=12 | | | | |

À l'exception des consignes avec verbe modal, les formes de consignes répertoriées connaissent une utilisation spécialisée de la modalisation. Ces résultats sont particulièrement marqués dans le cas des infinitifs et des énoncés exprimant un désir ou un besoin. En effet, les infinitifs, qui servent tous à transmettre des consignes sur la manipulation du matériel, sont presque tous modalisés (9/11), la modalisation se faisant toujours dans ce cas au moyen d'intensificateurs. Les énoncés exprimant un désir ou un besoin sont aussi des formes très modalisées (3/4), à la différence que la modalisation vise toujours un effet atténuateur⁸. Le recours à

9. Rappelons que les énoncés exprimant un désir ou un besoin constituent déjà en eux-mêmes des formes atténuées.

l'atténuation avec ces formes déjà faibles est d'autant plus stratégique de la part de l'enquêtrice que, comme on l'a mentionné précédemment, tous les énoncés exprimant un désir ou un besoin servent à transmettre des consignes dont le degré de menace est élevé puisqu'il est question de l'enregistrement (voir tableau 2).

Les faux-descriptifs, les performatifs explicites, les consignes sans verbe d'action et les impératifs sont également modalisés, bien que ce soit de façon moins marquée. Quel que soit le type de contenu à transmettre, l'enquêtrice recourt uniquement à des atténuateurs. Dans le cas des performatifs explicites et des impératifs, il est intéressant de souligner que le recours à l'atténuation constitue alors un critère distinctif des consignes portant sur l'enregistrement et de celles portant sur le matériel. En effet, l'enquêtrice utilise ces deux formes pour transmettre aussi bien des consignes relatives à l'enregistrement que des consignes liées à la manipulation du matériel; cependant, elle ne recourt à l'atténuation que lorsqu'il est question de l'enregistrement. L'usage d'atténuateurs est presque systématique en ce cas. Un tel comportement discursif est révélateur de la conscience qu'a l'enquêtrice du caractère plus menaçant des consignes relatives à l'enregistrement. Il témoigne d'une gestion différente de la double contrainte en fonction du type de contenu à transmettre, et ce, en dépit du fait que la forme de base (impératif ou performatif explicite) est la même. La portée injonctive des consignes les plus compromettantes se trouve donc adoucie par le recours à un atténuateur.

2.3.2 Les formes d'atténuation et le type de contenu

Il a été distingué dans notre corpus deux types d'atténuation selon que l'atténuateur a pour effet de manifester de la souplesse quant au respect des consignes ou de souligner la facilité et la simplicité de la tâche à exécuter. Les 18 consignes atténuées ont été examinées sur la base de cette distinction, et les résultats obtenus ont ensuite été mis en relation avec le type de contenu véhiculé par les consignes. Dans cette perspective, nous avons posé l'hypothèse que les atténuateurs manifestant de la souplesse seraient davantage utilisés dans les consignes d'enregistrement que dans celles portant sur le matériel, et ce, en raison du caractère plus menaçant des premières. Inversement, il est supposé que les atténuateurs soulignant

la simplicité de la tâche à accomplir sont principalement le fait des consignes relatives à la manipulation du matériel. Cette hypothèse s'explique par le caractère technique du contenu de ces consignes, lequel peut rebuter certaines personnes, en particulier si elles sont peu familières avec ce genre d'appareils⁹. Comme on peut le constater au tableau 5, il semble que ces hypothèses soient confirmées et que le type de contenu joue effectivement un rôle dans le choix de l'effet visé par l'atténuation.

Tableau 5: Les formes d'atténuation selon le type de contenu

| Formes d'atténuation | Type de contenu | | TOTAL |
|------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Enregistrement | Matériel | |
| Souplesse | 86 % 12 | 14 % 2 | 78 % 14 |
| Simplicité et facilité | - | 100 % 4 | 22 % 4 |
| TOTAL | 67 % 12 | 33 % 6 | 100 % 18 |

Il est d'abord intéressant de remarquer que les atténuateurs sont en grande majorité (78 %) utilisés pour manifester la souplesse des requérants à l'égard du respect des consignes. De plus, sur les 14 consignes dont l'atténuateur vise à manifester de la souplesse, une nette majorité (86 %) portent sur l'enregistrement, ce qui vient confirmer notre hypothèse. C'est d'ailleurs la seule forme d'atténuation utilisée lorsqu'il est question de l'enregistrement. En contrepartie, l'atténuation relative à la simplicité de la tâche à exécuter est exclusivement réservée aux consignes portant sur la manipulation du matériel. Elle est utilisée dans 22 % des consignes atténuées. Le type de contenu influence donc non seulement la décision de recourir à des atténuateurs, mais aussi le choix de l'effet spécifique visé par l'emploi de tels éléments modaux.

9. Au cours de l'interaction, une des informatrices rappelle souvent la grande difficulté qu'elle éprouve généralement à manipuler les appareils électroniques; l'enquêtrice a donc intérêt à insister sur la facilité des opérations à effectuer.

3. Conclusion

Les résultats confirment que la transmission de consignes constitue un phénomène à la fois discursif et interactionnel où le requérant doit assurer la gestion d'une double contrainte. Cette gestion l'amène à déployer toute une gamme de stratégies par lesquelles il vise simultanément à être clair et efficace tout en ne portant pas atteinte à l'image de ses interlocuteurs. De façon générale, il doit également se montrer suffisamment persuasif pour inciter les destinataires à respecter les consignes qu'il donne. Dans cette perspective, l'analyse des consignes du corpus Montréal 1995 a justement permis de dégager les traces discursives du processus par lequel l'enquêteuse assume la gestion de ces contraintes antagonistes en tenant compte de la nature des consignes à transmettre.

On ne saurait cependant obtenir une vision globale et complète du phénomène de la transmission de consignes à l'oral et en situation d'interaction face à face sans prendre en compte, notamment, le discours entourant ces consignes. En effet, l'analyse de la seule formulation des consignes ne constitue qu'un pan de l'étude présentée dans cet article. Une autre étude (Bergeron 2001, à paraître) a été consacrée à l'analyse des énoncés secondaires qui se subordonnent aux consignes. Les résultats ont montré que le degré de menace associé à la nature de la tâche demandée a aussi une incidence sur le recours à des énoncés secondaires. Ainsi, il est apparu que, de façon générale, plus les consignes sont compromettantes, plus elles font l'objet d'un développement élaboré et complexe qui vise principalement à les expliciter et à les justifier.

Enfin, l'analyse de la transmission de consignes vise à mettre au jour les mécanismes discursifs et interactionnels mis en œuvre lors du transfert d'un savoir ayant ultimement pour but de *faire agir* l'interlocuteur. Cette contribution à l'analyse des actes directifs constitue le point de départ d'une étude s'inscrivant plus largement dans la problématique d'une linguistique d'intervention. En effet, une meilleure compréhension de la manière dont un locuteur chargé de transmettre des consignes gère la double contrainte en fonction de la nature de la tâche demandée pourrait éventuellement permettre aux chercheurs de dépasser le stade descriptif du fonctionnement d'un tel type de communication pour proposer par exemple des stratégies

visant à accroître l'efficacité des communications, notamment professionnelles (par exemple, entre un pharmacien et ses clients relativement à la prise d'un médicament). De ce point de vue, le discours oral spontané constitue un objet d'étude privilégié puisqu'il permet d'accéder aux traces explicites qui témoignent du processus de construction du sens.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERGERON, A. (2001): **Transmettre des consignes à l'oral. Pour une analyse de la gestion des dimensions discursives et interactionnelles du discours instructionnel**, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 129 p.

----- (2001, à paraître): «La transmission orale de consignes. La nature de la tâche à exécuter comme facteur d'influence de l'organisation discursive», dans M.-J. Goulet (dir.), **Actes des XV^{es} Journées de linguistique**, CIRAL, Québec.

BLUM-KULKA, S., J. HOUSE & G. KASPER (1989): "Investigating cross-cultural pragmatics: An introductory overview", S. Blum-Kulka, J. House et G. Kasper (ed.), **Cross-cultural Pragmatics. Requests and Apologies**, Norwood (NJ), Ablex, pp. 1-34.

BROWN, P. & S. LEVISON (1987): **Politeness. Some Universals in Language Usage**, Cambridge, Cambridge University Press, 345 p.

ERVIN-TRIPP, S. (1976): "Is Sybil there? The structure of some American English directives", **Language in Society**, 5, 1, pp. 25-66.

GIBBS, R. W. Jr. (1985): "Situational convention and requests", J. P. Forgas (ed.), **Language and Social Situations**, New York / Berlin / Heidelberg / Tokyo, Springer-Verlag, pp. 97-110.

GOFFMAN, E., (1959): **The Presentation of Self in Everyday Life**, New York, Doubleday Anchor, 259 p.

- (1967): **Interaction Ritual. Essays on Face-to-Face Behavior**, New York, Doubleday, 270 p.
- (1981): **Forms of Talk**, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 335 p.
- HOUSE, J. & G. KASPER (1981): "Politeness markers in English and German", F. Coulmas (ed.), **Conversational Routine. Explorations in Standardized Communication Situations and Prepatterned Speech**, Paris / New York, Mouton Publishers, The Hague, pp. 157-185.
- HYLAND, K. (1998): "Persuasion and context: The pragmatics of academic metadiscourse", **Journal of Pragmatics**, 30, 4, pp. 437-455.
- MAINGUENEAU, D. (1976): **Initiation aux méthodes de l'analyse du discours**, Paris, Hachette, 192 p.
- THIBAUT, P. & D. VINCENT (1990): **Un corpus de français parlé**, Québec, CIRAL, 145 p.
- ROULET, E., (1981): «Stratégies d'interaction, modes d'impli-citation et marqueurs illocutoires», **Cahiers de linguistique française**, 1, pp. 80-103.
- VINCENT, D., M. LAFOREST & G. MARTEL (1995): «Le corpus de Montréal 1995: adaptation de la méthode d'enquête sociolinguistique pour l'analyse conversationnelle», **Dialangue**, 6, pp. 29-45.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, n° 27, 2001: 29-56

**L'ANALYSE EN JOURNALISME
L'EXEMPLE DE LA CHRONIQUE
«PERSPECTIVES» DU *DEVOIR***

Gilles GAUTHIER
professeur titulaire
dép. d'information
et de communication

Le présent article propose une nouvelle catégorisation des procédés analytiques journalistiques distinguant les procédés formels des procédés informels. Il analyse ensuite ces différents procédés analytiques en repérant leurs principaux indicateurs linguistiques ou énonciatifs. Finalement, il rend compte de la fréquence d'usage des procédés analytiques dans un corpus de chroniques «Perspectives» du quotidien *LE DEVOIR*. En conclusion, sont dégagées quelques caractéristiques de l'analyse journalistique québécoise par comparaison avec celles de la presse française.

Langues et linguistique, n° 27, 2001

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

**L'ANALYSE EN JOURNALISME
L'EXEMPLE DE LA CHRONIQUE
«PERSPECTIVES» DU DEVOIR**

Gilles GAUTHIER

«... une sorte de poète manqué, une moitié de sociologue,
un philosophe de fin de journée ...bref un homme qui avait
la formation requise pour devenir journaliste ...»

Noël Audet

L'une des fonctions que l'on attribue ou que l'on reconnaît assez communément au journalisme est celle d'analyser l'actualité. La profession journalistique n'est pas limitée au seul compte-rendu de l'événement. Est également conférée aux journalistes la tâche d'éclairer l'actualité, de la mettre en perspective, de la commenter, de la rendre intelligible, voire même de l'expliquer¹.

Mais comment un journaliste s'y prend-t-il pour analyser l'actualité? Quelles actions différentes mène-t-il pour ce faire? Est-il possible de repérer et de caractériser des procédés analytiques typiques utilisés par les journalistes? Gauthier (1995) suggère une liste préliminaire de sept procédés analytiques journalistiques. Gauthier et Giguère (2000) font passer à douze le nombre de procédés analytiques et en présentent une catégorisation en trois classes: les procédés linguistiques, les procédés logiques et les procédés pragmatiques. Dans les deux cas, ces propositions théoriques s'appuient sur des analyses de corpus français.

Le travail dont il est fait état ici poursuit dans le prolongement de ces recherches. Il consiste en un examen des

-
1. Bien sûr cette fonction analytique s'exerce différemment dans différents types et différentes traditions de presse et est susceptible d'évolution à travers le temps.

procédés analytiques employés dans un nouveau corpus de presse, québécois cette fois: la chronique «Perspectives» du quotidien *Le Devoir*². Outre qu'elle permette d'établir une première comparaison, toute approximative, entre les journalismes français et québécois, la présente étude se veut d'un apport plus fondamental dans la compréhension de l'analyse journalistique. En effet, elle amène à proposer une nouvelle classification des procédés analytiques qui fait ressortir plus adéquatement leur identité typologique et qui permet de définir de façon plus satisfaisante certains d'entre eux (en plus, subsidiairement, de repérer un treizième procédé).

Cette nouvelle catégorisation sera d'abord exposée en mettant en évidence ses avantages par comparaison avec la typologie de Gauthier et Giguère (2000). Il sera ensuite question de définir et d'illustrer successivement chacun de ces procédés analytiques par des exemples tirés du corpus étudié. Suivra une analyse quantitative de l'usage de ces procédés dans la chronique «Perspectives» du *Devoir*. En guise de conclusion, seront formulées quelques observations préliminaires et provisoires au sujet des différences entre les analyses journalistiques québécoise et française.

La catégorisation des procédés analytiques

Comme il a déjà été indiqué, Gauthier et Giguère (2000) regroupent les procédés analytiques en procédés linguistiques, logiques et pragmatiques. C'est en vertu d'ordres de matérialisation distincts³ qu'ils proposent cette tripartition. Les procédés linguistiques – l'accentuation, la comparaison et la question – s'incarnent dans des éléments linguistiques (locutions,

-
2. Plus précisément, le corpus étudié est constitué de 27 articles publiés à la une du *Devoir* durant le mois de mars 1999. La chronique «Perspectives» est tenue chaque jour par un journaliste différent sur divers sujets d'actualité. Comme son titre le donne à voir, elle consiste en une mise en contexte plus ou moins critique et commentée. On peut donc s'attendre à y retrouver un usage assez abondant de procédés analytiques.
 3. C'est-à-dire de relations différentes à l'énonciation.

expressions, adverbes, etc.) dont ils nécessitent l'usage. Les procédés logiques – l'axiomatisation, la supposition, la déduction, l'explication et l'extrapolation – consistent en des opérations intellectuelles intra-discursives de raisonnement ou de démonstration. Les procédés pragmatiques – l'interprétation, la proposition, l'évaluation et l'attribution – ont trait à des actions de nature extra-discursive et hors du champ de la pure rationalité.

D'un point de vue heuristique ou précritique cette catégorisation présente une certaine utilité: elle permet de faire ressortir certains traits distinctifs des procédés analytiques. Mais elle résiste mal à un examen plus rigoureux. Ses principales déficiences tiennent au fait que les trois classes qui la constituent portent sur des aspects catégoriels différents et qu'elles ne sont donc pas mutuellement exclusives. D'abord, d'une certaine manière, tous les procédés analytiques sont linguistiques. Certains d'entre eux sont en lien avec des éléments linguistiques plus évidents (la question, par exemple, avec le point d'interrogation), mais dans la mesure où leur réalisation effective requiert toujours une formulation linguistique, tous les procédés analytiques sont en quelque sorte marqués linguistiquement. À titre d'exemples, une déduction (logique), même si elle est en elle-même abstraite, et une évaluation (pragmatique), qui est de nature intrinsèquement subjective, pour être effectuées demandent à être énoncées. À défaut d'être ainsi exprimées, elles restent purement virtuelles.

Cet ancrage linguistique ouvre à une considération méthodologique importante. On peut faire l'hypothèse que les procédés analytiques sont portés par des éléments linguistiques particuliers qui en sont donc les marqueurs et indicateurs: des mots, des locutions, des syntagmes, des sens, des temps et modes de verbes, des signes de ponctuation et autres indices langagiers⁴.

-
4. Cette hypothèse peut être complexifiée en précisant que les marqueurs ou indicateurs linguistiques des procédés analytiques apparaissent dans la structure profonde des énoncés mais peuvent ne pas être toujours présents dans leur structure de surface: qu'ils sont donc toujours implicites sans être nécessairement explicites. À l'étape exploratoire actuelle où se trouve l'analyse des procédés analytiques, nous nous contentons de repérer seulement ceux qui sont expressément marqués sur le plan linguistique. Cette limitation

Par ailleurs, tous les procédés analytiques sont aussi, d'une certaine manière, pragmatiques. Ils consistent tous en l'accomplissement d'une action donnée. Ainsi, une question (linguistique), malgré son enracinement énonciatif plus patent, et une explication (logique), en dépit de son caractère démonstratif, ne constituent pas moins une opération que l'interprétation (pragmatique).

En définitive, ce qui distingue les uns des autres les procédés analytiques ce n'est pas tant leur modalité ontologique que l'un de leurs traits constitutifs oppositionnels: certains sont de l'ordre de la démonstration stricte alors que d'autres relèvent d'un système de justification plus large et plus lâche. Les premiers, dont l'archétype est la déduction, sont des inférences logiques ou du moins rationnelles, relatives donc à l'établissement d'une conclusion ou d'une preuve. Les seconds, dont l'interprétation et l'évaluation sont de bons exemples, sont des opérations de l'esprit ou de l'intelligence plus éclatées et irréductibles au raisonnement. Nous appelons «formels» les procédés analytiques relevant de la démonstration et «informels» ceux ayant trait à l'intellection plus libre. Le choix de ces termes peut être justifié par le fait que les procédés relevant de la démonstration sont susceptibles de formalisation, c'est-à-dire d'une réduction à une formulation symbolique ou même mathématique, alors que ce n'est pas le cas pour les procédés relevant de l'exercice plus large de l'intelligence. Une autre façon, plus intuitive, de marquer la distinction entre procédés analytiques formels et procédés analytiques informels consiste à mettre en évidence leur mode de fonctionnement distinct: les procédés formels prétendent à l'établissement d'une confirmation alors que les procédés informels procèdent d'une conviction. À condition de ne pas en exagérer la portée, il est possible d'établir un certain parallélisme entre la distinction entre procédés analytiques formels et procédés analytiques informels, d'une part, et celle entre raisonnements (la déduction, l'induction, l'analogie, le *modus ponens*, le *modus tolens*, etc.) et arguments non démonstratifs (les arguments *ad hominem*, *ad*

comporte l'avantage de permettre l'identification et le repérage des indicateurs linguistiques.

vericumdiam, ad populum, ad misericordiam, etc.), d'autre part.

Le tableau 1 expose la nouvelle typologie des procédés analytiques.

Tableau 1: Les types de procédés analytiques en journalisme

| Procédés analytiques formels | Procédés analytiques informels |
|------------------------------|--------------------------------|
| L'axiomatisation | La question |
| La supposition | L'accentuation |
| La comparaison | L'interprétation |
| L'explication | La proposition |
| La déduction | L'extrapolation |
| | L'attribution |
| | L'évaluation |
| | L'ironie |

Dans cette nouvelle classification, les procédés logiques de la catégorisation antérieure deviennent des procédés formels, sauf l'extrapolation qui passe du côté des procédés informels qui regroupent également les anciens procédés pragmatiques. Quant aux procédés linguistiques de la typologie de Gauthier et Giguère (2000), ils sont redistribués dans les procédés formels ou les procédés informels.

Ces différents procédés analytiques peuvent être caractérisés. Ils seront également exemplifiés à l'aide de quelques échantillons tirés du corpus des chroniques «Perspectives» du *Devoir* avec le souci particulier d'identifier quelques-uns de leurs indicateurs linguistiques ou énonciatifs⁵.

-
5. Par souci de concision, les procédés analytiques seront ici présentés dans leur globalité sans égard à des traits distinctifs plus fins en vertu desquels certains d'entre eux peuvent être sous-catégorisés. Certaines de ces sous-catégorisations sont proposées dans Gauthier et Giguère (2000).

Les procédés formels

L'axiomatisation, la supposition, la comparaison, l'explication et la déduction sont des procédés analytiques tous relatifs, de quelque façon, à une opération logique.

L'axiomatisation

Une axiomatisation consiste à formuler une «vérité»: à présenter un élément de l'actualité comme évident sans avoir à l'appuyer sur quelque démonstration. Cet élément d'actualité est posé comme une prémisse, un postulat ou, plus généralement, comme une proposition réputée être admise par tous sans discussion. En voici quelques exemples tirés du corpus des articles «Perspectives» du *Devoir*:

«De toute évidence, les Innus, entre eux, ont parcouru en moins d'un an plus de chemin dans un sentier que les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve n'ont pas encore commencé à emprunter.»
Mario Cloutier, *Le calumet de paix*, 3 mars

«Vrai que le petit Québec compte un nombre impressionnant de galas voués à promouvoir sa culture sous toutes ses formes ...» Brian Myles, *Image en boîte*, 9 mars

«Copinage, évidemment; amitiés solides et, épisodiquement, renvois d'ascenseur.» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

Dans ces trois exemples, l'axiomatisation est marquée linguistiquement de manière explicite: l'expression «De toute évidence» et les termes «Vrai» et «évidemment» sont des indicateurs clairs.

L'axiomatisation est placée en tête de liste des procédés analytiques formels du fait de son caractère primitif. Incidemment, elle sert souvent de point de départ au développement d'autres procédés (formels ou informels).

La supposition

Le second procédé analytique formel est la supposition. Supputation ou conjecture, elle s'articule autour de la vraisemblance d'un élément de l'actualité. Elle est ainsi plus faible que l'axiomatisation. Mais en même temps plus fertile sur le plan analytique dans la mesure où elle ouvre à un champ plus large: de possibilités, de probabilités, d'hypothèses. Voici des exemples de supposition:

«(Pourquoi poursuivre ... Pour censurer?)⁶ Peut-être.» Serge Truffault, *L'argent*, 16 mars

«Mettons que jusqu'à présent le droit ou la justice s'est articulée *grosso modo* sur le fait que l'individu était souverain.» Serge Truffault, *L'argent*, 16 mars

«Le rapport annuel d'évaluation de la réforme, préparé par le ministère de M. Pettigrew, pourrait permettre de distinguer le vrai du faux dans ce débat ...» Manon Cornéliier, *Pour le bien de qui?*, 17 mars

«(... il y a risque réel que les tribulations internes de Montréal international se transportent outre-frontières en même temps que les activités de prospection à plusieurs têtes.) Si ce n'est déjà fait.» Kathleen Lévesque, *Un panier de crabes*, 18 mars

Les indicateurs linguistiques en sont respectivement l'adverbe «peut-être», le sens de «Mettons que» (dans son acception familière d'admettre, dire ou supposer), le mode conditionnel de «pourrait» et la conjonction «si».

La comparaison

Une comparaison établit un rapport de similitude entre un élément de l'actualité et un autre domaine de réalité. Ce faisant, elle se trouve à jeter sur lui une lumière toute

-
6. La compréhension adéquate de certains exemples exige que l'on rapporte une partie du contexte discursif. Afin de marquer que celle-ci ne fait pas partie du procédé analytique en tant que tel, elle est mise entre parenthèses.

particulière. L'analogie accentue quelque aspect de l'élément d'actualité et rend de la sorte manifeste sa pertinence ou son importance:

«... une tournée en Inde d'une équipe pakistanaise de cricket – qui est dans le sous-continent ce que le hockey est au Canada.» Guy Taillefer, *L'Inde, un an plus tard*, 19 mars

«Ils n'en ont pas vendu 10 000, moins de 15% de ce qu'ils traînaient dans leur bagages, un résultat à peu près semblable à leur prédécesseur brésilien ...» Marie-Andrée Chouinard, *Fermer les livres*, 26 mars

«(Son intransigeance belliqueuse sur la question kosovare fait du président Slobodan Milosevic un homme facile à diaboliser.) Comme le fut Saddam Hussein pendant la guerre du Golfe.» Guy Taillefer, *De Bagdad à Belgrade*, 27-28 mars

«En 1998, le boni de signature moyen d'un joueur dominicain se situait entre 5 000 et 8 000 \$ US, et s'élevait à environ 10 000 \$ pour les Mexicains et les Vénézuéliens; en comparaison, les meilleurs joueurs issus des collèges américains exigent des centaines de milliers sinon des millions de dollars.» Jean Dion, *Cuba si!*, 30 mars

Ici les indicateurs linguistiques sont la construction «qui est ... ce que» ainsi que les termes «semblable», «comme» et «en comparaison».

L'explication

Une explication est une tentative de fournir une raison, un motif, une motivation à un élément de l'actualité. Le plus souvent elle consiste en un argument de causalité: l'identification d'une cause (ou d'une série de causes) à l'existence d'un état de choses alors considéré comme effet de cette cause, comme ayant été occasionné ou provoqué par cette cause. La relation causale peut être exprimée linguistiquement par des verbes qui dénotent en toutes lettres l'explication, par exemple «c'est ce qui» et «C'est ... ce qui explique» dans les exemples suivants:

«(Les critères de résidence pour se faire élire dans l'État de New York sont parmi les moins exigeants aux États-Unis.) C'est ce qui avait permis au Bostonien Robert F. Kennedy d'en occuper l'un des deux sièges au Sénat en 1964.» Claude Lévesque, *L'effet Hillary*, 1^{er} mars

«(... l'ensemble de la sécurité européenne est en jeu, et la Russie ... est partie prenante à cette sécurité.) C'est sans doute ce qui explique que les Occidentaux aient si longtemps tardé à intervenir au Kosovo ...» Claude Lévesque, *L'Otan sans l'ONU*, 25 mars

... ou encore par des locutions ou termes justificatifs comme «pour», «parce que» «grâce à» dans les exemples qui suivent (auxquels peuvent être ajoutés «à cause de» «puisque», «car», «c'est pourquoi», «en raison de», «vu que», «afin de», «en vue de», etc.):

«Pour avoir voulu se distinguer, pour avoir voulu prendre le cycle immobilier à contre-pied, le Lyonnais a dégringolé.» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

«Ils veulent grossir, sans cesse grossir, parce que leurs pendants nord-américains ont passablement grossi aux cours des deux dernières années.» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

«(Dans ce scénario, les Kosovars ont le meilleur et le pire des rôles.) Le meilleur parce qu'ils disposent, dans l'opinion publique internationale, d'un formidable capital de sympathie ... Le pire des rôles parce que c'est au Kosovo que le *black out* imposé par le régime est le plus complet.» Guy Taillefer, *De Bagdad à Belgrade*, 27 et 28 mars

«Grâce à une poignée d'artistes, le Québec aura fait plus parler de lui à l'étranger en quelques jours qu'en plusieurs années de tractations diplomatiques.» Christian Rioux, *Le dur désir d'être aimé*, 20 et 21 mars

La déduction

La déduction est le procédé analytique formel par excellence. C'est une opération d'inférence d'une conclusion à partir de prémisses. Dans un premier genre de déduction, le syllogisme, le conséquent est pour ainsi dire déjà contenu dans les antécédents. À proprement parler, la conclusion d'un syllogisme ne livre pas de nouvelle information, mais explicite un contenu qui, bien que non exprimé, est déjà virtuellement présent dans les prémisses. Quelques exemples:

«... l'on y discutera de l'équité entre les générations, donc de solidarité ...» Michel Venne, *Le rendez-vous de l'an 2000*, 4 mars

«Si on retient qu'un «nombre relativement important» de contribuables ne paient pas d'impôts au Québec, soit deux millions sur les 5,1 millions de particuliers ayant produit une déclaration de revenus, on peut imaginer tout le poids d'un fardeau fiscal grandissant supporté par un nombre de contribuables sans cesse réduit.» Gérard Bérubé, *Rien pour les contribuables*, 10 mars

«(... la nouvelle réglementation veut faire du catalan la langue «prédominante» de la vie publique.) (...) En clair, le gouvernement veut que les milieux de l'économie, des industries culturelles et des communications adoptent le catalan ...» Christian Rioux, *Les catalans contre les majors*, 13 et 14 mars

Dans le syllogisme, est en quelque sorte posée une identité ou établie une équation. Dans le cas de nos exemples, cette équation, exprimée par le terme «donc», la construction «Si ..., on peut ...» et l'expression «En clair», est posée entre la solidarité et l'équité entre générations, entre le poids du fardeau fiscal des contribuables qui paient des impôts et le nombre de ceux qui n'en paient pas et entre faire du catalan la langue de l'économie, des industries culturelles ainsi que des communications et faire du catalan la langue «prédominante».

Dans d'autres genres de déductions, la relation d'implication entre les antécédents et le conséquent est moins

déterminée. Il ne s'agit plus d'inférer une identité mais de dégager une conséquence:

«(Or, depuis que Rudolph Giuliani ... siège à la mairie de New York, la ville semble plus sûre, plus propre et plus prospère que jamais.) Il est donc assez populaire pour ne pas être battu d'avance.» Claude Lévesque, *L'effet Hillary*, 1^{er} mars

«En l'absence de moyen, le cinéma québécois est condamné à faire preuve d'imagination...» Brian Myles, *Image en boîte*, 9 mars

L'indicateur par excellence de la déduction est la conjonction «donc» expressément formulée dans le premier des deux derniers exemples et implicitement présente en structure profonde du second.

Les procédés informels

La question, l'accentuation, l'interprétation, la proposition, l'extrapolation, l'attribution, l'évaluation et l'ironie sont des procédés qui, bien qu'ils ne relèvent pas de la pure démonstration, permettent néanmoins d'analyser l'actualité.

La question

Certaines questions ne sont pas purement factuelles; elles impliquent ou imposent, ne serait-ce que sous un mode interrogatif, une certaine détermination ou un certain cadrage de la réalité. Assez souvent, le simple fait de les poser suggère une réponse ou un certain point de vue sur l'élément de l'actualité considéré. Il arrive même que la réponse à une ou des question(s) soit explicitement fournie:

«Rien ne va plus dans le dossier Churchill Falls? Les autochtones s'opposent à toute forme de développement sur leur territoire? Ils sont intraitables sur la question de ces droits territoriaux? Le projet de dix milliards se heurte à un mur infranchissable, dressé par les Innus du Québec et du Labrador? (Vous avez

tout faux ...)), Mario Cloutier, *Le calumet de paix*, 3 mars

L'indicateur linguistique le plus simple et le plus évident de la question à l'écrit est le point d'interrogation, dans certains cas accompagné d'adverbes interrogatifs comme «comment» et «pourquoi»:

«(C'est ce qui avait permis au Bostonien Robert F. Kennedy d'en occuper l'un des deux sièges au Sénat en 1964.) Mais cela suffit-il?», Claude Lévesque, *L'effet Hillary*, 1^{er} mars

«Comment éviter l'exode et le chaos quand les hôpitaux regroupant la crème des spécialistes du Québec se retrouvent moins bien équipés que certains petits hôpitaux de banlieue?», Isabelle Paré, *Ratage annoncé au CHUM*, 2 mars

«(L'année des commencements, dit-il, citant Platon.) Pourquoi l'an 2000?», Michel Venne, *Le rendez-vous de l'an 2000*, 4 mars

L'accentuation

L'accentuation est un renforcement. Elle sert à appuyer le propos; à marquer ou à intensifier l'importance de quelque aspect de l'actualité. Elle peut être exprimée de diverses façons: par des verbes d'insistance ou de rappel («redire», «rappeler», «(faire) remarquer», «souligner», «signaler», «relever», etc.):

«Qui sont toutes des sociétés, on le rappelle, dans lesquelles Axa est plus que présente.» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

«Le dossier, il est important de le souligner, est clos.» Serge Truffault, *L'argent*, 16 mars

«Enfin, soulignons ce qui est peut-être l'essentiel: ...» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

... des répétitions modalisées par locutions adverbiales (ici «encore» et «en fait»):

«... Les mots, encore les mots.», Christian Rioux, *Le dur désir d'être aimé*, 20 et 21 mars

«(Les attentes étaient grandes au début des années 90.) Si grandes, en fait, que ...», Guy Taillefer, *Les anniversaires de la répression*, 11 mars

... des expressions qui marquent la gradation, l'accroissement ou une autre forme de majoration (ici, «de plus en plus»):

«De plus en plus, les discours ministériels ... sont reçus avec un immense grain de sel sur le terrain ...», Paule des Rivières, *L'impression de se faire avoir*, 12 mars

L'interprétation

Une interprétation propose une certaine lecture de l'actualité qui en dévoile ou en dégage un aspect ou une dimension non immédiatement évidents. Elle est décodage, décryptage ou exégèse de la réalité. Une interprétation peut être marquée par des termes et expressions qui dénotent quelque forme de dévoilement (dans les exemples qui suivent, «révélateur», «il faut savoir»):

«... le fait qu'il y ait une ribambelle de règlements afférents à chacun des supports publicitaires mentionnés est révélateur de ceci: ...», Serge Truffault, *Droit dans les yeux*, 31 mars

«Il faut le savoir, ce que les professionnels de la pub appellent le coût par mille ... est plus intéressant que ce que propose la télé.» Serge Truffault, *Droit dans les yeux*, 31 mars

L'interprétation peut aussi être effectuée, plus globalement, par une référence sémantique à une conséquence ou à une implication latente, à un sens ou à une signification plus ou moins cachés, ou encore à une vérité universelle, une généralisation ou une autre constante:

«Un ... «effet Hillary» vient donc d'apparaître dans une hypothétique campagne entre deux candidats non encore déclarés.» Claude Lévesque, *L'effet Hillary*, 1^{er} mars

«... les célébrations d'hier soulignaient moins une révolte coulée dans l'histoire que l'échec ... de la stratégie de non-violence préconisée par le dalaï-lama contre l'occupant chinois.» Guy Taillefer, *Les anniversaires de la répression*, 11 mars

«Le sport a souvent servi à défricher le terrain diplomatique: le voyage en Chine de joueurs de tennis de table américains commandé par Richard Nixon, au début des années 1970, est devenu une référence proche du cliché.» Jean Dion, *Cuba si!*, 30 mars

La proposition

Une proposition est une intervention directe du journaliste. Elle peut prendre deux principales formes: une forme objective (ou du moins qui se prétend telle) et une forme normative. Dans sa forme objective, la proposition est définition de la situation, constat ou autre type d'observation pouvant être exprimés par des indicateurs linguistiques explicites («on constate», «qu'on s'aperçoit»):

«On en ajoute quelques autres et on constate qu'après l'ère des raiders, voici celle, langue oblige, des hussards.» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

«Mais il serait temps qu'on s'aperçoive qu'ils passeront toujours par la culture.» Christian Rioux, *Le dur désir d'être aimé*, 20 et 21 mars

Dans sa forme normative, et même prescriptive, la proposition est conseil, recommandation, mise en garde ou autre genre d'avis ou de suggestion souvent exprimés par le mode verbal impératif, différentes déclinaisons de verbes semi-auxiliaires comme «devoir» et des termes relatifs à une exigence ou obligation. Une proposition normative peut être formulée à l'égard du lecteur, de la société (auquel et à laquelle le journaliste peut s'associer) ou encore d'acteurs de l'actualité:

«Balançons d'abord la ritournelle des clichés: ...» Marie-Andrée Chouinard, *Fermer les livres*, 26 mars

«Cela devrait d'autant plus nous intéresser que dans les années 50 ... il a fait un long séjour ici même à

Montréal.» Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*,
15 mars

«... le premier ministre Lucien Bouchard devra donc évaluer de nouveau le prix qu'il voue au livre et juger s'il investira davantage dans la cagnotte littéraire ...»
Marie-Andrée Chouinard, *Fermer les livres*, 26 mars

«... il est impératif que nos artistes et nos intellectuels prennent la place qui leur revient sur ce territoire qui sera toujours ... le lieu principal du débat en français dans le monde.» Christian Rioux, *Le dur désir d'être aimé*, 20 et 21 mars

L'extrapolation

Une extrapolation est une prédiction ou un pronostic sur l'évolution d'un élément de l'actualité. Quand elle est simplement prévisionnelle, elle est le plus souvent exprimée par le temps futur ou un verbe marquant l'expectative:

«... les éditeurs français sont des concurrents qui n'abandonneront jamais en souriant un centimètre carré de lecteurs.» Christian Rioux, *Le dur désir d'être aimé*, 20 et 21 mars

«Livres en main, et forts de l'avancée médiatique effectuée lors du salon, ses représentants seront sans doute les premiers à pouvoir en vérifier l'impact.»
Marie-Andrée Chouinard, *Fermer les livres*, 26 mars

«... une montagne d'efforts attend les éditeurs au virage pour maintenir ne serait-ce que l'apparence des gains obtenus.» Marie-Andrée Chouinard, *Fermer les livres*, 26 mars

L'extrapolation peut également être plus hypothétique. Elle est alors exprimée au mode conditionnel (et pourrait l'être également par un adverbe de modalité marquant une possibilité comme «peut-être»):

«Pour M. Vaillancourt, une sortie publique risquerait d'être perçue comme une accentuation d'une guerre de clochers ... entre Montréal et Laval.» Kathleen Lévesque, *Un panier de crabes*, 18 mars

«Cette année, le débat pourrait devenir encore plus théorique.» Guy Taillefer, *Peur de quoi, au juste?*, 23 mars

L'attribution

L'attribution est ce procédé analytique qui consiste à supposer, reconnaître, prêter ou imputer à un ou à des acteurs de l'actualité quelque aspect, quelque trait ou quelque caractéristique. Ceux-ci peuvent être soit des «objets» (abstraites): états psychologiques (croyances, désirs, intentions, regrets, etc.), idées, valeurs; soit des attitudes: tendances, inclinations, dispositions (et sans doute un certain nombre d'autres choses encore)⁷. Une attribution peut être linguistiquement marquée par des noms ou des verbes qui dénotent l'aspect, le trait ou la caractéristique attribués (ici, «veulent», «sont ... prêts», «doutent», «semble», «préfèreraient» et «envisage»):

«Clairement, ils veulent être une partie prenante et décisionnelle au projet.» Mario Cloutier, *Le calumet de paix*, 3 mars

«Ils sont même prêts à entreprendre ces pourparlers si ...» Mario Cloutier, *Le calumet de paix*, 3 mars

«Mais la plupart des observateurs doutent que Moscou aille plus loin que les discours indignés.» Claude Lévesque, *L'Otan sans l'ONU*, 25 mars

«Le Premier ministre lui-même semble dans l'expectative.» Michel Venne, *Le rendez-vous de l'an 2000*, 4 mars

«... certains cinéastes catalans qui préféreraient empocher les subventions destinées aux distributeurs.» Christian Rioux, *Les Catalans contre les majors*, 13 et 14 mars

7. Gauthier et Giguère (2000) distinguent cinq sous-types d'attributions: psychologiques, intellectives (ou cognitives), axiologiques, dispositionnelles et comportementales. De plus, ils distinguent deux genres d'attributions psychologiques: les attitudes propositionnelles et les attitudes affectives.

«Allianz envisage lui aussi, selon la rumeur boursière européenne, de lancer une OPA à l'américaine ...»
Serge Truffault, *Des raiders aux hussards*, 15 mars

L'évaluation

Une évaluation est une quelconque estimation ou appréciation d'un élément d'actualité. Cette estimation ou appréciation peut être positive ou négative et peut prendre pour objet des individus ou des situations. Les évaluations peuvent être exprimées de deux principales façons. Par des adjectifs qualificatifs («grands» et «important», «difficile», «payante»):

«... le projet et les enjeux sont grands, et aussi important serait l'échec.» Mario Cloutier, *Le calumet de la paix*, 3 mars

«Difficile d'y voir clair, d'autant que ...» Guy Taillefer, *De Bagdad à Belgrade*, 27 et 28 mars

«La recette a été payante ...» Christian Rioux, *Crescendo*, 29 mars

Ou encore par des appellations et dénominations, des prédicats ou autres expressions qualifiantes ou (dé)valorisantes («junior», «aubaine», «bonzes», «cadeau du ciel»):

«Élue, elle deviendrait une sénatrice *junior* dans une Chambre haute ...» Claude Lévesque, *L'effet Hillary*, 1^{er} mars

«... les Latino-Américains représentent une aubaine.» Jean Dion, *jCuba si!*, 30 mars

«... ainsi que l'a constaté Pierre Delagrave, associé au sein de l'agence Cossette et un des bonzes du placement média au Canada, ...» Serge Truffault, *Droit dans les yeux*, 31 mars

«... la saison de 66 coups de circuits qu'a connue l'an dernier le voltigeur des Cubs de Chicago Sammy Sosa ... a été un cadeau du ciel.» Jean Dion, *jCuba si!*, 30 mars

L'ironie

Quand un journaliste met en évidence le côté risible ou même ridicule d'une situation ou d'un acteur de l'actualité, quand il tourne en dérision, raille ou se moque de quelque aspect d'un événement, il ne fait pas que le rapporter; il en fournit un certain éclairage analytique. Dans la plupart des cas, l'ironie est marquée pragmatiquement: c'est en fonction du contexte qu'il est possible de la déceler:

«(Vous partez en randonnée à la montagne? Il y a des risques d'avalanches?) N'oubliez surtout pas votre téléphone cellulaire ... et votre appareil photo.»
Christian Rioux, *Où sont passés les héros?*, 5 mars

«(En 1992, on a constaté, découvert, réalisé, que le chanvre avait des conséquences positives pour ceux et celles qui souffraient d'anorexie et du sida. Lesquelles?) Il redonne l'appétit pour la ratatouille. C'est quand même bon la ratatouille, non?» Serge Truffault, *Un pétard mouillé?*, 6 et 7 mars

«(Mais ni M. Caron ni aucun président de commission scolaire ne descendront dans la rue.) À chacun son métier.» Paule des Rivières, *L'impression de se faire avoir*, 12 mars

Les procédés analytiques dans la chronique «Perspectives» du *Devoir*

Dans le corpus des chroniques «Perspectives» du *Devoir* étudié, un grand total de 804 procédés analytiques ont été repérés. Les vingt-sept articles du corpus comprennent donc, en moyenne, tout près de trente procédés analytiques. Ce chiffre n'est pas particulièrement étonnant dans la mesure où les «Perspectives» ont précisément pour vocation de livrer une analyse de l'actualité. Ce qui est plus intéressant, c'est d'établir la fréquence d'usage des procédés analytiques. Le tableau 2 en rend compte (la colonne «N» indiquant le nombre de procédés; la colonne «% Cat», le pourcentage intracatégoriel et la colonne «% Total», le pourcentage global).

Tableau 2: La fréquence d'usage des procédés analytiques dans la chronique «Perspectives» du *Devoir* (mars 1999)

| PROCÉDÉS ANALYTIQUES | N | % Cat. | % Total |
|---------------------------|------------|--------|-------------|
| Procédés formels | 114 | | 14,2 |
| Axiomatisations | 12 | 10,5 | 1,5 |
| Suppositions | 28 | 24,6 | 3,5 |
| Comparaisons | 22 | 19,3 | 2,7 |
| Déductions | 13 | 11,4 | 1,6 |
| Explications | 39 | 34,2 | 4,9 |
| Procédés informels | 690 | | 85,8 |
| Questions | 74 | 10,7 | 9,2 |
| Accentuations | 41 | 6,0 | 5,1 |
| Interprétations | 76 | 11,0 | 9,4 |
| Propositions | 42 | 6,1 | 5,2 |
| Extrapolations | 52 | 7,5 | 6,5 |
| Attributions | 200 | 29,0 | 24,9 |
| Évaluations | 173 | 25,1 | 21,5 |
| Ironies | 32 | 4,6 | 4,0 |

Le résultat le plus spectaculaire de ce calcul est la forte prédominance des procédés informels qui comptent pour plus de 85% des procédés analytiques. Aucun des procédés formels n'a une fréquence d'usage totale de plus de 5%, même pas l'explication et la supposition qui à eux deux totalisent pourtant plus de 50% des procédés formels utilisés. Parmi les procédés informels, ce sont l'attribution, à près de 25%, et l'évaluation, à plus de 21%, qui sont, et de loin, les procédés analytiques les plus présents. Deux grands constats se dégagent des chiffres du tableau 2. D'abord que les signataires de la chronique «Perspectives» du *Devoir* répugnent ou en tout cas ne sont pas très enclins à analyser l'actualité en recourant à la démonstration ou à l'inférence logique mais préfèrent l'éclairer et la commenter en fonction d'indices ou de signes qui échappent à un traitement de pure rationalité et sont donc plus intuitifs. Le deuxième constat est que cette analyse informelle est essentiellement menée en sondant les reins et les cœurs des acteurs de l'actualité, par des attributions, et en portant quelque jugement sur les agents et situations, par des évaluations. Les rôles principaux que les journalistes se trouvent ainsi à camper sont ceux de «psychologues» et de «moralistes», au sens philosophique

classique de spécialistes de l'âme humaine et de dispensateurs de jugements moraux.

L'analyse journalistique québécoise et française: un début de comparaison

L'étude de Gauthier et Giguère (2000) portait sur un corpus de presse français. Il serait intéressant d'en confronter les données avec celles de la présente recherche. Cette comparaison prendra ici la forme d'observations générales qui pourraient conduire à la formulation d'hypothèses sur la différence entre les analyses journalistiques québécoise et française, hypothèses qui demanderaient à être corroborées par de nouvelles études de cas.

Pour être vraiment révélatrice, la comparaison doit mettre en rapport des éléments semblables. Or, il se trouve que l'ironie n'est pas considérée comme un procédé analytique dans Gauthier et Giguère (2000). Comme il s'agit de la seule différence entre les deux études (hormis, bien sûr, les appellations distinctes données aux procédés analytiques), il suffit, pour les mettre correctement en parallèle, d'exclure les procédés ironiques de l'examen de la chronique «Perspectives» du *Devoir*. Le tableau 3 expose le calcul modifié de la fréquence d'usage des procédés analytiques qui en résulte.

**Tableau 3: La fréquence d'usage des procédés analytiques
dans la chronique «Perspectives» du *Devoir*
– abstraction faite de l'ironie – (mars 1999)**

| PROCÉDÉS ANALYTIQUES | N | %Cat. | %Total |
|---------------------------|------------|-------|-------------|
| Procédés formels | 114 | | 14,8 |
| Axiomatisations | 12 | 10,5 | 1,6 |
| Suppositions | 28 | 24,6 | 3,6 |
| Comparaisons | 22 | 19,3 | 2,8 |
| Déductions | 13 | 11,4 | 1,7 |
| Explications | 39 | 34,2 | 5,1 |
| Procédés informels | 658 | | 85,2 |
| Questions | 74 | 11,2 | 9,6 |
| Accentuations | 41 | 6,2 | 5,3 |
| Interprétations | 76 | 11,6 | 9,9 |
| Propositions | 42 | 6,4 | 5,4 |
| Extrapolations | 52 | 7,9 | 6,7 |
| Attributions | 200 | 30,4 | 25,9 |
| Évaluations | 173 | 26,3 | 22,4 |

L'exclusion de l'ironie a évidemment pour conséquence de diminuer quelque peu le pourcentage d'utilisation de l'ensemble des procédés informels, de 85,8% à 85,2% et, proportionnellement, d'augmenter celui des procédés formels, de 14,2% à 14,8%. Par contre, puisque l'exclusion de l'ironie fait baisser de 804 à 772 la quantité totale des procédés analytiques, l'importance relative de chacun d'entre eux s'en trouve accrue d'une ou de quelques décimales. Comme ces procédés sont les plus utilisés, ce sont l'attribution et l'évaluation qui bénéficient davantage de cette hausse, gagnant un point en passant respectivement de 24,9% à 25,9% et de 21,5% à 22,4%. Ces légères modifications n'entraînent rien de significatif dans l'appréciation que l'on peut faire de l'usage des procédés analytiques dans les «Perspectives» du *Devoir*. Encore une fois, elles ne sont ici introduites que dans le seul but de rendre totalement comparables l'examen des corpus québécois et français.

Le tableau 4 rend compte de la fréquence d'utilisation des procédés analytiques dans le corpus français, qui en compte un grand total de 948.

Tableau 4: La fréquence d'usage des procédés analytiques dans la couverture journalistique d'un corpus de journaux français sur la visite du Pape à la Réunion (avril et mai 1989)

| PROCÉDÉS ANALYTIQUES | N | % Cat. | % Total |
|---------------------------|------------|--------|-------------|
| Procédés formels | 251 | | 26,5 |
| Axiomatisations | 32 | 12,7 | 3,4 |
| Suppositions | 65 | 25,9 | 6,8 |
| Comparaisons | 56 | 22,3 | 5,9 |
| Déductions | 30 | 12,0 | 3,2 |
| Explications | 68 | 27,1 | 7,2 |
| Procédés informels | 697 | | 73,5 |
| Questions | 62 | 8,9 | 6,5 |
| Accentuations | 16 | 2,3 | 1,7 |
| Interprétations | 9 | 1,3 | 0,9 |
| Propositions | 54 | 7,7 | 5,7 |
| Extrapolations | 87 | 12,5 | 9,2 |
| Attributions | 196 | 28,1 | 20,7 |
| Évaluations | 273 | 39,2 | 28,8 |

En ne considérant que les pourcentages des deux tableaux et non les quantités en tant que telles, les observations comparatives suivantes peuvent être faites. Avant d'en faire état, il convient cependant de marquer les limites de la comparaison entre les deux corpus. D'abord, ils ne sont pas de même volume: le corpus québécois est de 27 articles; le corpus français, de 186 articles. Cette première différence entraîne une seconde: alors que le nombre moyen de procédés analytiques dans un article du corpus québécois est de près de 30, il n'est que de 5 dans un article du corpus français. On aurait tort d'en conclure trop hâtivement qu'il est fait un usage plus abondant des procédés analytiques dans la presse québécoise que dans la presse française. Car – autre différence, la plus cruciale pour notre propos –, les deux corpus ne sont pas identiques quant à leur teneur. Non seulement le corpus français est-il formé d'articles de différents journaux, locaux et métropolitains, sur un événement unique (un voyage du Pape à la Réunion) alors que le corpus québécois comporte des articles d'un seul quotidien sur différents sujets d'actualité mais, plus important encore, le corpus français est constitué d'articles de tous genres journalistiques, y compris des articles d'information, alors que le corpus québécois ne contient que des «Perspectives» vouées à l'analyse de l'actualité. Or, il est vraisemblable de penser que les procédés analytiques sont très rarement utilisés dans les articles d'information en presse québécoise. Si des articles d'information sur les mêmes sujets d'actualité étaient ajoutés aux «Perspectives» dans le but de rendre les corpus plus semblables en teneur et en volume, il pourrait se faire que l'usage des procédés analytiques n'augmente pas sensiblement dans ce nouveau corpus québécois élargi et que donc il devienne assez semblable à celui du corpus français. En tout état de cause, reste ouverte la question (qui n'est pas ici la nôtre) de savoir si le recours aux procédés analytiques est plus ample dans l'une ou l'autre des presses.

La différence de teneur entre les corpus appelle cependant d'autres précisions. Même si la question faisant l'objet des observations comparatives ici énoncées n'est pas tant celle de savoir dans quels genres journalistiques est pratiquée l'analyse dans les presses québécoise et française mais plutôt celle de voir comment y sont utilisés les différents procédés analytiques tous genres journalistiques confondus, il importe de souligner une évidence: la différence entre articles d'information et autres

genres journalistiques est moins marquée dans la presse française que dans la presse québécoise. Par conséquent, on peut s'attendre à retrouver dans la presse française des procédés analytiques tout autant dans les articles d'information que dans les autres genres journalistiques. La différence de teneur entre les deux corpus devient alors parfaitement justifiée. S'il s'agit d'examiner l'usage des procédés analytiques, il faut considérer un corpus français tous genres journalistiques confondus alors qu'il faut écarter d'un corpus québécois les articles d'information qui, en principe et sauf accident, ne comprennent pas de procédés analytiques. C'est là une contrainte indépassable étant donné les dissemblances irréconciliables entre ces deux presses⁸.

Ces réserves étant faites et à la condition de ne pas les poser en conclusion déjà pleinement établies mais plutôt en indices susceptibles d'alimenter des hypothèses de recherche, les observations comparatives suivantes peuvent être formulées.

D'abord, il semble que l'analyse journalistique française soit nettement plus formelle que l'analyse québécoise. Le taux d'utilisation des procédés formels est presque deux fois plus élevé dans la presse française que dans la presse québécoise (26,5% contre 14,8%). Ce rapport avoisinant le 2 pour 1 se répercute sur chacun des procédés formels pris isolément à l'exception notable des explications où il tombe à moins de 1 1/2 pour 1 (les explications sont d'ailleurs le seul type de procédés formels dont le taux intracatégoriel est plus haut dans le corpus québécois que dans le corpus français: 34,2% contre 27,1%).

Il est à noter que malgré l'écart entre le recours aux procédés analytiques formels dans les presses québécoise et française, leur ordre d'utilisation demeure quasi identique: les explications, les suppositions et les comparaisons occupent les trois premières places et s'il y a inversion entre les axiomatisations et les déductions pour les deux derniers rangs la

8. Finalement, il faut aussi faire état d'une différence d'ordre temporel entre les corpus québécois et français: alors que le premier est de 1999, le second date de 1989. Cette différence est susceptible de produire des distorsions dans les hypothèses ici formulées au sujet de la diversité des analyses journalistiques québécoise et française.

différence entre les procédés est minime dans les deux corpus (0,1%, dans un cas et 0,2%, dans l'autre).

Évidemment, si la presse française est plus formelle dans son usage des procédés analytiques, l'analyse journalistique québécoise est, elle, plus informelle (85,2% contre 73,5%). Cependant, contrairement à ce qui est le cas pour les procédés formels, cette disparité ne se reproduit pas dans chacun des procédés informels. En fait, trois d'entre eux ont même un taux d'utilisation plus élevé dans le corpus français que dans le corpus québécois: les évaluations (28,8% contre 22,4%), les extrapolations (9,2% contre 6,7%) et les propositions (5,7% contre 5,4%). C'est dire que la prééminence comparative de l'analyse informelle dans la presse québécoise est exclusivement due à un usage prépondérant des quatre procédés restant: les interprétations (9,9% contre 0,9%), les accentuations (5,3% contre 1,7%), les questions (9,6% contre 6,5%) et les attributions (25,9% contre 20,7%).

Contrairement aussi aux procédés formels, l'ordre d'utilisation des procédés informels n'est pas le même dans les corpus québécois et français. Dans ce dernier, ce sont les évaluations qui occupent le premier rang suivies des attributions, des interprétations, des questions, des extrapolations, des propositions et des accentuations. Dans la presse québécoise, les attributions viennent en tête: suivent les évaluations, les interprétations, les questions, les extrapolations, les propositions et les accentuations. Les différences majeures relèvent du poids inverse des évaluations et des attributions. L'interprétation est le troisième procédé informel le plus utilisé dans le corpus québécois alors qu'il est le septième et tout dernier dans le corpus français. Cette dissemblance était déjà dénotée dans le taux d'utilisation distinct de l'interprétation: 9,9% dans le corpus québécois et 0,9% dans le corpus français. Par ailleurs, si l'attribution et l'évaluation occupent les deux premiers rangs, c'est suivant l'ordre opposé: l'attribution domine dans le corpus québécois, l'évaluation, dans le corpus français.

Les observations qui précèdent sont d'ordre catégoriel; elles portent sur les procédés analytiques formels et informels. Celles qui vont suivre se situent sur un plan plus général, les deux catégories étant confondues. Le tableau 5 dresse

l'ordre de la fréquence d'usage de l'ensemble des procédés analytiques des corpus québécois et français.

Tableau 5: L'ordre de la fréquence d'usage des procédés analytiques dans les corpus québécois et français

| | Corpus québécois | | Corpus français | |
|----|---------------------|-------|---------------------|-------|
| 1 | Attributions (I) | 25,9% | Évaluations (I) | 28,8% |
| 2 | Évaluations (I) | 22,4% | Attributions (I) | 20,7% |
| 3 | Interprétations (I) | 9,9 % | Extrapolations (I) | 9,2% |
| 4 | Questions (I) | 9,6% | Explications (F) | 7,2% |
| 5 | Extrapolations (I) | 6,7% | Suppositions (F) | 6,8% |
| 6 | Propositions (I) | 5,4% | Questions (I) | 6,5% |
| 7 | Accentuations (I) | 5,3% | Comparaisons (F) | 5,9% |
| 8 | Explications (F) | 5,1% | Propositions (I) | 5,7% |
| 9 | Suppositions (F) | 3,6% | Axiomatisations (F) | 3,4% |
| 10 | Comparaisons (F) | 2,8% | Déductions (F) | 3,2% |
| 11 | Déductions (F) | 1,7% | Accentuations (I) | 1,7% |
| 12 | Axiomatisations | 1,6% | Interprétations (I) | 0,9% |

Les indications de ce tableau renforcent les observations jusqu'à maintenant formulées. Le caractère plus informel de l'analyse de la presse québécoise est ici de nouveau illustré par le clivage total, dans leur ordre d'utilisation, entre les procédés informels et les procédés formels: les premiers occupent les sept premières places, les seconds se contentant des cinq dernières. De même, l'équilibre relatif de l'ordre d'utilisation des procédés formels et des procédés informels dans la presse française est révélateur de la nature plus formelle de l'analyse qui y est menée: même s'ils concèdent les trois premières places à des procédés informels, les procédés formels occupent néanmoins trois de sept premiers rangs et cinq des dix premiers et relèguent deux procédés informels aux toutes dernières places.

Comme les précédents, le tableau 5 met aussi en évidence la très grande importance de l'attribution et de l'évaluation dans les deux corpus étudiés. Il convient d'abord, à ce propos, de souligner leur très grande similitude: non seulement l'attribution et l'évaluation sont-elles les procédés les plus fréquemment utilisés dans les deux presses mais elles le sont

également dans les deux cas avec abondance. Dans le corpus québécois comme dans le corpus français, l'attribution et l'évaluation comptent pour tout près de la moitié de la totalité des procédés analytiques repérés (48,3%, dans le corpus québécois; 49,5%, dans le corpus français). Cela semble indiquer qu'en dépit de différences par ailleurs notables, l'analyse dans les presses québécoise et française est pour une part importante similaire.

L'une des différences les plus évidentes est l'ordre inverse de l'attribution et de l'évaluation dans les deux corpus. L'attribution est le procédé analytique le plus utilisé dans le corpus québécois; l'évaluation, dans le corpus français.

L'autre différence d'envergure, déjà observée également, a trait à l'interprétation. Elle est le seul procédé analytique à la fois dont l'écart de rang est de plus de quatre et dont la différence dans le taux d'usage est de plus du double. Très importante dans la presse québécoise où elle est en troisième place et compte pour tout près de 10% de l'utilisation de la totalité des procédés analytiques, elle glisse au douzième et dernier rang en presse française où on n'y a recouru que pour moins de 1% de l'ensemble des procédés analytiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GAUTHIER, G. (1995): «Un journalisme analytique. Le journalisme réunionnais considéré à partir d'un modèle du journalisme nord-américain», *Les Études de communication*, 17, pp 91-110.

GAUTHIER, G. & GIGUÈRE, É. (à paraître): «Les procédés analytiques en journalisme d'information: le cas de la couverture du pape dans l'océan Indien», *La Presse insulaire dans l'océan Indien. Madagascar, Maurice et le Réunion. Analyse socio-politique comparée des formes discursives*, Simonin, J. (responsable scientifique), la Réunion: Laboratoire de recherche sur les espaces créolophones et francophones, pp. 113-125.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, n° 27, 2001: 57-94

**TRAITEMENT SYLLABIQUE ET PRÉDICTIONS DANS UN
CAS D'APHASIE PROGRESSIVE**

Carole PARADIS
professeure titulaire, Université Laval
Isabelle MCCLISH,
étudiante de 2^e cycle, Université d'Ottawa
Joël MACOIR
professeur adjoint, Université Laval
Chercheur-clinicien
Centre de recherche en gérontologie
et gériatrie, Sherbrooke
Renée BÉLAND
professeure agrégée, Université de Montréal
Centre de recherche de l'Institut universitaire
de gériatrie de Montréal

Nous présentons les résultats d'une étude portant sur les paraphasies syllabiques produites par un patient atteint d'aphasie progressive primaire (APP). Ces paraphasies sont des erreurs phonémiques consistant en l'insertion ou l'élision d'un ou de plusieurs phonèmes, qui modifient la structure syllabique. Notre étude s'inspire de celle de Béland et Paradis 1997, dont l'objectif principal est de montrer que les paraphasies syllabiques sont régies par des principes phonologiques. Nous montrons qu'un deuxième patient souffrant d'APP se bute aux mêmes structures syllabiques marquées et qu'il use, en grande partie, des mêmes stratégies pour réparer une structure syllabique devenue trop complexe dans sa grammaire, à savoir prioritairement l'insertion au début de sa maladie, et l'élision avec la progression de son déficit.

Langues et linguistique, n° 27, 2001

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

li.ulaval.ca

TRAITEMENT SYLLABIQUE ET PRÉDICTIONS DANS UN CAS D'APHASIE PROGRESSIVE PRIMAIRE¹

Carole PARADIS
Isabelle MCCLISH
Joël MACOIR
Renée BÉLAND

1. Introduction

Cette étude traite des paraphasies phonémiques de type syllabique produites par un patient souffrant d'aphasie progressive primaire dans six contextes syllabiques marqués (soit la coda simple, la coda branchante, l'attaque branchante, la diphthongue, l'attaque initiale vide et l'hiatus). Les paraphasies syllabiques, comme nous les appelons, sont des erreurs causées par l'insertion ou l'élision d'un ou de plusieurs phonèmes, qui ont pour effet de modifier la structure de la syllabe (par exemple: *évasion* [evade] → *[revede], *parti* [parti] → *[pate]). Celles produites par le patient de notre étude ont été analysées dans le cadre de la Théorie des contraintes et des stratégies de réparation (TCSR) proposée par Paradis 1988a, 1988b, entre autres. Nous montrons qu'elles sont régies par des principes phonologiques,

-
1. Nous remercions l'auditoire de l'ACFAS 1998 pour ses questions et commentaires lors de la présentation d'une première version de cet article par les auteurs. Nous sommes également reconnaissants à Pierre Martin pour ses remarques sur McClish 1999 ainsi qu'au rédacteur de la revue, Jacques Ouellet, et au comité de rédaction pour leurs commentaires et leurs suggestions constructives. Enfin, merci à notre assistante de recherche, Mélanie Thibeault, pour sa lecture minutieuse de la version finale de cet article. Les recherches nécessaires à la rédaction de cet article ont été rendues possibles grâce à une subvention d'équipe FCAR-98-ER-2305 octroyée à R. Béland et C. Paradis, aux subventions ordinaires CRSH 410-96-1467 et 410-97-1446 octroyées respectivement à R. Béland et C. Paradis, ainsi qu'à une subvention du Fonds de la Recherche en Santé du Québec (Fonds #971082) octroyée à J. Macoir.

en particulier ceux de la TCSR, et qu'elles sont par conséquent largement prévisibles.

1.1 Objectifs

Cet article vise en grande partie les mêmes objectifs que l'étude de Béland et Paradis 1997, effectuée auprès d'une patiente atteinte d'aphasie progressive primaire.

(1) Objectif 1: l'effet des contraintes syllabiques

Premièrement, nous voulons vérifier l'effet des contraintes syllabiques, c'est-à-dire si le patient de notre étude, tout comme celui de Béland et Paradis, produit plus de paraphasies syllabiques dans six contextes syllabiques marqués (cf. section 1) que dans des mots ou des non-mots (logatomes) CV(CV) ne contenant que la syllabe neutre et universelle CV. Si tel était le cas, l'hypothèse de Béland et Paradis, selon laquelle les paraphasies ne sont pas arbitraires, mais causées par des contraintes existantes dans les langues, serait alors renforcée.

(2) Objectif 2: l'effet du Principe du seuil de tolérance

Deuxièmement, nous voulons vérifier l'effet du Principe du seuil de tolérance, c'est-à-dire si les paraphasies syllabiques du patient de notre étude sont aussi régies par le Principe de préservation et le Principe du seuil de tolérance, deux principes de la TCSR. Les résultats de Béland et Paradis indiquent que les insertions de phonèmes sont plus fréquentes au début de la maladie qu'à la fin. Les auteurs expliquent ce fait en posant que les insertions sont dues au Principe de préservation, qui est actif à tous les stades de la maladie, mais dont l'effet est contrecarré par l'abaissement du seuil de tolérance du patient aux procédures lourdes (définis en 6.2.1) au fur et à mesure que progresse le déficit. En effet, le patient est moins apte à procéder à des opérations de sauvetage complexes et coûteuses dans les derniers stades de sa maladie (ce qui entraîne plus d'élisions de phonèmes) qu'il ne l'est au début. À l'aide de tests, appliqués en deux phases à cinq mois d'intervalle, nous vérifierons si le patient de notre

étude recourt davantage à l'insertion dans la première phase que dans la deuxième (les phases sont décrites en (11)) dans les contextes syllabiques à procédure lourde. Si tel était le cas, l'hypothèse de Béland et Paradis au sujet de l'abaissement progressif du seuil de tolérance des patients souffrant d'aphasie progressive primaire s'en trouverait plus fortement appuyée.

1.2 L'aphasie progressive primaire (APP)

Lorsque l'une ou l'autre des aires cérébrales responsables du langage se trouve altérée par un accident vasculaire, l'aphasie qui en résulte peut prendre diverses formes cliniques. On assiste ensuite habituellement à une récupération (rarement totale) du langage au cours des semaines et des mois qui suivent l'apparition des symptômes. L'aphasie progressive primaire (APP), qui s'inscrit dans le cadre général des démences corticales, est caractérisée par la détérioration progressive des capacités linguistiques, suite à une dégénérescence résultant en une atrophie de l'hémisphère cérébral gauche. Contrairement à la maladie d'Alzheimer, dans laquelle l'ensemble des fonctions mentales supérieures sont affectées dès le début de la maladie, les troubles cognitifs dans l'APP sont limités au langage durant une longue période de temps.

1.3 Histoire de cas

Notre patient est un homme de 74 ans, droitier (avec ambidextrie probable). Il possède un niveau d'études secondaires, il est locuteur natif du français québécois et n'a aucun antécédent familial de démence. Ses troubles du langage sont apparus vers l'âge de 68 ans (manque du mot, puis apparition progressive des troubles de l'écriture et, plus tardivement, bégaiement neurologique). Il s'est présenté à la clinique de la mémoire de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke en raison de l'aggravation des troubles du langage. En 1994, le CT scan révèle une atteinte sous-corticale (calcification des noyaux de la base et des noyaux cérébelleux). En 1996, l'atteinte sous-corticale est stable, mais le CT scan montre une atrophie cérébrale dans la région fronto-pariétale gauche.

2. Cadre théorique

La TCSR pose que les langues sont régies par des contraintes universelles, appelées «principes», qui décrivent ce qu'il y a de commun à toutes les langues, et par des «réglages paramétriques». Les paramètres sont des options marquées, offertes par la grammaire universelle (la faculté du langage), auxquelles répondent les langues. Les réglages paramétriques rendent compte des différences entre les langues. En effet, les inventaires segmental et syllabique d'une langue sont vus comme le résultat direct d'une réponse positive ou négative aux options segmentales et syllabiques offertes par la grammaire universelle. Par exemple, certaines langues répondent «oui» à l'option «codas?», alors que d'autres répondent «non», excluant ainsi ce type de syllabe de leur inventaire syllabique. Dans le cas des emprunts, la raison pour laquelle le mot *note* est réalisé [nɔti] au lieu de [nɔt] en lingala (une langue bantoue parlée au Congo Kinshasa) repose sur le fait que le lingala dit «non» aux codas, ce qui est exprimé par le réglage paramétrique négatif en (3).

- (3) Paramètre: codas? français: oui
lingala: non (contrainte)

Une contrainte violée provoque l'application d'une stratégie de réparation, définie en (4).

- (4) *Stratégie de réparation*: une opération phonologique universelle et non contextuelle qui insère ou élide du matériel phonologique dans le but de satisfaire la contrainte violée.

Alors que les contraintes violées font pression pour être respectées, le Principe de préservation limite les pertes d'information segmentale.

- (5) *Principe de préservation*: l'information segmentale est préservée maximale, dans les limites des conflits de contraintes. (Paradis et Béland à paraître)

Paradis et LaCharité 1997 attribuent au Principe de préservation, qui privilégie l'insertion, le faible pourcentage d'élisions observé dans les adaptations d'emprunts (cf. 2.1 et

Paradis et Prunet 2000). Cependant, la TCSR pose des limites à la préservation segmentale, ce qu'exprime le Principe du seuil de tolérance en (6).

(6) *Principe du seuil de tolérance:*

a) toutes les langues établissent une limite à la préservation segmentale;

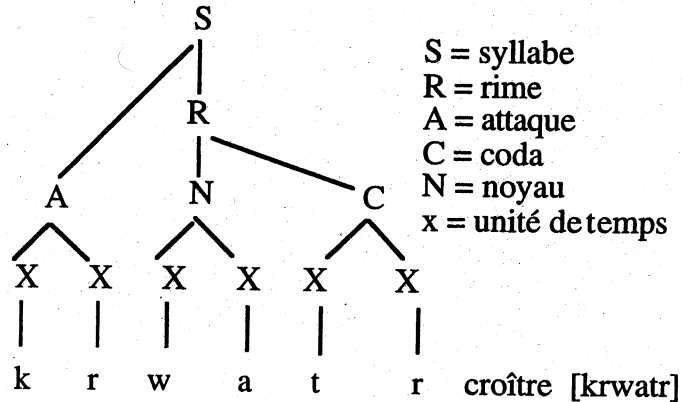
b) cette limite est de n étapes (ou opérations) à l'intérieur d'un domaine de contrainte donné (cf. Paradis 1996 sur les domaines de contraintes), n ne devant toutefois pas dépasser la capacité d'un adulte à reconnaître un patron canonique de nombre.²

Selon ce principe, un segment problématique requérant plus d'étapes que la limite fixée par la langue pour être adapté dans un domaine de contrainte donné n'est plus protégé par le Principe de préservation et peut être éliminé. Ce principe fixe une limite au poids procédural requis pour la sauvegarde d'un segment. Par exemple, nous verrons dans la section 6 que, lorsque la sauvegarde d'un segment compris dans une malformation syllabique comporte plus d'une étape, il y a élimination du segment en question.

Le modèle syllabique adopté ici est celui de la syllabe hiérarchisée de Kaye et Lowenstamm 1984, présenté en (7), où la syllabe est composée de quatre constituants: l'attaque, la rime, le noyau et la coda. Tous les constituants peuvent se ramifier, c'est-à-dire contenir deux segments, chacun associé à sa propre unité de temps.

2. Ce principe, tel que nous le concevons, comporte une évaluation globale (canonique) du nombre d'étapes nécessaires à la préservation d'un segment, non un décompte sériel (un, deux, trois, etc.). La reconnaissance de patrons canoniques de nombre est appelée «*subitization (canonical pattern-recognition)*» en anglais (cf. Wynn 1990 pour plus de détails).

(7) Syllabe hiérarchisée



Seule la coda est facultative, le noyau, la rime et l'attaque étant obligatoires. Ce modèle permet ainsi d'encoder le fait que la syllabe universellement la moins marquée est la syllabe CV. Cette syllabe est présente dans toutes les langues du monde et y est la plus fréquente. C'est en outre la première syllabe maîtrisée par l'enfant.

2.1 Préservation et seuil de tolérance dans les emprunts et les productions aphasiques

Dans la base d'emprunts du projet de recherche de C. Paradis et D. LaCharité à l'Université Laval, qui contient des éléments étrangers en provenance de neuf langues différentes, les élisions de segments ne constituent qu'un très faible pourcentage des cas (512 / 19 280 cas, 2,7%), ce qui prouve que le Principe de préservation joue un rôle important dans les adaptations d'emprunts. En effet, sur 19 280 malformations segmentales, syllabiques et métriques, 16 351 malformations (84,8%) sont adaptées. Les autres cas (2 417, 12,5%), sont importées (non adaptées).³ Dans le corpus d'erreurs recueillies auprès de notre patient, le nombre d'élisions est beaucoup plus élevé, 49,2% des cas.

3. Ces statistiques sont celles de la base d'emprunts de C. Paradis et D. LaCharité au 5 mars 2001.

(8) Insertions et élisions produites par le patient

| insertions de V | élisions de C |
|-----------------|---------------|
| 101 (51,7%) | 98 (49,2%) |

Béland et Paradis 1997 posent qu'un contexte syllabique ne présentant aucune difficulté pour un locuteur normal devient trop complexe pour l'aphasique, qui tend alors à simplifier la structure. Le rôle du Principe de préservation est donc contrecarré par le seuil de tolérance du patient, qui limite le poids procédural autant que la complexité structurale. Comme l'insertion segmentale comporte souvent une réparation en plusieurs étapes – une réparation complexe pour l'aphasique – l'élision segmentale est conséquemment plus fréquente dans les paraphasies que dans les emprunts. Cette hypothèse sera formellement présentée en (9).

3. Béland et Paradis 1997

Le présent article s'inspire de celui de Béland et Paradis 1997, qui compare pour la première fois les paraphasies syllabiques produites dans six contextes marqués par une patiente atteinte d'aphasie progressive primaire avec les adaptations de malformations syllabiques observées dans quatre corpus d'emprunts. Les auteures y constatent que les paraphasies syllabiques sont très semblables aux adaptations d'emprunts et qu'elles sont aussi systématiques et prévisibles que ces dernières. Leurs hypothèses de travail sont présentées en (9) (cf. Paradis et Béland 1997: 168-169, la version française et simplifiée de Béland et Paradis 1997: 1178).

- (9a) Hypothèse 1. Un stimulus pourtant bien formé dans la langue native du patient aphasique devient problématique pour lui parce que ce stimulus viole ses contraintes individuelles, de la même façon que les emprunts sont problématiques pour les locuteurs d'une langue lorsqu'ils contiennent des segments ou structures interdits dans cette langue.

Par exemple, l'emprunt français *place* [pl^has] est prononcé [pa^hlas] en peul. L'emprunteur insère une voyelle entre les consonnes de l'attaque branchante, de la même façon que

la patiente insère une voyelle dans le groupe consonantique /tr/ lorsqu'elle prononce *citron* [sit^rõ] → [sit^rẽõ].

- (9b) Hypothèse 2. Étant donné que les paraphasies phonémiques résultent des réglages paramétriques négatifs du patient et que les paramètres sont offerts par la grammaire universelle, nous prédisons que les contraintes négatives à la source des paraphasies ne sont pas propres aux aphasiques, mais qu'elles existent dans les langues du monde. Par exemple, l'emprunt français *force* [fɔ^rs] est adapté en [fɔ^rsɔ] en peul, une langue qui n'admet pas les codas branchantes ni les attaques branchantes. De la même manière, la patiente simplifie la coda branchante du mot *meuble* [mɛ^bl] en le prononçant [mɛ^blɥ].⁴
- (9c) Hypothèse 3. Dans les paraphasies syllabiques comme dans les adaptations syllabiques d'emprunts, l'insertion de segments (l'adaptation) est préférée à l'élision de segments.
- (9d) Hypothèse 4. Le Principe du seuil de tolérance implique que les locuteurs (aphasiques ou normaux) ont un seuil de tolérance aux problèmes et, par conséquent, aux réparations que nécessitent ces problèmes (c'est-à-dire au nombre d'étapes impliquées dans la procédure de réparation). On prédit que le seuil de tolérance du patient aphasique sera abaissé en dessous de celui d'un locuteur natif normal avec la progression de son déficit. On s'attend donc à ce qu'une malformation perçue par le patient cause considérablement plus d'élisions de segments dans les derniers stades de sa maladie qu'à son début.

La confirmation de ces quatre hypothèses de travail a permis à Béland et Paradis 1997 d'affirmer que les paraphasies

4. Nous ne distinguons pas /ə/ de /œ/. Les réalisations moyennes centrales et non tendues sont transcrites [ə] dans nos corpus. Phonétiquement, il n'y a pas lieu de les distinguer, et phonologiquement, ils se comportent de façon identique dans nos corpus d'emprunts.

phonémiques, dont les paraphasies syllabiques, sont gouvernées en grande partie par la phonologie (marque, contraintes de la grammaire universelle et stratégies de réparation) et qu'elles sont par conséquent largement prévisibles.⁵

4. Méthodologie

4.1 Le corpus

La liste des stimuli qui a permis de constituer notre corpus d'erreurs est en grande partie celle de Béland et Paradis 1997. Les erreurs recueillies à partir de cette liste ont été transcrites et informatisées par Joël Macoir et Isabelle McClish. Le corpus d'erreurs est annexé à McClish 1999, où on peut aussi trouver plus de détails sur la méthodologie utilisée pour l'élaboration des tests. Certains de ces tests diffèrent toutefois de ceux utilisés par Béland et Paradis 1997, lesquels n'avaient pas été originellement conçus pour vérifier des paraphasies syllabiques; ainsi, la plupart des stimuli de Béland et Paradis contenaient plus d'un contexte syllabique marqué. Pour chacun des six contextes syllabiques marqués présentés en (10), nous avons sélectionné une trentaine de mots stimulus et une

5. Notons que Béland et Paradis tiennent pour acquis que l'aphasie progressive n'affecte pas les représentations sous-jacentes elles-mêmes mais l'accès aux stimuli ou la planification phonologique impliquée dans la réalisation phonétique des stimuli testés. Cette position s'appuie, ici comme dans d'autres études de cas (Béland, Bois, Damien et Seron 1999, Macoir et Béland 1998 et Prunet, Béland et Idrissi 2000), sur les dissociations observées dans la performance des patients aphasiques à l'intérieur d'une même tâche et entre différentes tâches. De telles dissociations sont difficilement conciliables avec l'hypothèse d'une atteinte des représentations phonologiques sous-jacentes. Elles indiquent plutôt une atteinte dans les procédures responsables de l'accès et du traitement des représentations sous-jacentes. Cette position est d'ailleurs en accord avec l'approche connexionniste des troubles acquis de la lecture et de la répétition, où l'on pose que, lorsqu'un réseau de connexions est endommagé, cela n'implique pas que la représentation d'un mot est présente ou absente, mais plutôt que le réseau parvient à produire un résultat à partir de certains inputs seulement: «In the damaged network, the attractor for a word is not either present or absent, but rather it can effectively operate to produce a response given some inputs but not others.» (Plaut et Shallice 1993: 428).

trentaine de non-mots stimulus contenant le contexte, ainsi qu'une trentaine de mots CV(CV) et une trentaine de non-mots CV(CV). Notre corpus est donc constitué de quelque 600 prononciations de ces stimuli par notre patient, en lecture et en répétition.

(10) Les six contextes syllabiques marqués étudiés dans cette recherche:

- a) l'attaque branchante (syllabe commençant par deux consonnes): *bras* [brɑ];
- b) la coda simple (syllabe se terminant par une consonne): *verre* [vɛr];
- c) la coda branchante (syllabe se terminant par deux consonnes): *tendre* [tɑ̃dr];
- d) la diphtongue (syllabe dont le noyau est constitué d'une semi-consonne et d'une voyelle): *depuis* [dɛpɥi];
- e) l'hiatus (suite de deux voyelles): *cacao* [kakaɔ];
- f) l'attaque vide en début de mot (mot commençant par une voyelle): *ami* [ami].

4.2 Les tests de lecture et de répétition

Le patient a été soumis à des tâches de lecture et de répétition au cours de deux phases de testing. Cinq mois ont séparé la fin de la première phase du début de la deuxième. Le nombre d'erreurs syllabiques recueillies à l'intérieur de chacune de ces phases est présenté en (11).

- (11) PHASE 1: janvier 1997 à mars 1997 (3 mois):
108 erreurs syllabiques / 543 erreurs au total (19,9% d'erreurs syllabiques).
PHASE 2: septembre 1997 à octobre 1997 (2 mois):
106 erreurs syllabiques / 520 erreurs au total (20,4% d'erreurs syllabiques).

Ces tâches de lecture et de répétition ont été présentées au patient à raison d'une demi-heure par semaine pendant six semaines. Chaque séance a été enregistrée et transcrite en API par l'orthophoniste. Tous les effets de

bégaiement et d'approximation ont été éliminés des transcriptions afin de ne pas parasiter les données. Les prononciations du patient ont ensuite été informatisées et classées, dans un premier temps, par contexte syllabique marqué et par type de stimuli (mots ou non-mots). Dans un deuxième temps, les prononciations ont été regroupées par catégorie d'erreurs, lesquelles figurent en (12).

| (12) type d'erreurs | exemples |
|---------------------|---|
| morphologique: | <i>gris</i> [gri] → [griz] |
| analogique: | <i>vrisser</i> (non-mot) [vrise] → [vis] |
| syllabique: | <i>balame</i> (non-mot) [balam] → [balamɑ] |
| segmentale: | <i>soinché</i> (non-mot) [swɛ̃ʃe] → [swɑʃe] |
| métrique: | <i>bricanner</i> (non-mot) [brikane] → [kane] |
| éloignée: | <i>finance</i> [finɑ̃s] → [fitiki] |

De ces catégories, seules les erreurs syllabiques et les erreurs métriques affectant la structure syllabique visée ont été analysées. Par exemple, les diphtongues décompactées en hiatus ou les élisions de voyelles à l'intérieur d'un hiatus, deux réparations affectant la structure métrique, ont été prises en considération parce qu'elles touchent directement la structure syllabique visée. Toutefois, les erreurs de type [brikane] → [kane] ne l'ont pas été. L'élision de la syllabe, dans ce cas, déborde du domaine de l'attaque branchante [br], soit la structure syllabique visée dans [bricane] (cf. McClish 1999: 42 pour plus de détails sur les exclusions).

5. Objectif 1: Résultats et discussion

Notre premier objectif était d'évaluer l'effet des contraintes syllabiques, c'est-à-dire de vérifier si les stimuli contenant les contextes syllabiques marqués étaient plus susceptibles d'entraîner des erreurs syllabiques que les stimuli CV(CV). Cet objectif est atteint et notre hypothèse confirmée. Comme l'indique le test du chi carré, les stimuli contenant les contextes syllabiques marqués entraînent significativement ($p < .001$) plus d'erreurs syllabiques que les stimuli de forme CV(CV). En (13), 22,9% des erreurs affectant les stimuli

contenant les contextes syllabiques marqués sont des erreurs syllabiques, alors que seulement 7,7% des erreurs contenues dans les stimuli neutres CV(CV) le sont.

- (13) Effet des contraintes syllabiques: les stimuli (mots et non-mots) des contextes syllabiques marqués versus les stimuli CV(CV).

PHASES 1 ET 2 ENSEMBLE

| Contextes syllabiques marqués | Stimuli CV(CV) |
|---|---|
| 199 erreurs syllabiques/ 867 erreurs au total (22,9%) | 15 erreurs syllabiques/ 195 erreurs au total (7,7%) |

($\chi^2 = 22,13$, $p < .001$)

Les phases n'ont cependant pas d'impact sur les résultats obtenus. En effet, en (14), on observe dans les phases 1 et 2 sensiblement le même pourcentage d'erreurs syllabiques dans les contextes marqués, soit 22,4% et 23,5%, respectivement, et les stimuli CV(CV), soit 7,6% et de 7,8%, respectivement.

- (14) Effet des contraintes syllabiques: les stimuli des contextes syllabiques marqués versus les stimuli CV(CV), par phase.

a)

PHASE 1

| Contextes syllabiques marqués | Stimuli CV(CV) |
|---|---|
| 101 erreurs syllabiques/ 451 erreurs au total (22,4%) | 7 erreurs syllabiques/ 92 erreurs au total (7,6%) |

($\chi^2 = 9,57$, $p < .01$)

b)

PHASE 2

| Contextes syllabiques marqués | Stimuli CV(CV) |
|--|--|
| 98 erreurs syllabiques/ 416 erreurs au total (23,5%) | 8 erreurs syllabiques/ 103 erreurs au total (7,8%) |

($\chi^2 = 11,72, p < .001$)

La différence entre les phases 1 et 2 dans le nombre d'erreurs syllabiques en contextes marqués ($\chi^2 = .1152, p > .05$) et non marqué CV(CV) ($\chi^2 = .05, p > .05$) n'est pas significative.

6. Objectif 2: Résultats et discussion

Notre deuxième objectif était d'évaluer l'effet du Principe du seuil de tolérance, c'est-à-dire de vérifier si le nombre d'élisions⁶ augmente avec la progression du déficit du patient. Dans l'analyse globale des six contextes syllabiques marqués, la distribution des erreurs n'est pas significativement différente, bien que la légère différence observée aille dans le sens prédit. En (15), le nombre d'insertions (51,5%) en phase 1 n'est que légèrement plus élevé que le nombre d'élisions (48,5%). En phase 2, les insertions n'ont que très peu diminué, passant de 51,5% à 50%, alors que les élisions ont légèrement augmenté, passant de 48,5% à 50%, rejoignant ainsi le taux d'insertions.

(15) Effet du Principe du seuil de tolérance (les six contextes syllabiques marqués regroupés)

PHASE 1

| | Insertions | Élisions |
|--|------------|------------|
| Total des erreurs syllabiques affectant les contextes syllabiques marqués: 101 | 52 (51,5%) | 49 (48,5%) |

6. Rappelons que l'élision, tout comme l'insertion, est une stratégie de réparation (cf. (4)) appliquée de façon inconsciente par le patient dans le but de simplifier un contexte syllabique problématique.

PHASE 2

| | Insertions | Élisions |
|---|------------|----------|
| Total des erreurs syllabiques affectant les contextes syllabiques marqués: 98 | 49 (50%) | 49 (50%) |

Ces résultats suggèrent que le seuil de tolérance du patient est demeuré sensiblement le même dans les deux phases. Béland et Paradis 1997 ont obtenu des résultats semblables lorsqu'elles ont observé l'ensemble des contextes syllabiques marqués. L'effet du Principe du seuil de tolérance ne ressortait que lorsqu'elles considéraient les contextes syllabiques marqués séparément. En conséquence, ces contextes seront donc examinés et analysés séparément, et les résultats expliqués sur la base de la distinction entre contextes «à procédure lourde» et contextes «à procédure légère».

6.1. Les contextes syllabiques marqués analysés séparément

La distribution des erreurs syllabiques dans les six contextes syllabiques marqués est présentée en (16).

(16) Distribution des erreurs syllabiques de notre patient par contexte syllabique marqué en phase 1 et 2

| Contextes | Phases | Insertions | Élisions | χ^2 |
|--------------------------|--------|------------|------------|----------|
| Codas simples | 1 | 11 (68,8%) | 5 (31,2%) | * |
| | 2 | 1 (12,5%) | 7 (87,5%) | |
| Codas branchantes | 1 | 19 (52,8%) | 17 (47,2%) | n.s. |
| | 2 | 18 (42,9%) | 24 (57,1%) | |
| Diphthongues | 1 | 4 (44,4%) | 5 (55,6%) | n.s. |
| | 2 | 9 (50%) | 9 (50%) | |
| Attaques branchantes | 1 | 1 (9,1%) | 10 (90,9%) | n.s. |
| | 2 | 5 (50%) | 5 (50%) | |
| Hiatus | 1 | 10 (50%) | 10 (50%) | n.s. |
| | 2 | 10 (71,4%) | 4 (28,6%) | |
| Attaques initiales vides | 1 | 7 (77,8%) | 2 (22,2%) | n.s. |
| | 2 | 6 (100%) | 0 | |

Note: * = $p < .05$, n.s. = non significatif ($p > .05$).

Ces résultats sont discutés en détail dans les sections 6.1.1 à 6.1.6. Des exemples de paraphasies syllabiques produites durant les deux phases dans les six contextes marqués sont comparés à des adaptations syllabiques d'emprunts français. Il s'agit de montrer que les contraintes négatives à la source des paraphasies syllabiques ne sont pas propres aux aphasiques, mais qu'elles existent dans les langues du monde (cf. l'hypothèse 2 de Béland et Paradis 1997 en (9)) et que les emprunteurs comme les aphasiques doivent adapter les structures syllabiques interdites (cf. l'hypothèse 1 de Béland et Paradis 1997 en (9)).

6.1.1 La coda simple

En (17a), la coda simple française, non permise en kinyarwanda et en lingala, tout comme dans l'ensemble des langues bantoues, est adaptée par une insertion de voyelle à 98,7%. En (17b), la coda simple est aussi problématique pour le patient. La préservation est privilégiée en phase 1, où nous observons 68,8% d'insertions de voyelles. Elle diminue en phase 2 à 12,5%. Les élisions passent de 31,2% en phase 1 à 87,5% en phase 2, ce qui confirme notre prédiction.

(17) Coda simple: adaptations syllabiques d'emprunts français et paraphasies syllabiques de notre patient en phase 1 et 2 (fr. = français, k. = kinyarwanda, l. = lingala, \$ = frontière syllabique).

a) Emprunts français

Insertions de V: C\$ → CV\$ (2 338/2 369 = 98,7%)

fr. *mine* [mi \underline{n}] → k. [mi \underline{ni}]

fr. *docteur* [dɔ \underline{k} tɔ \underline{r}] → k. [dɔ \underline{j} iteeri]

Élisions de C: C\$ → Ø (31/2 369 = 1,3%)

fr. *eucalyptus* [ø \underline{k} aliptys] → k. [ikari \underline{t} uusi]

fr. *Albertine* [albɛ \underline{r} tin] → l. [alobe \underline{t} ini]

b) Paraphasies syllabiques produites par le patient

Phase 1

Insertions de V: 11/16 (68,8%)

balame (non-mot) [balam] → [balama]

vicole (non-mot) [vikɔ] → [vikolo]

Élisions de C: 5/16 (31,2%)

parti [parti] → [pa_te]

résister [reziste] → [rezi_te]

Phase 2

Insertions de V: 1/8 (12,5%)

dapile (non-mot) [dapi] → [dapalalø]

Élisions de C: 7/8 (87,5%)

balame (non-mot) [balam] → [bale_]

sergent [sɛrʒɑ̃] → [sɛ_ʒɑ̃]

6.1.2 La coda branchante

En (18a), la coda branchante française, interdite en peul (une langue de l'Afrique de l'Ouest) ainsi que dans un grand nombre de langues, est adaptée en peul par l'insertion d'une voyelle, ici après les deux consonnes, dans 92,4% des cas. En (18b), le patient use des deux stratégies de réparation pour simplifier la coda branchante. En phase 1, les insertions sont de 52,8% et les élisions de 47,2%, alors qu'en phase 2, elles sont respectivement de 42,9% et de 57,1%. La diminution du taux d'insertion en phase 2 va dans le sens de notre prédiction, mais n'atteint cependant pas le seuil statistique significatif.

(18) Coda branchante: adaptations syllabiques d'emprunts français et paraphasies syllabiques de notre patient en phase 1 et 2 (p.= peul).

a) Emprunts français

Insertions de V: CCS → CCV\$ (302/327 = 92,4%)

fr. *carde* [kard] → p. [karda]

fr. *force* [fɔrs] → p. [fɔrsɔ]

Élisions de C: CCS → C\$ (25/327 = 7,6%)

fr. *cuivre* [kɥivr] → p. [ki_ri]

fr. *pieuvre* [pjœvr] → p. [piju:ri]

b) Paraphasies syllabiques produites par le patient

Phase 1

Insertions de V: 19/36 (52,8%)

carde [kard] → [kardy]

source (non-mot) [surz] → [sɔrzə]

Élisions de C: 17/36 (47,2%)

parc [park] → [pak]

volirte (non-mot) [vɔlirt] → [volo]

Phase 2

Insertions de V: 18/42 (42,9%)

nichasque (non-mot) [niʃask] → [niʃaʃək]

talerde (non-mot) [talɛrd] → [talɛrədə]

Élisions de C: 24/42 (57,1%)

source [surs] → [sus]

forme [fɔrm] → [fɔm]

6.1.3 La diphtongue

En (19a), on peut observer comment la diphtongue française, interdite en peul, en kinyarwanda et dans plusieurs autres langues, est adaptée en kinyarwanda. La suite non syllabable est réparée par l'insertion d'une consonne entre les deux éléments de la diphtongue dans 91% des cas. La diphtongue cause aussi des difficultés au patient dont la performance est cependant stable dans ce contexte. Comme il est montré en (19b), le nombre d'insertions est légèrement supérieur en phase 2 – elles passent de 44,4% en phase 1 à 50% en phase 2 – une différence non significative. Nous reviendrons sur ces résultats en 6.2.

(19) Diphtongue: adaptations syllabiques d'emprunts français et paraphasies syllabiques de notre patient en phase 1 et 2.

a) Emprunts français

Insertions de C: CVV → CVCV (507/557 = 91%)

fr. *boîte* [bwat] → k. [buwaati]

fr. *lieutenant* [ljɛtnɑ̃] → k. [rijetena]

Élisions de V: CVV → CV (50/557 = 9%)

| | | |
|--|---|--------------------------------------|
| fr. <i>biscuit</i> [bisk <u>ui</u>] | → | p. [bisk <u>i</u>] |
| fr. <i>cuisinier</i> [k <u>ui</u> zinje] | → | p. [k <u>i</u> sinj ⁹ gɛ] |

b) **Paraphasies syllabiques produites par le patient**

Phase 1

Insertions d'un noyau: 4/9 (44,4%)

| | | |
|--|---|---------------------|
| <i>buisson</i> [b <u>ui</u> sɔ̃] | → | [byis] ⁷ |
| <i>rechuie</i> (non-mot) [rɛ <u>ui</u>] | → | [rɛ <u>y</u> if] |

Élisions de V: 5/9 (55,6%)

| | | |
|---|---|-------------------|
| <i>cuisson</i> [k <u>ui</u> sɔ̃] | → | [k <u>y</u> sɔ̃] |
| <i>débissuit</i> (non-mot) [debis <u>ui</u>] | → | [babis <u>i</u>] |

Phase 2

Insertions d'un noyau: 9/18 (50%)

| | | |
|--|---|------------------|
| <i>luiché</i> (non-mot) [l <u>ui</u> fɛ] | → | [<u>y</u> ifɛ] |
| <i>luisant</i> [l <u>ui</u> zɑ̃] | → | [<u>y</u> idɑ̃] |

Élisions de V: 9/18 (50%)

| | | |
|--|---|----------------------------|
| <i>chevalier</i> [ʃə <u>val</u> je] | → | [ʃə <u>f</u> al <u>e</u>] |
| <i>soinché</i> (non-mot) [swɛ <u>l</u> fe] | → | [<u>ʃ</u> ɔ̃ <u>f</u> ɛ] |

6.1.4 L'attaque branchante

Comme il est montré en (20a), l'attaque branchante française, interdite en peul et en kinyarwanda, est adaptée par une insertion à 99,6%. En (20b), l'attaque branchante pose aussi problème au patient. Cependant, contrairement à notre attente, celui-ci privilégie l'élision dans la première phase. En effet, la suite non syllabable est réparée dans 90,9% des cas par la chute d'une des deux consonnes de la suite en phase 1. Fait encore plus surprenant, le pourcentage d'élision diminue à 50% en phase 2. Quant aux insertions, elles passent de 9,1% en phase 1 à 50% en phase 2. Ces écarts ne sont cependant pas statistiquement significatifs.

7. Il s'agit ici de l'insertion d'un noyau syllabique, où la semi-consonne de la diphtongue devient le sommet de sonorité d'un nouveau noyau. Ce point est expliqué en 6.2.1.

(20) Attaque branchante: adaptations syllabiques d'emprunts français et paraphasies syllabiques de notre patient en phase 1 et 2.

a) Emprunts français

Insertions de V: CC → CVC (745/748 = 99,6%)

fr. *place* [plas] → p. [palas]
fr. *tracteur* [traktør] → p. [taraktør]

Élisions de C: CC → C (3/748 = 0,4%)

fr. *clignoteur* [kliŋotør] → k. [c iŋoteeri]
fr. *budget* [bydʒɛ] → k. [βiʒɛ]

b) Paraphasies syllabiques produites par le patient

Phase 1

Insertions de V: 1/11 (9,1%)

vrie (non-mot) [vri] → [veri]

Élisions de C: 10/11 (90,9%)

stabé (non-mot) [stabe] → [tebe]
bricanner (non-mot) [brikane] → [b ikanã]

Phase 2

Insertions de V: 5/10 (50%)

blanc [blã] → [bãlã]
récreau (non-mot) [rekro] → [rekaro]

Élisions de C: 5/10 (50%)

gonfler [gɔ̃fle] → [gɔ̃f e]
stirou (non-mot) [stiru] → [tiru]

6.1.5 L'hiatus

Comme la plupart des langues sémitiques, l'arabe marocain ne permet pas les attaques vides, donc l'hiatus. En (21a), les suites de voyelles françaises sont réparées en arabe marocain, dans 86,2% des cas, par l'insertion d'une consonne entre les deux voyelles. En (21b), l'hiatus pose aussi des difficultés au patient, qui a recours autant à l'insertion qu'à l'élision en phase 1 (50% d'insertions et 50% d'élisions). Les insertions augmentent en phase 2 à 71,4%, alors que les élisions diminuent à 28,6%. Cependant, ici comme dans le cas de

l'attaque branchante et de la diphtongue, les écarts ne sont pas significatifs. Nous en concluons que la performance du patient est stable dans ce contexte. Nous reviendrons cependant sur ces résultats en 6.2.

(21) Hiatus: adaptations syllabiques d'emprunts français et paraphasies syllabiques de notre patient en phase 1 et 2 (a.m. = arabe marocain).

a) Emprunts français

Insertions de C: VV → VCV (106/123 = 86,2%)

fr. *mosaïque* [mozaik] → a.m. [møzajik]

fr. *Noël* [nœl] → a.m. [nœwl]

Élisions de V: VV → V (17/123 = 13,8%)

fr. *créoline* [kreolin] → k. [cir_oriinil]

fr. *coop* [koo p] → p. [ko ppe]

b) Paraphasies syllabiques produites par le patient

Phase 1

Insertions de C: 10/20 (50%)

saluer [salye] → [saly^mɑ]

doémi (non-mot) [doemi] → [do^lemi]

Élisions de V: 10/20 (50%)

théologie [teolozi] → [te^llozi]

polluer [pɔlye] → [pɔ^le]

Phase 2

Insertions de C: 10/14 (71,4%)

tatouer [tatue] → [tatute]

néon [neɔ̃] → [ne^lɔ̃]

Élisions de V: 4/14 (28,6%)

réitérer [reitere] → [re^ltere]

séandou (non-mot) [seādu] → [s^lādu]

6.1.6 L'attaque initiale vide

Nous voyons en (22a) qu'en arabe marocain, une voyelle à l'initiale de mot en français est réparée par l'insertion d'une consonne devant la voyelle dans 55,6% des cas. Le

contexte d'attaque initiale vide est aussi problématique pour le patient, qui insère une consonne dans 77,8% des cas en phase 1 et 100% des cas en phase 2. En (22b), les élisions sont de l'ordre de 22,2% en phase 1 et de 0% en phase 2. Cependant, ici non plus l'écart n'atteint pas un seuil significatif. Nous reviendrons sur ces résultats en 6.2.

(22) Attaque initiale vide: adaptations syllabiques d'emprunts français et paraphasies syllabiques de notre patient en phase 1 et 2 (# = frontière de mot).

a) Emprunts français

Insertions de C: #V → #CV (180/324 = 55,6%)

fr. *ambassade* [ãbasad] → a.m. [lambaşad] ou [ʔambaşad]

fr. *ouvreuse* [uvrøz] → a.m. [lɔvrøz] ou [ʔɔvrøz]

Élisions de V: #V → #Ø (144/324 = 44,4%)

fr. *agrément* [agremã] → a.m. [_grima]

fr. *épicerie* [episri] → a.m. [_pisri]

b) Paraphasies syllabiques produites par le patient

Phase 1

Insertions de C: 7/9 (77,8%)

âgé [aʒe] → [vaʒe]

évader [evade] → [revede]

Élisions de V: 2/9 (22,2%)

immédât (non-mot) [imedã] → [_medikə]

impossu (non-mot) [Ëposy] → [_posu]

Phase 2

Insertions de C: 6/6 (100%)

oser [oze] → [sose]

achat [aʃã] → [saʃã]

6.2 Contexte «à procédure lourde» et contexte «à procédure légère»

Les résultats obtenus pour chacun des contextes syllabiques marqués pris séparément (cf. le tableau (16) et les sections 6.1.1 à 6.1.6) montrent que le patient n'évolue pas

également dans tous les contextes. Ces résultats s'expliquent en grande partie par le fait qu'il y a deux types de contextes syllabiques, soit les contextes à procédure lourde et ceux à procédure légère. Les contextes de coda simple, de coda branchante, d'attaque branchante et de diphtongue sont des contextes syllabiques dits «lourds», car leur simplification par l'insertion d'un noyau syllabique entraîne automatiquement la formation d'une syllabe supplémentaire, ce qui augmente la longueur du stimulus et met en cause un poids procédural plus lourd⁸. En effet, la création d'une nouvelle syllabe se fait en deux étapes, ainsi qu'il est décrit en (23).

- (23) Réparation en deux étapes (procédure lourde):
i) insertion d'un noyau
ii) remplissage du noyau inséré

Les contextes syllabiques dits «légers» sont l'hiatus et l'attaque initiale vide. En effet, la simplification de ces deux contextes par l'ajout d'un segment n'entraîne pas une augmentation du nombre de syllabes ni un poids procédural lourd puisque le segment inséré, une consonne, ne vient que combler segmentalement un constituant syllabique déjà existant, l'attaque. Cette opération n'implique donc pas la création d'une nouvelle syllabe, suivie d'une insertion de contenu (procédure lourde), comme en (23).

6.2.1 Les contextes «à procédure lourde»

Comme cela vient d'être exposé, dans les contextes de coda simple, de coda branchante, d'attaque branchante et de diphtongue, la réparation par insertion est plus coûteuse que la réparation par élision, parce qu'il faut ajouter un noyau et le remplir. De ce fait, nous nous attendions à ce que le nombre d'insertions soit plus faible en phase 2 (la maladie du patient

8. En psycholinguistique, la notion de poids procédural fait essentiellement référence au nombre d'opérations nécessaires pour traiter l'information linguistique. Dans une étude récente, Macoir et Béland 1998 ont par exemple montré que le nombre et le type des erreurs produites par deux patients aphasiques dans les contextes de flexions verbales et adjectivales sont directement liés au nombre d'opérations morphophonologiques nécessaires à leur production.

étant plus avancée qu'en phase 1) et que le nombre d'élisions soit plus élevé, ce type de réparation étant moins coûteux en terme de poids procédural. Comme le montre le tableau (16), c'est effectivement ce qui se produit de façon significative dans au moins un des quatre contextes lourds, soit la coda simple. Néanmoins, le seuil de tolérance du patient semble stable pour les trois autres contextes puisqu'il n'y a pas eu de changement significatif dans le comportement du patient entre les phases 1 et 2. Nous verrons que des facteurs contaminants, discutés à la section 6.4, pourraient peut-être en partie être responsables des résultats obtenus dans ces contextes. Notons que l'augmentation des insertions en phase 2 pour le contexte de la diphtongue, bien que non significative, pourrait peut-être être expliquée par la nature même des insertions. Il s'agit de l'insertion d'un noyau, auquel s'attache la deuxième partie de la diphtongue, et non de l'insertion d'une consonne entre la voyelle et la semi-consonne. Par exemple, le non-mot *luiché*, en (24), est prononcé [ʃy.iʃe] par le patient, soit avec hiatus.

(24)

| stimuli | API | création d'un hiatus (insertion d'un noyau) |
|-------------------|----------|---|
| <i>luiché</i> | lʉiʃe | ʃy.iʃe |
| <i>rouabé</i> | rwabe | ri.ɛbe |
| <i>cuita</i> | kʉi ta | ky.ikota |
| <i>dépuissons</i> | depuisɔ̃ | py.is |
| <i>loisifé</i> | lwazife | ly.izize |

En terme d'opérations, réparer une diphtongue en créant un hiatus est moins coûteux qu'insérer une consonne entre deux voyelles. En effet, la création d'un hiatus ne requiert que l'insertion d'un noyau, alors que l'insertion d'une consonne entre les deux parties de la diphtongue nécessite: i) l'insertion d'un noyau, comme dans le premier cas, mais aussi ii) l'insertion d'une consonne épenthétique dans l'attaque vide de la syllabe nouvellement créée.

| | |
|--|--|
| (25) a) création d'un hiatus | b) insertion d'une C dans la diphtongue |
| i) insertion d'un noyau pour une des voyelles du hiatus — | i) insertion d'un noyau pour une des voyelles du hiatus ii) insertion de contenu (une C) dans l'attaque vide de la nouvelle syllabe |

C'est, à notre avis, la raison pour laquelle le patient recourt à la simple création d'un hiatus dans une proportion considérable des cas, même si cela résulte en une autre structure syllabique marquée. Le patient de Béland et Paradis 1997 a aussi usé de cette stratégie dans une importante proportion (ex. *avion* [avjɔ̃] → patient [avi.ɔ̃], *piéton* [pjeɥɔ̃] → patient [pi.eɥɔ̃]). C'est également le cas des deux groupes d'enfants, normaux et avec problèmes d'apprentissage, dont Paradis et Béland (à paraître) ont analysé les erreurs. Les premiers et les seconds réparent une diphtongue par un hiatus dans 80% (16/20) et 72,2% (26/36) des cas, respectivement. Ceci nous conduit à penser que les paraphrasies sont gouvernées par le Principe du seuil de tolérance du patient (et des enfants), lequel est réfractaire aux réparations trop coûteuses.

6.2.2 Les contextes «à procédure légère»

Dans les contextes où l'insertion d'un segment n'entraîne pas l'ajout d'une syllabe, nous ne nous attendions pas à ce qu'il y ait plus d'élisions en phase 2 qu'en phase 1, car nous estimons que la réparation de ces malformations par insertion crée moins de difficulté que dans les cas où une telle réparation entraîne l'ajout d'une syllabe. Par exemple, dans le mot *âgé* [aʒe] → [vaʒe], l'insertion d'une consonne ne vient que combler l'attaque vide, qui, comme nous l'avons vu, est un constituant déjà existant. C'est ce qui se produit dans les contextes d'hiatus et d'attaque initiale vide. Dans ces deux contextes, l'écart entre les insertions et les élisions dans les phases 1 et 2 n'est pas statistiquement significatif (cf. le tableau (16)). Le fait que le patient ait recours à l'insertion d'une consonne plus souvent qu'à l'élision vocalique en phase 2 dans les deux contextes légers de

notre étude, ainsi que de celle de Béland et Paradis 1997, montre que le patient compose avec le Principe de préservation jusqu'à tard dans sa maladie, c'est-à-dire aussi longtemps que l'insertion d'un segment n'entraîne pas une procédure lourde.

6.3 Le constat

Si nous excluons les deux contextes légers, soit l'hiatus et l'attaque initiale vide, où nous ne nous attendions pas à une différence dans le nombre d'émissions et d'insertions entre les deux phases, l'objectif a été atteint de façon significative dans au moins un des quatre contextes lourds, soit la coda simple. Pour ce qui est de la diphtongue, les résultats (la non-augmentation des émissions en phase 2) sont explicables par le fait que l'insertion d'un noyau auquel s'associe une voyelle déjà existante n'est pas plus coûteux que l'émission de l'une des deux voyelles du hiatus. Réparé de cette façon, le contexte du hiatus équivaut à un contexte léger. Quant à l'attaque branchante et à la coda branchante, les résultats ne sont pas significatifs, probablement à cause du trop court laps de temps entre les deux phases de testing. En conclusion, même s'il n'y a qu'un contexte, celui de la coda simple, qui confirme notre prédiction, les résultats sont plutôt encourageants. Aucun résultat ne va significativement à l'encontre de l'hypothèse 4 de Béland et Paradis 1997 (cf. (9)) et de notre objectif 2. Le résultat significatif que nous avons obtenu pour la coda simple, quant à lui, indique un abaissement du seuil de tolérance du patient face au poids procédural, ce qui confirme au moins partiellement notre prédiction.

6.4 Les facteurs contaminants

Dans cette section, seront examinés quelques facteurs qui pourraient avoir influé sur nos résultats.

6.4.1 La courte période

En premier lieu, le facteur contaminant le plus probable est le court laps de temps qui s'est écoulé entre les deux phases de testing. En effet, contrairement à Béland et Paradis 1997, dont la passation des tests s'échelonnait sur une période de 3 ans et demi, nos tests ont été effectués sur une période de 10 mois, avec seulement cinq mois entre la fin de la première phase

de testing et le début de la seconde. En raison de l'évolution rapide des troubles de comportement du patient, nous n'avons pu espacer davantage nos deux passations. Ce facteur pourrait expliquer pourquoi le déficit phonologique du patient n'a pas évolué de façon significative au cours des deux phases dans tous les contextes lourds.

6.4.2 Les tests interrompus

Deuxièmement, comme le test de lecture a dû être interrompu en raison des troubles de comportement du patient, nous n'avons pu recueillir le même nombre de données pour les deux phases. Le nombre plus restreint des données de la deuxième phase pourrait avoir contribué à masquer l'effet du Principe du seuil de tolérance puisqu'en lecture, seulement 308 stimulus sur 615 ont pu être testés auprès du patient.

6.4.3 La prononciation de voyelles muettes en lecture

Troisièmement, le patient a prononcé dans un certain nombre de cas, comme en (26), des voyelles muettes en lecture.

(26) Voyelles muettes prononcées par le patient en lecture

| | | |
|------------------------------------|---|-----------|
| <i>rimeau</i> (non-mot) [rimo] | → | [miməo] |
| <i>mouste</i> (non-mot) [must] | → | [mostə] |
| <i>musique</i> [myzik] | → | [plysikə] |
| <i>totisque</i> (non-mot) [tɔtisk] | → | [tutiskə] |
| <i>vacarme</i> [vakarm] | → | [varamə] |

Ces données nous ont amenés à vérifier si le patient ne souffrait pas de dyslexie de surface. Ceci aurait pu entraîner une conversion graphophonémique en lecture, et donc la prononciation plus fréquente de voyelles muettes, ce qui aurait augmenté le nombre d'insertions en lecture. Toutefois, les tests ont révélé que le patient ne souffrait pas de dyslexie de surface. Nous pouvons tout au plus supposer une tendance occasionnelle à l'hypercorrection de sa part. Par ailleurs, comme il est montré en (27), où les résultats des tâches de lecture et de répétition dans les quatre contextes à procédure lourde sont présentés séparément, cette tendance n'est pas significative. En effet, la

distribution des insertions / élisions n'est pas significativement différente en lecture et en en répétition ($\chi^2= 0,76, p> .05$).

(27) Lecture et répétition séparées (les quatre contextes syllabiques lourds regroupés).

PHASES 1 ET 2 ENSEMBLE

| | Insertions | Élisions |
|------------------------------------|------------|------------|
| Total des erreurs syllabiques: 150 | 68 (45,3%) | 82 (54,7%) |
| Lecture: 88 | 43 (48,9%) | 45 (51,1%) |
| Répétition: 62 | 25 (40,3%) | 37 (59,7%) |

non significatif $\chi^2= 0,76, p> .05$

6.4.4 Le déficit de la mémoire de travail

6.4.4.1 L'effet de longueur

Quatrièmement, il se peut que l'effet de longueur, en raison d'un déficit de la mémoire de travail, ait parasité nos résultats. Cet effet joue un rôle important dans le nombre d'erreurs produites par les enfants (plus le mot est long, plus ils font d'erreurs; cf. Blouin 1999 et Lecours 1982) et par les aphasiques (Caramazza, Miceli et Villa 1986), de même que dans l'adaptation d'emprunts dans certaines langues comme l'arabe marocain (cf. Paradis et Béland à paraître). En (28), on observe un effet de longueur très significatif dans les stimuli CV(CV). Plus le stimulus a de syllabes, plus il est susceptible d'entraîner la production d'erreurs.

(15) Problèmes de mémoire de travail: l'effet de longueur dans les stimuli CV(CV).

| PHASES 1 et 2 ensemble | 1 syllabe | 2 syllabes | 3 syllabes |
|-------------------------|-----------------|--------------------|-------------------|
| Erreurs dans les CV(CV) | 19/100 (19%) | 150/534 (28,1%) | 44/113 (38,9%) |

significatif $\chi^2= 10,51, p< .01$

Si on compare les deux phases, on constate en (29) que l'effet de longueur, qui est observable mais non significatif en phase 1, devient significatif en phase 2, où le pourcentage d'erreurs passe de 19% à 32,2% et à 44% selon que les stimuli ont une, deux ou trois syllabes, respectivement. Ceci montre que plus le déficit du patient progresse, plus l'effet de longueur intervient.

(29) Problèmes de mémoire de travail: l'effet de longueur dans les stimuli CV(CV).

| PHASE 1 | 1 syllabe | 2 syllabes | 3 syllabes |
|-------------------------|----------------|-------------------|------------------|
| Erreurs dans les CV(CV) | 11/58 (19%) | 77/307 (25,1%) | 22/63 (34,9%) |

non significatif $\chi^2= 4,24, p> .05$

| PHASE 2 | 1 syllabe | 2 syllabes | 3 syllabes |
|-------------------------|---------------|-------------------|----------------|
| Erreurs dans les CV(CV) | 8/42 (19%) | 73/227 (32,2%) | 22/50 (44%) |

significatif $\chi^2= 6,5, p< .05$

Nous avons choisi de rapporter l'effet de longueur dans les stimuli CV(CV) en premier, car il est clair que les résultats dans ce contexte ne peuvent avoir été contaminés par la présence d'un contexte syllabique marqué. En (30), on peut aussi observer un effet de longueur dans les contextes syllabiques marqués. Par exemple, dans le contexte d'attaque branchante, le pourcentage d'erreurs passe de 32,6% à 40,1% et à 66,1%. L'effet de longueur est significatif dans les quatre premiers contextes, soit l'attaque branchante, la coda simple, la diphtongue et l'hiatus.

(30) L'effet de longueur dans chacun des contextes en phase 1 et 2 ensemble.

| PHASES 1 et 2 ensemble | 1 syllabe | 2 syllabes | 3 syllabes | 4 syllabes |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Attaques branchantes significatif $\chi^2 = 13,41$, $p < .01$ | 14/43 (32,6%) | 75/187 (40,1%) | 39/59 (66,1%) | |
| Codas simples significatif $\chi^2 = 7,86$, $p < .05$ | 10/33 (30,3%) | 88/199 (44,2%) | 19/29 (65,5%) | |
| Diphthongues significatif $\chi^2 = 20,95$, $p < .01$ | 5/32 (15,6%) | 72/129 (55,8%) | 37/58 (63,8%) | |
| Hiatus significatif $\chi^2 = 6,63$, $p < .05$ | | 20/51 (39,2%) | 87/151 (57,6%) | 14/21 (66,7%) |
| Attaques vides non signif. $\chi^2 = 0,44$, $p > .05$ | | 35/85 (41,2%) | 64/137 (46,7%) | |
| Codas branchantes non signif. $\chi^2 = 0,114$, $p > .05$ | 69/161 (42,9%) | 35/62 (56,5%) | | |

*nombre de stimuli ratés/nb. de stimuli de n syllabe(s).

De cette analyse, nous pouvons déduire que les résultats obtenus dans le cadre de notre deuxième objectif ont pu être contaminés par l'effet de longueur, et ce, surtout dans les contextes où l'ajout d'un segment augmente le nombre de syllabes comme dans le cas des contextes à procédure lourde, soit la coda simple, la coda branchante, l'attaque branchante et l'attaque initiale vide. Les contextes à procédure légère comme l'attaque initiale vide et l'hiatus, qui n'ont pas d'effet allongeant sur le stimulus, devraient être moins sensibles à l'effet de longueur. C'est le cas de l'attaque vide, où le nombre d'erreurs n'est pas significativement proportionnel au nombre de syllabes. Cependant, dans le cas de l'hiatus, le nombre d'erreurs est directement proportionnel au nombre de syllabes, un fait qui n'a pas d'explication pour le moment.

6.4.4.2 L'effet de lexicalité combiné à l'effet de longueur

On peut aussi invoquer un déficit de la mémoire de travail. Généralement, l'effet de longueur est plus marqué dans les non-mots que dans les mots (effet de lexicalité), et plus

marqué dans les non-mots longs (3 syllabes: 69,5%) que dans les non-mots courts (1 syllabe: 54,2%). Ceci est observable en (31).

(31) Problème de mémoire de travail: pourcentage d'erreurs dans les mots et les non-mots de longueurs différentes.

| PHASES 1 et 2 <u>Lecture et répétition</u> ensemble | 1 syllabe | 2 syllabes | 3 syllabes | 4 syllabes |
|---|-------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Mots: 34,4% d'erreurs | 53/186 (28,5%) | 122/336 (36,3%) | 50/152 (32,9%) | 14/21 (66,7%) |
| Non-mots: 59,8% d'erreurs | 45/83 (54,2%) | 203/377 (53,8%) | 196/282 (69,5%) | |

Les non-mots sollicitent davantage la mémoire de travail que les mots parce qu'ils n'ont pas de représentation permanente dans la mémoire à long terme. Un déficit de la mémoire de travail se traduit normalement par un taux d'erreurs plus élevé dans les non-mots que dans les mots. La comparaison du taux d'erreurs dans les mots et les non-mots montre qu'il est significativement plus élevé dans les non-mots que dans les mots dans le cas des stimuli monosyllabiques ($\chi^2 = 15,30$, $p < .001$), bisyllabiques ($\chi^2 = 21,33$, $p < .001$) et trisyllabiques ($\chi^2 = 52,42$, $p < .001$).

Un déficit de la mémoire de travail se traduit également par une difficulté plus grande à traiter les non-mots longs qu'à traiter les non-mots courts. Comme prévu, le taux d'erreur ne varie pas significativement en fonction du nombre de syllabes lorsque les stimuli sont des mots ($\chi^2 = 3,30$, $p > .05$) mais il varie significativement dans le cas des non-mots ($\chi^2 = 17,69$, $p < .001$). Les non-mots bisyllabiques et trisyllabiques ($\chi^2 = 15,9$, $p < .001$) ainsi que les non-mots monosyllabiques et trisyllabiques ($\chi^2 = 6,01$, $p < .05$) présentent un taux d'erreur significativement différent, bien que ce ne soit pas le cas des non-mots monosyllabiques et bisyllabiques ($\chi^2 = 0,004$, $p > .05$). Le taux significativement plus élevé d'erreurs dans les non-mots ainsi qu'un effet de longueur qui est absent dans les mots constituent deux arguments de poids en faveur d'un déficit de la mémoire de travail verbal chez le patient de notre étude.

6.5 Les stimuli bisyllabiques

Suite aux résultats obtenus lors de notre évaluation de l'effet de longueur, nous avons vérifié à nouveau l'effet du Principe du seuil de tolérance sur les stimuli de deux syllabes seulement afin de réduire l'impact de l'effet de longueur sur nos résultats. Ceux-ci sont présentés en (32), où sont regroupés les quatre contextes à procédure lourde et les deux types de tâches, lecture et répétition.

(32) Effet du Principe du seuil de tolérance sur les stimuli bisyllabiques (les quatre contextes syllabiques à procédure lourde regroupés; répétition et lecture ensemble).

PHASE 1

| | Insertions | Élisions |
|---|------------|------------|
| Total des erreurs syllabiques affectant les stimuli bisyllabiques: 45 | 23 (51,1%) | 22 (48,9%) |

PHASE 2

| | Insertions | Élisions |
|--|------------|------------|
| Total des erreurs syllabiques affectant les stimuli bi-syllabiques: 43 | 18 (41,9%) | 25 (58,1%) |

Bien que l'écart ne soit pas significatif, il est plus marqué ici que dans le tableau (33), où sont confondues toutes les longueurs de stimuli. Cet écart indique une tendance légèrement plus prononcée en (32) vers l'abaissement du seuil de tolérance en phase 2 (augmentation des élisions) qu'en (33). En effet, les insertions (51,1%) observées dans les stimuli bisyllabiques en phase 1 diminuent (41,9%) en phase 2 (écart de 9,2%). En comparaison, avec des stimuli de toutes les longueurs en (33), le nombre d'insertions entre les phases 1 et 2 varie légèrement moins, passant de 48,6% en phase 1 à 42,3% en phase 2 (écart de 6,3%).

- (33) Effet du Principe du seuil de tolérance (les quatre contextes syllabiques à procédure lourde regroupés; répétition et lecture ensemble).

PHASE 1

| | Insertions | Élisions |
|--|------------|------------|
| Total des erreurs syllabiques affectant les contextes syllabiques marqués : 72 | 35 (48,6%) | 37 (51,4%) |

PHASE 2

| | Insertions | Élisions |
|--|------------|------------|
| Total des erreurs syllabiques affectant les contextes syllabiques marqués : 78 | 33 (42,3%) | 45 (57,7%) |

En raison du nombre trop restreint de données recueillies, nous n'avons pu baser notre étude uniquement sur les stimuli bisyllabiques, ce qui aurait permis de contrôler l'effet de longueur. Dans des études ultérieures sur l'abaissement du seuil de tolérance, il faudrait prévoir des analyses fondées sur une distribution uniforme de stimuli contenant des contextes marqués et non marqués pour chacune des longueurs syllabiques, ainsi que des analyses portant uniquement sur des stimuli bisyllabiques, afin d'éviter que les résultats ne soient contaminés par l'effet de longueur.

7. Conclusion

Notre premier objectif était de montrer que les paraphasies syllabiques sont plus nombreuses dans les contextes syllabiques marqués que dans les stimuli CV(CV). Cet objectif a été atteint de façon significative. Les phases n'ont pas d'impact sur ces résultats, puisque nous obtenons la même différence de pourcentage dans les phases 1 et 2 prises séparément (cf. (14a) et (14b)). Ceci corrobore la première hypothèse de Béland et Paradis 1997 (cf. (9)), selon laquelle un stimulus bien formé devient problématique pour le patient, de la même façon que les emprunts sont problématiques pour les locuteurs d'une langue lorsqu'ils contiennent des segments ou structures interdits dans

cette langue. Les paraphasies ne sont donc pas arbitraires. Elles obéissent aux contraintes qui régissent les langues naturelles.

Notre deuxième objectif était de montrer que les élisions augmentent en phase 2, c'est-à-dire avec la progression du déficit du patient. Lorsque les six contextes syllabiques marqués sont regroupés, nos résultats n'indiquent pas de différences significatives entre les phases. Ce n'est que lorsque les contextes syllabiques sont pris séparément qu'on peut apercevoir l'effet du Principe du seuil de tolérance. En effet, en excluant les deux contextes à procédure légère, soit l'attaque initiale vide et l'hiatus, où nous ne nous attendions pas à une différence entre le nombre d'élisions et d'insertions entre les deux phases, l'objectif a été atteint de façon significative dans au moins un des quatre contextes à procédure lourde, soit en coda simple. Le patient recourt de façon significativement plus importante à l'élision en phase 2. Les résultats ne sont cependant pas significatifs dans les trois autres contextes. La stabilité du patient entre les phases 1 et 2 en contexte de diphtongue pourrait toutefois provenir du fait qu'il s'agit dans ce contexte d'insertions d'un noyau, auquel s'associe une voyelle déjà existante. La diphtongue est ainsi transformée en hiatus (cf. (24)). La création d'un hiatus n'étant pas plus coûteuse en terme d'opérations qu'une élision, le patient y a recouru dans une forte proportion des cas.

Parmi les facteurs contaminants possibles considérés, le plus probable est le court intervalle de temps entre les deux passations de tests en raison de la dégradation rapide du comportement du patient. Le nombre restreint de stimuli recueillis en phase 2, à cause de l'interruption du dernier test de lecture, constitue un autre facteur probable. Enfin, le déficit probable de la mémoire de travail verbal du patient s'est traduit par deux effets: l'effet de longueur (observé mais non contrôlé) et l'effet de lexicalité. L'effet de longueur est significatif en phase 2 dans le cas des mots CV(CV) et dans quatre des six contextes marqués, soit l'attaque branchante, la coda simple, la diphtongue et l'hiatus. Afin de contrer cet effet, nous avons vérifié à nouveau l'effet du Principe du seuil de tolérance avec des stimuli exclusivement bisyllabiques à contexte procédural lourd. L'effet du seuil de tolérance en phase 2 est légèrement plus marqué avec les stimuli de deux syllabes qu'avec les stimuli de toutes les longueurs regroupées, mais cet écart n'est pas

significatif. Quant à l'effet de lexicalité, il se traduit par un taux d'erreurs significativement plus élevé dans les non-mots et dans les non-mots longs, un effet qui a aussi pu influencer sur les résultats. Enfin, nous avons cherché à déterminer l'origine de la prononciation de voyelles muettes en lecture et avons écarté l'hypothèse d'une dyslexie de surface.

Avant de terminer, soulignons que l'étude de la dissolution syllabique et phonémique chez un patient atteint d'aphasie progressive primaire nous apporte des éléments importants pour la rééducation des aphasiques. Ce type d'étude nous permet d'observer la déstructuration graduelle du système phonologique, ce qui fournit aux linguistes des informations importantes au sujet de la structuration phonologique chez le sujet normal et nous aide à comprendre les différents mécanismes du langage. Nous avons vu que la dissolution du langage ne procède pas de façon aléatoire. La perte affecte graduellement les structures syllabiques les plus complexes, celles qui présentent un degré de difficulté élevé pour le patient. Ces résultats ont une valeur clinique évidente en rééducation du langage puisqu'ils permettent de déterminer avec plus de précision le déficit en cause et la gradation des exercices spécifiques de rééducation. Il devient donc possible de construire des exercices plus appropriés pour les personnes atteintes de troubles du langage, afin de faciliter le recouvrement de la parole ou, à tout le moins, d'en retarder la détérioration.

Les études portant sur des troubles aphasiques fournissent aussi une contribution précieuse au domaine de la linguistique. Elles permettent de vérifier différents outils théoriques, en l'occurrence ceux de la TCSR, qui nous aident à prévoir la nature et la distribution des paraphasies syllabiques et phonémiques. La nôtre fait clairement ressortir l'apport du cadre génératif, selon lequel il existe une structuration universelle et innée du langage dans le cerveau, soit la faculté du langage. Elle fait aussi ressortir l'apport de la TCSR, selon laquelle les alternances observées phonétiquement et phonologiquement ne sont pas aléatoires, mais régies par des contraintes de la grammaire universelle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BÉLAND, R. & C. PARADIS (1997): "Principled Syllabic Dissolution in a Primary Progressive Aphasia Case", *Aphasiology*, 12, pp. 1171-1196.
- BÉLAND, R., M. BOIS, X. SERON & B. DAMIEN (1999): "Phonological Spelling in a DAT Patient: The Role of the Segmentation Subsystem in the Phoneme-to-Grapheme Conversion", *Cognitive Neuropsychology*, 16, 2, pp. 115-155.
- BLOUIN, C. (1999): **Évaluation de la performance en répétition de non-mots chez les enfants normaux et dyslexiques, mémoire de maîtrise**, Université de Montréal.
- CARAMAZZA, A., G. MICELI & G. VILLA (1986): "The Role of the (output) Phonological Buffer in Reading, Writing, and Repetition", *Cognitive Neuropsychology*, 3, pp. 37-76.
- KAYE, J. & J. LOWENSTAMM (1984): «De la syllabicité», dans F. Dell, D. Hirst et J.-R. Vergnaud (dir.), **Forme sonore du langage**, Paris, Hermann, pp. 123-160.
- LECOURS, A.-R. (1982): "On Neologism", dans J. Mehler, M. Garrett et D. Walker (dir.), **Perspectives on Mental Representation**, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, pp. 217-247.
- MACOIR, J. & R. BÉLAND (1998): "Acquired Dyslexia Affecting the Processing of Final Consonant in French: a Morphophonological Account", *Journal of Neuro-linguistics*, 11, 4, pp. 355-376.
- MCCLISH, I. (1999): **Traitement de six contextes syllabiques marqués dans un cas d'aphasie progressive primaire, mémoire de maîtrise**, Université Laval, Québec.
- PARADIS, C. (1988a): "On Constraints and Repair Strategies", *The Linguistic Review*, 6, pp. 71-97.

- (1988b): "Towards a Theory of Constraint Violations", **McGill Working Papers in Linguistics**, 5, 1, pp. 1-43.
- (1996): "The Inadequacy of Faithfulness and Filters in Loanword Adaptation", dans J. Durand et B. Laks (dir.), **Current Trends in Phonology: Models and Methods**, Salford, University of Salford Publications, pp. 509-534.
- PARADIS, C. & R. BÉLAND (1997): «Paraphasies syllabiques et adaptations d'emprunts, prédictions dans un cas d'aphasie progressive primaire», dans L. Blair, C. Burns et L. Rowsell (dir.), **Actes du Congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 1997**, Calgary Working Papers in Linguistics, pp. 167-178.
- (à paraître): "Syllabic Constraints and Constraint Conflicts in Loanword Adaptations, Aphasic Speech and Children's Errors", dans J. Durand et B. Laks (dir.), **Phonology: from Phonetics to Cognition**, Oxford, Oxford University Press.
- PARADIS, C. & D. LACHARITÉ (1997): "Preservation and Minimality in Loanword Adaptation", **Journal of Linguistics**, 33, 2, pp. 379-430.
- PARADIS, C. & J.-F. PRUNET (2000): "Nasal Vowels as two Segments: Evidence from Borrowings", **Language**, 76,2, pp. 324-357.
- PLAUT, D. C. & T. SHALLICE (1993): "Deep Dyslexia: A Case Study of Connectionist Neuropsychology", **Cognitive Neuropsychology**, 10, 5, pp. 377-500.
- PRUNET, J.-F., R. BÉLAND & A. IDRISI (2000): "The Mental Representation of Semitic Words", **Linguistic Inquiry**, 31, 4, pp. 609-648.
- WYNN, K. (1990): "Children's Understanding of Counting", **Cognition**, 36, pp. 155-193.

LANGUES ET LINGUISTIQUE, n° 27, 2001: 95-124

**LA VARIABILITÉ MORPHOLOGIQUE
EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE**

Philippe PRÉVOST
professeur adjoint

Cet article examine la variabilité morphologique dans des données de production spontanée de deux enfants anglophones apprenant le français langue seconde (FLS). Malgré la production de morphologie erronée, il est suggéré que les catégories fonctionnelles qui sous-tendent la morphologie inflexionnelle et le déplacement du verbe ne sont pas déficientes et font partie intégrante des grammaires sous-jacentes développées par les apprenants. Les résultats de l'étude sont similaires à ceux rapportés par Prévost & White (2000) concernant l'acquisition du FLS par des adultes.

Langues et linguistique, n° 27, 2001

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lii.ulaval.ca

LA VARIABILITÉ MORPHOLOGIQUE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE*

Philippe PRÉVOST

1. Introduction

Il est bien connu que les apprenants d'une langue seconde (L2) font des erreurs dans le domaine de la morphologie inflexionnelle: il y a souvent absence de marque d'accord et de temps, et la terminaison infinitive est souvent produite là où une terminaison tensée est normalement employée dans la langue-cible, par exemple *moi partir*. Le débat actuel sur la nature de ces erreurs porte principalement sur le contenu des grammaires initiales construites par les apprenants et notamment sur le statut des catégories dites fonctionnelles dans ces systèmes. Selon le Programme minimaliste (Chomsky 1995), ces catégories participent à la représentation de propriétés morphosyntaxiques telles que l'accord, le temps et le cas, et elles jouent un rôle prépondérant dans l'agencement des mots dans la phrase puisqu'elles participent au déplacement d'éléments tels que le verbe. D'un côté, il se pourrait que les erreurs de morphologie inflexionnelle reflètent des systèmes linguistiques déficients (Meisel 1997), c'est-à-dire des grammaires non régies par la Grammaire Universelle (GU), la composante linguistique de la faculté de langage innée proposée par Chomsky (1986, 1995). Ainsi, les grammaires de l'interlangue pourraient ne pas contenir de catégories fonctionnelles. D'un autre côté, les erreurs pourraient être liées à des problèmes superficiels (dus à un mauvais apprentissage des terminaisons, par exemple), sans que la

* Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du FCAR (Fonds pour la Formation de chercheurs et l'aide à la recherche) (subvention # 00-NC-1992). Je tiens à remercier Frédérick Brault pour son assistance avec les données d'acquisition. Les résultats de la présente recherche ont été présentés à la conférence de l'Association for French Language Studies organisée à l'Université Laval, Québec, du 24 au 27 août 2000. J'aimerais remercier les participants de leurs commentaires et de leurs suggestions.

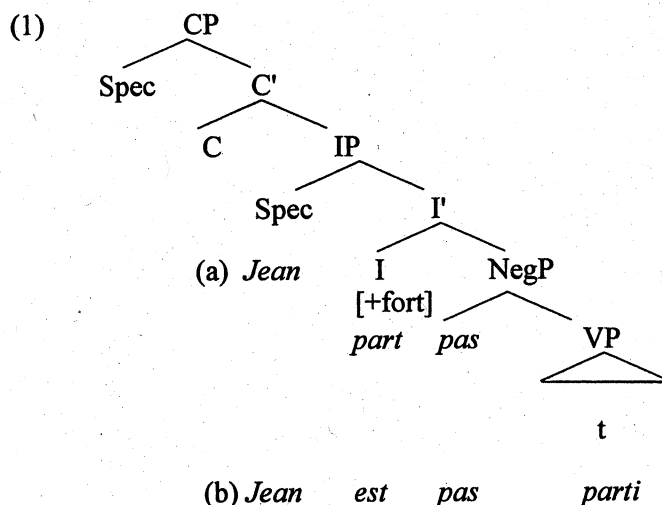
grammaire sous-jacente soit affectée (Prévost & White 2000). Selon cette approche, les catégories fonctionnelles font partie des grammaires des apprenants dès les premiers stades de l'apprentissage. Dans cet article, j'examine ces deux approches à partir d'un corpus longitudinal de production spontanée recueilli auprès de deux enfants anglophones apprenant le français L2 (Lightbown 1977).

L'un des objectifs de la présente étude est d'accroître notre compréhension du processus d'acquisition des L2 par les enfants. Ce champ d'étude a souvent été négligé par les chercheurs travaillant sur l'acquisition des L2 dans le cadre de la grammaire générative. En règle générale, la question principale de recherche est de savoir si la GU guide le processus d'acquisition d'une L2. On estime depuis longtemps que la réponse à cette question est positive dans le cas de jeunes apprenants, tant il leur semble aisé de s'approprier une nouvelle langue. Autrement dit, l'idée acceptée par les chercheurs est que l'acquisition de la L2 par les enfants est de même nature que l'acquisition de la langue maternelle (L1). En réalité, peu d'études se sont réellement penchées sur la question. Il est donc urgent de remédier à cette situation. L'examen de l'acquisition des L2 chez les enfants nous permettrait de faire des comparaisons avec l'acquisition chez les adultes et avec l'acquisition de la L1. Au bout du compte, cet éventail de recherche nous aiderait à mieux comprendre la nature du processus d'acquisition des langues.

2. Les catégories fonctionnelles

En théorie linguistique, la morphologie inflexionnelle est sous-tendue par des catégories fonctionnelles telles que T(emps) et Agr(eement), que l'on regroupera sous l'appellation Infl(exion). La catégorie C(omplémenteur) est impliquée dans la représentation des questions et des propositions enchâssées et D(éterminant) est à la base de la représentation des syntagmes nominaux. Les catégories fonctionnelles sont également impliquées dans le déplacement d'éléments tels que le verbe. En français, le verbe principal tensé se déplace vers Infl et se retrouve ainsi devant l'adverbe négatif *pas*, comme en (1a). Le verbe est supposé être équipé de traits tensés forts qui doivent être vérifiés sous une catégorie fonctionnelle appropriée. Pour les traits tensés, la vérification s'effectue sous Infl, ce qui explique le déplacement du

verbe. Par contre, si le verbe est non-tensé, comme le participe passé en (1b), il n'y a pas de déplacement parce que les traits non-tensés sont considérés faibles en français. Le verbe reste donc sous V et se situe après l'adverbe négatif. Dans le reste de cet article, je référerai à la position sous Infl comme une position tensée et à celle sous V comme une position non-tensée.



Une question que se posent plusieurs linguistes est de savoir s'il existe une relation entre la richesse du paradigme inflexionnel et la force des traits tensés. Pour certains, les deux sont intimement liés: une langue dont la morphologie verbale est riche est également une langue qui exhibe la montée du verbe (Rohrbacher 1994; Vikner 1995).¹ D'autres chercheurs, par contre,

1. Pour Rohrbacher (1994), les traits inflexionnels sont forts si les formes de la classe verbale la plus commune arborent au moins l'une des distinctions morphologiques suivantes: a) [1^{ère} personne] ≠ [2^e personne]; b) [1^{ère} personne] ≠ [3^e personne] et [1^{ère} personne] ≠ [infinitif]; c) [2^e personne] ≠ [3^e personne] et [2^e personne] ≠ [infinitif]. Pour Vikner (1995), une langue SVO possède le mouvement V-à-I si et seulement si il existe des terminaisons marquant la personne à tous les temps.

pensent que la relation n'est pas si forte que cela puisqu'il existe des langues dans lesquelles le verbe se déplace et qui pourtant ne possèdent pas d'inflexion verbale particulière, comme le suédois de Kronoby (Sprouse 1998). Ce débat se retrouve en acquisition de la L1 et de L2. Il concerne particulièrement la relation entre la connaissance du paradigme inflexionnel et la présence des catégories fonctionnelles dans les grammaires sous-jacentes. Clahsen & al. (1996) suggèrent qu'en acquisition de l'allemand L1, la catégorie Agr(eement) ne fait pas partie de la grammaire des enfants tant que la terminaison de la deuxième personne du singulier *-st* n'a pas été apprise. Au contraire, Borer & Rohrbacher (1997) soutiennent qu'il est possible que les catégories fonctionnelles fassent partie des grammaires sous-jacentes, sans que la morphologie inflexionnelle soit produite. Pour Borer & Rohrbacher, l'absence de marqueurs morphologiques en production vient de la volonté, de la part de l'enfant, d'éviter l'emploi de terminaisons verbales erronées. La leçon à tirer de ces débats est qu'il n'est pas suffisant de se concentrer sur la maîtrise de la morphologie verbale si l'on veut déterminer le statut des catégories fonctionnelles et la qualité de leurs traits dans les grammaires des apprenants; il est également nécessaire d'examiner les propriétés syntaxiques auxquelles elles sont associées (comme la montée du verbe).

3. La connaissance des catégories fonctionnelles en acquisition de la L2

Plusieurs hypothèses ont été émises à propos de la nature de la variabilité morphologique en acquisition des L2. J'en évoquerai deux principales dans cet article. La première est l'hypothèse de la représentation dysfonctionnelle (HRD). Dans sa version la plus radicale, cette approche soutient que les catégories sous-tendant le caractère tensé des phrases ainsi que l'accord ne font pas partie des grammaires des apprenants (Meisel 1991, 1997). Selon Meisel, il n'y a donc pas de relation entre le placement des verbes et le caractère tensé des phrases. Un verbe tensé pourrait ainsi se retrouver dans des positions tensées ou non-tensées et donc apparaître aussi bien à gauche qu'à droite des adverbes négatifs. Selon une version plus locale de l'HRD, les catégories fonctionnelles font partie des grammaires des apprenants, mais la valeur de leurs traits tensés est inerte ou sous-spécifiée. Autrement dit, ces traits ne sont ni forts ni faibles (Beck 1998; Eubank

1993/1994; Eubank & al. 1997). En conséquence, un verbe fléchi n'a pas de raison apparente de se déplacer vers Infl et il pourra aussi bien rester sous V. Cette deuxième version de l'HRD est dite locale en ce sens que ce n'est que la valeur des traits tensés qui seraient affectés. Tous les autres traits seraient spécifiés.² Les deux versions de l'HRD ont ceci en commun qu'elles supposent que les grammaires de l'interlangue ne sont pas compatibles avec la Grammaire Universelle. Meisel indique clairement que selon lui, la GU n'est pas disponible pour les apprenants d'une L2. Beck et Eubank, eux, croient en l'accessibilité de la GU en acquisition de la L2. Cependant, comme le soulignent Schwartz & Sprouse (1996), la GU ne prévoit pas l'existence de traits inertes. En effet, un trait est soit spécifié négativement, soit spécifié positivement; il n'y a pas d'autre possibilité.³

Contrairement à l'HRD, certains chercheurs pensent que les grammaires de l'interlangue contiennent des catégories fonctionnelles et que leurs valeurs sont spécifiées. C'est l'Hypothèse de la connaissance des catégories fonctionnelles et de leurs traits (HCCT). Il existe plusieurs versions de cette approche. Selon une première version, les catégories fonctionnelles ne sont pas toutes systématiquement projetées dans la représentation structurelle

-
2. Deux points demeurent sans explication. Premièrement, pourquoi, si les traits tensés ne sont ni forts ni faibles, le verbe pourrait-il se retrouver sous Infl? Comment justifier ce mouvement? Deuxièmement, pourquoi est-ce que seuls les traits tensés devraient être affectés, et non pas d'autres traits, comme les traits de nombre ou de personne?
 3. Une autre interprétation des idées de Beck et Eubank serait de dire que les traits sont spécifiés (au lieu d'être inertes), et que le système computationnel sélectionne de manière non-systématique l'une des deux valeurs. Quand la valeur négative est sélectionnée, le verbe reste sous V, alors que quand c'est la valeur positive qui est sélectionnée, le verbe se déplace vers Infl, d'où l'impression de variabilité au niveau du placement du verbe. Selon cette interprétation, envisagée par Eubank lui-même (Eubank 2000), ce serait donc au niveau du système computationnel que se situerait le problème en acquisition des L2.

(Prévost 1997; Prévost & White 1999). Plus précisément, différentes catégories peuvent se retrouver à la racine des structures sous-jacentes des phrases déclaratives (comme CP, IP ou VP), alors que dans la langue-cible, ces phrases sont systématiquement soutenues par des CP, selon le Principe Racine proposé par Rizzi (1993/1994). Si CP ou IP sont les projections racine, une phrase tensée sera produite. Par contre, si aucune catégorie fonctionnelle n'est projetée, c'est VP qui sera la racine. Ceci aboutira à la production d'une infinitive racine (IR), c'est-à-dire une proposition déclarative principale dont le verbe est une forme infinitive ou un participe passé. La nature de ces formes verbales est donc véritablement non-tensée. Selon une autre version, les catégories fonctionnelles font systématiquement partie des représentations structurelles des apprenants. Les erreurs de morphologie verbale proviendraient de difficultés éprouvées par les apprenants à produire la manifestation morphologique superficielle adéquate (Epstein, Flynn & Martohardjono 1996; Grondin & White 1996; Haznedar & Schwartz 1997; Lardiere 1998; Prévost & White 2000). Plus précisément, les apprenants auraient de la difficulté à faire le lien entre le système syntaxique et le système morphologique, ce qui entraînerait la production de formes infinitives (Lardiere 1998). Ces formes, que l'on retrouve dans les infinitives racines, seraient de nature tensée, bien que superficiellement non-tensées.

Même si ces deux versions s'opposent quant à l'origine de la production de verbes principaux infinitifs, elles maintiennent toutes les deux que les apprenants ont connaissance des conséquences syntaxiques des catégories fonctionnelles et de leurs traits (placement du verbe, cas, etc.).

4. Recherche antérieure sur la variabilité morphologique en français L2

Prévost & White (1999) ont analysé des données longitudinales de production spontanée provenant de quatre apprenants du français L2, deux adultes et deux enfants (les détails sur les apprenants sont donnés dans le Tableau 3). Ils ont remarqué que les enfants et les adultes employaient des verbes non-tensés là où le français demande des formes tensées (voir Tableau 1).

Tableau 1: Verbes tensés et non-tensés dans les déclaratives racines (Prévost & White, 1999)

| | Adultes | | Enfants | |
|------------|------------|-------|---------|-------|
| | Abdelmalek | Zahra | Greg | Kenny |
| Tensés | 653 | 600 | 591 | 428 |
| Non-tensés | 272 | 236 | 58 | 76 |

Ils se sont aussi aperçus qu'il existait une différence importante entre les enfants et les adultes quant aux contextes d'utilisation des formes non-tensées. Dans le corpus des adultes, outre le fait que les phrases déclaratives infinitives sont beaucoup plus nombreuses que chez les enfants, tout se passe comme si les formes non-tensées se substituent aux formes tensées. En effet, des formes non-tensées apparaissent dans des contextes tensés, c'est-à-dire des contextes requérant la projection de Infl: les CP (les questions et les propositions enchâssées) et les déclaratives racines dont le sujet est soit un groupe nominal, soit un pronom clitique. Des exemples de verbes infinitifs employés dans ces contextes par les apprenants adultes sont donnés en (2).

- (2) a. combien tu rester ici? (Abdelmalek, mois 24)
b. tout le monde rester à le salon (Zahra, mois 23.7)
c. tu boire (Abdelmalek, mois 27)

Par contre, de telles erreurs ne se retrouvent pratiquement pas dans le corpus des enfants. Les formes infinitives produites par les jeunes apprenants n'apparaissent pas dans les contextes tensés; au contraire, elles se retrouvent pratiquement toujours dans des contextes non-tensés, c'est-à-dire là où la projection de Infl n'est pas requise. Autrement dit, les verbes principaux à l'infinitif semblent véritablement posséder les caractéristiques de formes non-tensées. Les différences entre apprenants adultes et enfants sont répertoriées dans le Tableau 2. La conclusion proposée par les chercheurs est que les enfants projettent des structures tronquées, ce qui ne serait pas le cas des apprenants adultes.

Tableau 2: Verbes non-tensés employés dans des contextes tensés (par rapport au nombre total de verbes employés dans chacun de ces contextes) (Prévost & White 1999)

| | Adultes | | Enfants | |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Abdelmalek | Zahra | Greg | Kenny |
| Verbes non-tensés dans des CP | 54/146 (37%) | 65/222 (29.3%) | 6/160 (3.8%) | 9/147 (6.1%) |
| Verbes non-tensés avec sujet DP | 15/68 (22%) | 32/103 (31.1%) | 0/99 (0%) | 6/121 (5%) |
| Verbes non-tensés avec sujet clitique | 168/700 (24%) | 120/512 (23.4%) | 13/424 (3.1%) | 3/162 (1.8%) |
| <i>Total</i> | <i>237/914 (25.9%)</i> | <i>217/837 (25.9%)</i> | <i>19/683 (2.8%)</i> | <i>18/430 (4.2%)</i> |

Puisque les apprenants adultes emploient des formes infinitives en contexte tensé, Prévost & White (2000) se sont posés la question de savoir si leurs grammaires présentaient des caractéristiques dysfonctionnelles ou non. Pour cela, ces chercheurs se sont intéressés à la distribution des verbes tensés présents dans le corpus d'Abdelmalek et de Zahra. Ils ont examiné plusieurs prédictions faites par l'HCCT et l'HRD concernant les propriétés de ces verbes (ces prédictions sont décrites à la section suivante). Leurs résultats suggèrent que les formes tensées se retrouvent uniquement en position tensée, ce qui est compatible avec la première version de l'HCCT. Autrement dit, les grammaires adultes posséderaient des catégories fonctionnelles et leurs traits spécifiques, contrairement à ce que l'HRD propose. Reste à savoir ce qui en est des grammaires enfantines. Ont-elles les mêmes propriétés que celles des adultes? Certaines études, comme Grondin & White (1996), suggèrent que les enfants apprenant une L2 ont connaissance des catégories fonctionnelles et de leurs traits. Pour autant, le fait que des différences aient été observées entre les apprenants adultes et enfants au niveau de l'emploi des verbes non-tensés nous pousse à analyser les caractéristiques des formes tensées employées par les enfants et à examiner les prédictions élaborées par Prévost & White (2000) pour les apprenants adultes.

5. Prédications

Selon l'HCCT, les apprenants ont à leur disposition les catégories fonctionnelles et les traits qui sous-tendent le caractère tensé des phrases et des formes verbales. Il est donc à prévoir que les formes tensées ne devraient pas se retrouver dans des positions non-tensées. Par exemple, un verbe tensé ne devrait pas suivre un autre verbe (comme un auxiliaire ou un verbe modal), une préposition ou un adverbe négatif. Dans ces contextes, le verbe tensé ne se trouverait pas sous Infl et la vérification de ses traits tensés ne pourrait pas s'effectuer. Un verbe non-tensé devrait être utilisé à la place. Pour l'hypothèse dysfonctionnelle, par contre, il n'existe pas de corrélation entre la nature du contexte – tensé ou non-tensé – et la forme verbale. Comme il n'y a pas de catégorie fonctionnelle ou de trait tensé à vérifier, des formes tensées pourraient se retrouver dans les positions non-tensées énumérées ci-dessus. En fait, l'HRD prédit une plus grande variabilité que l'HCCT au niveau de l'utilisation des formes verbales: pour la première, tant les verbes tensés que les formes non-tensées devraient se retrouver en position non-tensée, alors que pour la deuxième, ces positions sont réservées aux formes non-tensées.

Un deuxième groupe de prédictions porte sur l'exactitude de l'accord verbal. Selon l'HCCT, quand un verbe principal tensé est employé, il devrait s'accorder correctement en nombre et en personne avec son sujet. Ceci est dû au fait que les traits d'accord sont supposés faire partie des grammaires de l'interlangue et que les mécanismes de vérification de traits sont disponibles. Ainsi, la première personne du singulier du verbe *aller* ('vais'), devrait être employée avec le sujet approprié, à savoir *je*, et non pas *il*. Les mêmes remarques s'appliquent par rapport à l'accord entre un pronom clitique sujet et un syntagme nominal dans les cas de redoublement de clitique. Si l'on considère que les clitiques sujet sont des marques inflexionnelles (Auger 1994), à chaque fois qu'un clitique sujet est utilisé conjointement avec un syntagme nominal, il devrait y avoir accord en personne, genre et nombre entre les deux. Les apprenants devraient donc produire des phrases telles que 'le garçon, *il* va à l'école', et non pas 'le garçon, *je* vais à l'école'. Contrairement à l'HCCT, l'HRD, tout au moins dans sa version radicale, ne prédit pas que l'accord sera systématiquement correct. Puisque les catégories et les traits sous-tendant l'accord sont supposés être absents des grammaires de l'interlangue, des erreurs

d'accord sont prévisibles. Là encore, l'HRD prévoit beaucoup plus de variabilité que l'HCCT.

6. L'étude

Les détails sur les apprenants dont la production a été analysée apparaissent dans le Tableau 3. Les données enfantines étudiées proviennent de deux enfants anglophones, Greg et Kenny, apprenant le français à Montréal (Lightbown, 1977). Au moment de leur première entrevue, ils venaient de quitter un programme d'immersion en maternelle pour une école maternelle francophone normale. Ils étaient donc entourés de jeunes enfants parlant tous le français. Au moment de leur premier entretien, Greg et Kenny étaient âgés respectivement de 5 ans et 8 mois et de 5 ans et 4 mois. Greg avait déjà été exposé pendant 5 mois au français, alors que Kenny n'en était qu'à son deuxième mois d'acquisition. Les données ont été recueillies sur une période de deux ans, à raison d'une session d'enregistrement par mois en moyenne. Chaque rencontre consistait en des jeux impliquant les enfants et l'assistante de recherche chargée de la cueillette des données. Dans cet article, je ne m'intéresserai qu'aux 18 premiers mois d'acquisition, ce qui correspond à la période durant laquelle les deux enfants produisent des déclaratives principales à l'infinif (Prévost 1997; Prévost & White 1999).

Bien que la présente étude porte principalement sur les apprenants enfants, j'indiquerai pour chaque résultat, et à titre de comparaison, les observations rapportées par Prévost & White (2000) concernant les apprenants adultes. Ceux-ci se nomment Abdelmalek et Zahra, et leur langue maternelle est l'arabe marocain.⁴

-
4. Abdelmalek et Zahra ont immigré en France à l'âge adulte sans avoir appris le français au préalable dans leur pays d'origine. Leur développement linguistique a été étudié dans le cadre d'un projet de l'ESF sur l'immigration en Europe (Perdue 1984, 1993). À leur première entrevue, ils avaient déjà passé environ un an en France sans avoir eu de véritables contacts avec la langue française. Leur niveau en français a d'ailleurs été jugé très faible lors du premier entretien. Les deux apprenants ont été suivis pendant près de trois ans, à raison d'environ un entretien par mois. Les discussions entre les chercheurs

Tableau 3: Détails concernant les apprenants

| | Greg | Kenny | Abdelmalek | Zahra |
|-------------------------------|---------|---------|------------|-------|
| L1 | anglais | anglais | arabe | arabe |
| Âge 1 ^{ère} entrevue | 5;8 | 5;4 | 21 | 34 |
| Mois d'exposition | 5 | 2 | 14 | 12 |
| N° d'entrevues | 11 | 20 | 25 | 25 |

N'ont été retenues pour analyse que les phrases contenant un verbe ainsi qu'au moins un autre élément, comme le sujet ou un complément. Les cas de répétition et des expressions toutes faites, telles que *je sais* ou *c'est SN* ou *où est SN?*, ont été écartés des calculs statistiques. Un problème potentiel avec le français est que certaines terminaisons tensées et non-tensées sont homophones, comme le suffixe [e] du premier groupe, qui peut correspondre soit à la deuxième personne du pluriel (-ez), à l'infinitif (-er) ou au participe passé (-é). Pour les verbes du deuxième groupe, il y a homophonie entre les formes du singulier et le participe passé ([i]). Dans cette étude, j'ai décidé de considérer qu'une forme était non-tensée sauf indication contraire (Prévost 1997). Par exemple, un verbe se terminant en [e] était considéré non-tensé sauf s'il était employé avec un sujet à la deuxième personne du pluriel (*vous*). Il existe aussi des formes homophones au sein des marques inflexionnelles tensées des trois groupes de verbes, en particulier les formes du singulier. Les seules terminaisons phonétiquement distinctes sont celles du pluriel, sauf pour les verbes du premier groupe où la troisième personne du pluriel (-ent) est phonétiquement indiscernable des formes du singulier. Enfin, il existe certains verbes irréguliers comme *aller*, *être* et *avoir* qui possèdent beaucoup plus de formes distinctes, tant au singulier qu'au pluriel (e.g. *je vais, tu vas, nous allons, vous allez*, etc.).

et les apprenants portaient généralement sur les activités de ces derniers durant le mois qui venait de s'écouler.

7. Résultats

Les analyses ont été effectués sur les propositions déclaratives principales, les questions et les propositions subordonnées. Les résultats présentés ci-dessous portent sur l'ensemble des données de chaque apprenant et non pas sur le développement linguistique individuel (pour ce genre de précisions, voir Prévost 1997 et Prévost & White 1999). En effet, les prédictions des deux hypothèses examinées portent sur l'ensemble des entrevues, qu'elles aient été effectuées en début d'apprentissage ou non. L'HRD prédit que le dysfonctionnement est perpétuel, et donc que les verbes fléchis devraient se retrouver en position non-tensée et que l'accord devrait souvent être erroné, et ce même lors des dernières sessions d'enregistrement. Pour ce qui est de l'HCCT, les catégories fonctionnelles ainsi que leurs traits sont supposés être présents dans les grammaires des apprenants tout au long de l'apprentissage. Les verbes fléchis devraient donc être toujours correctement positionnés et les erreurs d'accord devraient être très peu nombreuses, quelle que soit l'entrevue analysée.

7.1 Les formes tensées et les contextes non-tensés

La première chose à préciser, c'est que chacune des transcriptions enfantines étudiées renferme des formes tensées et non-tensées, et en particulier des verbes non-tensés là où le français exige une forme tensée. Par contre, comme on peut le voir dans le Tableau 5, les formes tensées ne se retrouvent que très rarement dans des positions non-tensées. En effet, les verbes qui suivent un auxiliaire, une préposition ou un autre verbe (comme un verbe modal) sont presque toujours des formes infinitives ou des participes passés, comme le montrent les exemples en (3), (4) et (5). À noter que quelquefois, le verbe employé avec l'auxiliaire *être* est à l'infinitif, comme en (3c), ce qui correspond sans doute à la traduction de la construction anglaise *be+V-ing*. Par ailleurs, l'infinitif remplace parfois le participe passé, comme en (3e), ou vice-versa, comme en (4b). Même si, dans tous les cas, il s'agit d'erreurs en français, il n'en reste pas moins que les formes verbales produites sont non-tensées.

De plus, il n'existe aucune période au cours de laquelle des verbes tensés occupent les positions non-tensées et où le niveau de variabilité entre les formes est plus élevé. Au contraire, celui-ci

reste toujours très bas, voire négligeable. Ces premiers résultats sont conformes à l'HCCT, qui ne prévoit pas de variabilité au niveau de la forme des verbes dans les positions non-tensées, contrairement à ce que prédit l'HRD.

Tableau 5: Formes verbales suivant un auxiliaire, une préposition ou d'autres verbes

| | Enfants | | | | Adultes | | | |
|----------|---------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|-------|
| | Greg | | Kenny | | Abdelmalek | | Zahra | |
| | -tens | +tens | -tens | +tens | -tens | +tens | -tens | +tens |
| Aux + V | 213 | 74 | 111 | 16 | 179 | 4 | 98 | 0 |
| Prép + V | 8 | 0 | 7 | 1 | 28 | 4 | 36 | 1 |
| V + V | 40 | 0 | 15 | 0 | 24 | 12 | 17 | 1 |
| Total | 261 | 74 | 133 | 17 | 231 | 20 | 151 | 2 |
| % | | 22.1% | | 11.3% | | 8% | | 1.3% |

-tens = non-tensé; +tens = tensé

- (3) a. Kenny a crié (Kenny, mois 4)
 b. qui a fait ça? (Kenny, mois 10)
 c. moi est prendre une photo à toi (Kenny, mois 8)
 d. j'ai fait ça et ça (Greg, mois 7)
 e. moi j'ai écrire (Greg, mois 11)
 f. il a dit (Greg, mois 15)
- (4) a. il va dans ça pour dormir (Kenny, mois 18)
 b. le grand est facile à perdu (Kenny, mois 18)
 c. c'est pour jouer (Greg, mois 14)
 d. moi je sais à faire (Greg, mois 18)
- (5) a. le crocodile peut manger le tigre (Kenny, mois 7)
 b. (je) va laisser comme ça (Kenny, mois 10)
 c. moi vais mettre le hibou brun (Greg, mois 10)
 d. tu fais aiguïser les dents comme ça (Greg, mois 14)

Les quelques exceptions observées dans le corpus des enfants impliquent presque toutes un verbe fléchi suivant un auxiliaire, en particulier la tournure *c'est va* (voir les exemples en (6)). Cette expression rend compte de 68 erreurs sur 74 chez Greg et de 9 erreurs sur 16 chez Kenny. Le statut de la forme *va* dans

cette construction n'est pas clair. Il est en effet difficile de savoir si cette forme est de nature tensée ou non. Premièrement, *va* ne remplace l'infinitif *aller* que dans le contexte du verbe *être*. Quand le verbe *aller* suit toute autre forme verbale, il est employé à l'infinitif, comme le montrent les exemples (7a) et (7b). Deuxièmement, les autres emplois de *va* semblent indiquer que cette forme est considérée comme une forme tensée par les enfants, surtout quand elle est employée seule avec un adverbe négatif: dans ce cas, elle est toujours placée devant celui-ci, comme en témoignent (7b) et (7c).

- (6) a. ça c'est va comme ça (Greg, mois 5)
b. c'est va là (Kenny, mois 11)
- (7) a. c'est va aller juste là (Greg, mois 10)
b. je va aller à la toilette (Kenny, mois 4)
c. moi je va pas là (Greg, mois 5)
d. moi j'y va pas (Kenny, mois 10)

De toute manière, le fait que les erreurs produites par les enfants impliquent presque toutes la même expression suggère que l'emploi de formes fléchies dans des positions non-tensées n'est pas du tout productif. Si l'on fait abstraction de ces erreurs, le taux d'utilisation de formes tensées erronée est de 2.2% pour Greg (6/267) et de 5.7% pour Kenny (8/141), ce qui est comparable aux résultats des adultes.⁵ Les deux types d'apprenants se comportent donc de la même manière vis-à-vis de l'emploi des formes fléchies: ils ne les emploient pas en position non-tensée.

Dans le Tableau 6, l'utilisation abusive des formes tensées (dans des contextes non-tensés) est comparée à celle des

5. Les quelques erreurs produites par les adultes impliquent presque toutes le verbe *falloir*, comme le montre l'exemple en (ia). Pour Prévost & White (2000), il se peut que ces phrases contiennent à la fois un complémenteur nul et un sujet nul (*ib*).

- (i) a. il faut marche (Abdelm., mois 36.7)
b. il faut [CP \emptyset [IP \emptyset marche]]

formes non-tensées (dans des contextes tensés). Alors qu'il existe une différence notable entre les adultes et les enfants en ce qui concerne l'emploi de formes non-tensées en milieu tensé, comme nous l'avions constaté au Tableau 2, cette différence disparaît quand on considère l'emploi de formes tensées abusif. Ceci suggère que tous les apprenants font une distinction claire entre formes tensées et non-tensées. De plus, les enfants ne font pas d'erreur abusive quel que soit le contexte, alors que les adultes ont tendance à utiliser des formes non-tensées en contexte tensé. Comme le suggèrent Prévost et White (1999, 2000), le comportement des adultes s'explique s'ils éprouvent des difficultés à faire le lien entre le système syntaxique et le système morphologique, ce qui les amène à produire les formes (superficiellement) non-tensées comme substituts aux formes tensées. En tout état de cause, le fait qu'il n'y ait pas d'emploi abusif des verbes tensés dans aucun des corpus étudiés va dans le sens de l'HCCT et ne peut pas s'expliquer par l'HRD.

Tableau 6: Utilisation abusive des formes tensées vs. formes non-tensées

| | | Contextes tensés obligatoires | | Contextes non-tensés obligatoires | |
|---------|---------|-------------------------------|----------------|-----------------------------------|-------------|
| | | +tensé | -tensé | -tensé | +tensé |
| Enfants | Greg | 664 | 19 (2.8%) | 261 | 6 (2.2%) |
| | Kenny | 412 | 18 (4.2%) | 133 | 8 (5.7%) |
| Adultes | Abdelm. | 677 | 237 (25.9%) | 231 | 20 (8%) |
| | Zahra | 620 | 217 (25.9%) | 151 | 2 (1.3%) |

7.2 Le placement des verbes tensés par rapport à la négation

Le Tableau 7 présente les faits du placement des formes verbales par rapport aux adverbes négatifs. Nous pouvons constater que les formes tensées, qui nous intéressent au prime abord, se retrouvent généralement dans une position précédant l'adverbe

négatif. Des exemples sont donnés en (8). Ces résultats vont encore une fois dans le sens de l'HCCT qui prévoit que l'utilisation des formes tensées se restreint aux positions tensées, du fait que les traits des catégories fonctionnelles sont supposés être présents dans les grammaires développementales. Si les traits tensés étaient inertes ou sous-spécifiés, comme le maintient l'HRD, les verbes tensés pourraient tout autant se retrouver à gauche qu'à droite de l'adverbe négatif, ce qui n'est pas le cas ici.

Tableau 7: Placement des verbes tensés et non-tensés par rapport à la négation

| | Enfants | | | | Adultes | | | |
|---------|---------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|-------|
| | Greg | | Kenny | | Abdelmalek | | Zahra | |
| | +tens | -tens | +tens | -tens | +tens | -tens | +tens | -tens |
| V + Nég | 122 | 0 | 90 | 0 | 90 | 6 | 135 | 7 |
| Nég + V | 15 | 38 | 13 | 32 | 3 | 44 | 0 | 5 |
| | 10.9% | | 12.6% | | 3.2% | | 0% | |

-tens = non-tensé; +tens = tensé

- (8) a. le crocodile est pas méchant (Kenny, mois 10)
 b. moi j'y va pas (Kenny, mois 10)
 c. ai jamais vu ça (Kenny, mois 18)
 d. moi je va pas là (Greg, mois 7)
 e. c'est pas mettre comme ça (Greg, mois 12)
 f. Duncan veut pas jouer (Greg, mois 12)

Malgré les tendances générales des résultats, il semble exister une différence entre adultes et enfants. En effet, les cas d'emploi abusif de formes fléchies suivant la négation semblent être plus nombreux chez les jeunes apprenants que chez leurs aînés. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, la plupart de ces erreurs concernent la même tournure: *c'est pas va* (12/15 pour Greg et 4/13 pour Kenny):

- (9) a. le éléphant c'est pas va dans... (Greg, mois 15)
 b. c'est juste pas va ici (Kenny, mois 14)

Si l'on ne tient pas compte de ces phrases, que les enfants semblent employer comme des expressions figées, le taux d'erreurs impliquant des verbes tensés placés après la négation

descend à 2.4% pour Greg (3/125) et à 9.1% pour Kenny (9/99). À noter également que parmi les autres erreurs trouvées chez Kenny, l'une d'elles est une répétition (10) et que deux autres impliquent des verbes qui pourraient être des participes passés et non pas des formes tensées (11). Nous pouvons donc conclure que les enfants se comportent de la même manière que les adultes face à l'emploi des formes tensées dans des phrases négatives: ils ont tendance à les placer à la gauche de l'adverbe négatif, plutôt qu'à sa droite, ce qui est conforme aux prédictions de l'HCCT et non pas à celles de l'HRD.

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (10) est pas vole maintenant ... est pas vole | (Kenny, mois 15) |
| (11) a. pas dit en français b. moi pas fait ça | (Kenny, mois 7) (Kenny, mois 11) |

7.3 L'accord

Deux types d'accord nous intéressent ici: l'accord entre un verbe et son sujet et celui impliquant un clitique sujet et le syntagme nominal auquel il se réfère (en supposant que les clitics sujet sont des marques d'accord en français). L'HCCT prédit que l'accord sera correct, puisque les traits sous-jacents impliqués sont supposés faire partie de la grammaire de l'interlangue, tandis que l'HRD prévoit un nombre important d'erreurs, dans la mesure où, dans sa version radicale, elle prétend que les traits sont exclus de ces systèmes.

7.3.1 L'accord verbal

Avant de présenter les résultats, un mot sur la méthodologie utilisée s'impose. Suivant Prévost & White (2000), je ne suis pas parti du sujet pour constater l'accord avec le verbe; je suis plutôt parti de l'emploi des verbes tensés pour ensuite voir s'il y avait accord ou non avec le sujet. Cette manière de procéder permet une meilleure évaluation de la connaissance de l'accord verbal, et par-là même des catégories fonctionnelles sous-jacentes (voir aussi Poeppel & Wexler 1993).

Dans le Tableau 8, je rappelle les résultats rapportés par Prévost & White (P&W) (2000) au niveau de l'accord verbal chez

les apprenants adultes du français L2. Comme on peut le constater, l'accord est largement correct.⁶ Bien évidemment, comme je le soulignais à la section 2, de nombreuses terminaisons sont homophones en français. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence. Cela dit, si l'on considère les terminaisons qui sont distinctes phonétiquement, telles que les formes du pluriel de l'affixation régulière et les formes irrégulières d'*être*, *avoir* et *aller*, l'accord est correct à plus de 95%. Ces résultats vont largement dans le sens de l'HCCT, et non pas dans celui de l'HRD selon laquelle le pourcentage d'erreurs devrait être plus élevé.

Tableau 8: Accord sujet/verbe (adultes) (d'après P&W 2000)

| | Abdelmalek | | Zahra | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Accord | Pas d'accord | Accord | Pas d'accord |
| Affixation régulière | 447 (94.5%) | 26 | 552 (93.1%) | 41 |
| <i>Inflexions homophones</i> | 445 (94.5%) | 26 | 538 (92.9%) | 41 |
| <i>Inflexions distinctives</i> | 2 (100%) | 0 | 14 (100%) | 0 |
| formes d' <i>être</i> , <i>avoir</i> et <i>aller</i> | 264 (97.1%) | 8 | 156 (95.1%) | 8 |
| <i>Total</i> | 711 (95.6%) | 34 | 708 (93.5%) | 49 |

6. Chez les apprenants adultes, la plupart des erreurs observées ayant trait au paradigme régulier impliquent des verbes du 3^e groupe pour lesquels [t] ou [d] sont incorrectement prononcés à la fin du verbe (Prévost & White 2000):

(i) Moi parte (Zahra, mois 15.5)

Il est fort possible que les apprenants procèdent, dans ces cas-là, à une sur-régularisation de la terminaison de certains verbes du premier groupe au singulier présent, comme *je/tu/il chant* ([t]) ou *je/tu/il bou* ([d]).

Les résultats des enfants sont similaires à ceux des adultes. Comme le montre le Tableau 9, l'accord verbal est largement correct chez les jeunes apprenants, notamment pour ce qui est des terminaisons distinctives et des formes irrégulières. Des exemples d'accord verbe/sujet correct apparaissent en (12). À noter que l'emploi du verbe *être* en (12c) est erroné en français, mais que la forme produite est correctement accordée avec le sujet.

Tableau 9: Accord sujet/verbe (enfants)

| | Greg | | Kenny | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Accord | Pas d'accord | Accord | Pas d'accord |
| Affixation régulière | 166 | 0 | 165 | 3 |
| <i>Inflexions homophones</i> | 164 | 0 | 164 | 3 |
| <i>Inflexions distinctives</i> | 2 | 0 | 1 | 0 |
| formes d' <i>être</i> , <i>avoir</i> et <i>aller</i> | 470 | 35 | 324 | 38 |
| <i>Total</i> | 636 (94.8%) | 35 | 489 (92.3%) | 41 |

- (12) a. mon papa vient maison (Kenny, mois 1)
 b. je vais es(sayer) (Kenny, mois 4)
 c. moi suis six ans? (Kenny, mois 5)
 d. moi j'ai une maman cochon (Greg, mois 9.5)
 e. moi je suis (Greg, mois 14)
 f. tu mets dans... (Greg, mois 14)

En ce qui concerne les quelques erreurs ayant trait aux verbes *être*, *avoir* et *aller*, la plupart impliquent une surgénéralisation des formes de la troisième personne du singulier, comme *a*, *est* et *va* (13). Ceci s'applique autant aux adultes qu'aux enfants. Tout se passe comme si ces formes étaient utilisées "par défaut" afin de suppléer d'autres formes. Il faut également noter qu'en français québécois, la langue apprise par les enfants étudiés ici, la forme *je va* est tout à fait acceptable en langue parlée. Son emploi rend compte de 16 erreurs comptabilisées chez Greg et de 8 chez Kenny.

- (13) a. les cinq animaux y va là (Greg, mois 14)
b. tous les méchants animaux est noirs (Kenny, mois 8)
c. moi va dormir (Kenny, mois 18)
d. j'a fait la bagarre avec lui-même (Abdelm., mois 52.7)
e. quand moi est pas là (Zahra, mois 39.5)

7.3.2 L'accord au sein du redoublement de clitique

En règle générale, les données montrent que l'accord en genre, nombre et personne entre un clitique et son syntagme nominal de référence est tout à fait correct (voir le Tableau 10). C'est surtout le cas chez les enfants, qui n'ont produit qu'une erreur chacun. Des exemples d'accord correct sont donnés en (14). Encore une fois, ces résultats sont compatibles avec l'HCCT et non pas avec l'HRD.

Tableau 10: Accord SN sujet/clitique

| | Enfants | | Adultes | |
|--------------|---------|-------|---------|-------|
| | Greg | Kenny | Abdelm. | Zahra |
| Accord | 159 | 34 | 120 | 141 |
| Pas d'accord | 1 | 1 | 19 | 17 |

- (14) a. le gorille, où il va lui? (Kenny, mois 11)
b. moi j'ai une autre à l'école (Kenny, mois 14)
c. le petit kangourou il est à moi (Kenny, mois 18)
d. le bébé i va là (Greg, mois 7)
e. moi je parle français (Greg, mois 9.5)
f. toi tu es une madame (Greg, mois 14)

La plupart des erreurs produites par les adultes proviennent d'une surgénéralisation de *il* (Prévost & White 2000). Là encore, il semble qu'une forme soit employée "par défaut" pour suppléer soit la personne (15a) ou le genre (15b).

- (15) a. toi il a raison (Abdelmalek, mois 24)
b. la dame i travaille avec son mari (Zahra, mois 26.7)

8. Discussion et conclusion

En général, les résultats appuient l'hypothèse de la connaissance des catégories fonctionnelles et de leurs traits. Les verbes tensés apparaissent dans des positions tensées (e.g. devant la négation) et non pas dans des contextes non-tensés (e.g. suivant un autre verbe ou une préposition). Les erreurs observées chez les enfants ne concernent pratiquement qu'une seule expression (*c'est va*) et ne sont pas productives. Ceci suggère que les formes tensées ne sont pas employées comme des substituts aux formes non-tensées, et que les apprenants font la différence entre les deux. De plus, l'accord verbal est largement correct, que ce soit l'accord sujet/verbe ou l'accord clitique/SN. Tout ceci converge dans la même direction, à savoir que les apprenants ont connaissance des traits qui sous-tendent le caractère tensé des phrases et de l'accord. Ces résultats ne peuvent pas être expliqués par l'Hypothèse de la représentation dysfonctionnelle, pour laquelle ces traits sont inertes ou inexistant dans les grammaires de l'interlangue. En particulier, cette hypothèse prédit beaucoup plus de variabilité au niveau de l'emploi des formes tensées et de l'accord que ce qui a été observé.

Une autre conclusion est qu'il n'y a pas de différence entre les apprenants adultes et enfants quant à l'utilisation des formes tensées. Les résultats montrent que tous les apprenants ont connaissance de la morphologie superficielle et connaissance des traits abstraits qui sous-tendent le caractère tensé des phrases et le mouvement du verbe (puisque les formes tensées ne se retrouvent qu'en position tensée). Les résultats suggèrent donc que le caractère tensé des phrases est représenté de façon abstraite chez les apprenants du français L2 et que les catégories fonctionnelles, ainsi que leur traits, font partie de l'interlangue. Une différence subsiste entre les enfants et les adultes au niveau de l'emploi abusif des formes non-tensées en contexte tensé. Crucialement, cette différence n'est pas due à l'absence de catégories fonctionnelles dans les grammaires adultes et à leur présence dans les systèmes des enfants. Il s'agirait plutôt, comme l'ont suggéré certains chercheurs (Lardiere 1998, Prévost & White 1999), d'un problème qu'éprouveraient les adultes à faire le lien entre la morphologie et la syntaxe. En particulier, ils auraient recours aux formes "par défaut" dans des situations de pression communicative, que ce soit des formes (superficiellement) non-tensées en position tensée, des verbes à la troisième personne du singulier ou le clitique *il*

employés à d'autres personnes ou avec un sujet au pluriel. Les apprenants enfants, eux aussi, emploient des formes "par défaut", mais celles-ci semblent correspondre uniquement aux formes verbales de la troisième personne du singulier. En effet, ils ne surgénéralisent ni les formes non-tensées, ni le clitique *il*. De futures études devraient nous dire si ce genre de comportement se confirme dans d'autres situations d'apprentissage.

Dans leur article, Prévost & White (2000) proposent de rendre compte de la production de formes "par défaut" en faisant appel à la morphologie distribuée (Halle & Marantz 1993). Selon cette approche, les représentations structurales ne comportent pas d'éléments lexicaux. À leur place, les noeuds terminaux possèdent des traits qui devront être associés à des éléments lexicaux appropriés. De leur côté, les formes lexicales sont elles aussi associées à des groupes de traits. Ainsi, les formes verbales fléchies portent des traits reliés au temps (e.g. [\pm présent]), à la personne (e.g. [$+1^{\text{ère}}$ personne]) et au nombre (e.g. [\pm singulier]). Une fois la dérivation syntaxique terminée, les formes lexicales sont insérées dans la représentation. Pour cela, il faut qu'il y ait correspondance entre les traits des noeuds terminaux et ceux des éléments lexicaux. Ainsi, dans la langue-cible, un verbe tensé (spécifié [$+tensé$]) ne peut pas apparaître sous un noeud syntaxique terminal spécifié [$-tensé$]. Le même raisonnement s'applique au niveau de l'accord: une forme verbale [$+3^{\text{e}}$ personne] ne peut être insérée là où une forme [$+1^{\text{ère}}$ personne] est requise. Prévost & White proposent qu'en acquisition de la L2, certaines formes peuvent être sous-spécifiées par rapport à certains traits. En particulier, dans les grammaires adultes de l'interlangue, les formes non-tensées peuvent ne pas être spécifiées pour le trait [$-tensé$] (elles seraient [\emptyset tensé]). En conséquence, ces formes peuvent s'insérer dans des positions précisées [$+tensé$] puisque cela n'engendrerait pas d'incompatibilité de traits. Par contre, les formes tensées ne seraient pas sous-spécifiées du tout. Ceci expliquerait pourquoi elles ne peuvent pas s'insérer sous un noeud [$-tensé$], et donc apparaître en position non-tensée. Les résultats obtenus dans cette étude et dans celle de Prévost & White (2000) suggèrent que les formes "par défaut" peuvent différer selon l'âge. Ainsi, les formes verbales de la troisième personne du singulier seraient sous-spécifiées pour les traits [$+singulier$] et [$+personne$] à la fois chez les enfants et les adultes (expliquant la production de *va*, *est* et *a* comme formes "par défaut"), tandis que les formes verbales non-tensées seraient sous-spécifiées pour le trait

[-tensé] chez les adultes seulement. Une autre différence entre apprenants adultes et enfants se situe au niveau de la spécification des traits du clitique *il*: celui-ci serait sous-spécifié pour les traits de genre et de personne chez les adultes, mais pas chez les enfants. Il resterait à savoir si d'autres types de formes "par défaut" existent dans l'acquisition d'autres langues.

Les observations sur l'accord sujet/verbe chez les apprenants enfants du français L2 se rapprochent de ceux rapportés par Haznedar & Schwartz (1997) en acquisition de l'anglais L2 par un jeune Turc.⁷ Quand cet enfant produisait une forme tensée en anglais, celle-ci était pratiquement toujours correcte. En général, donc, il semblerait que les jeunes apprenants, bien qu'ils produisent des formes non-tensées là où la langue-cible requiert une forme tensée, aient connaissance de la morphologie inflexionnelle tensée. La même remarque pourrait s'appliquer aux adultes, même s'ils ont également tendance à avoir plus souvent recours que les enfants aux formes non-tensées. Il serait intéressant à ce propos d'étudier l'acquisition de langues dont le paradigme est plus riche que le français ou l'anglais, comme l'espagnol et l'italien, et de voir si les résultats se confirment. L'étude de Prévost & White (2000) peut déjà nous donner un avant-goût de ce que l'on obtiendrait, puisqu'elle rapporte que l'accord verbal en allemand L2 est lui aussi correct en général (l'allemand possède plus d'inflexions phonétiquement distinctes que l'anglais et le français). Cependant, la recherche ne porte que sur des apprenants adultes.

-
7. Cependant, les conclusions diffèrent quant à la production des formes non-tensées. Pour Haznedar & Schwartz (1997), ces formes sont en réalité tensées et peuvent occuper des positions tensées. Le problème des apprenants enfants serait similaire à celui des apprenants adultes, à savoir la difficulté à établir des liens entre la syntaxe et la morphologie. Pour Prévost (1997) et Prévost & White (1999), les formes non-tensées ont des propriétés non-tensées et ne se retrouvent pas sous les catégories fonctionnelles. Ces observations semblent aller dans le sens de la troncation. Ceci étant, les deux hypothèses se rejoignent en ce sens qu'elles admettent toutes les deux que les catégories fonctionnelles et leurs traits sont présentes dans les grammaires développées par les jeunes apprenants de la L2.

En règle générale, les résultats obtenus chez les jeunes apprenants du français L2 sont similaires à ceux rapportés par la recherche en acquisition de la langue maternelle. Là aussi, l'emploi de propositions principales infinitives s'observe, par exemple en acquisition du français, de l'anglais et de l'allemand. À ce propos, de nombreuses hypothèses ont été émises sur la nature des grammaires initiales en acquisition de la L1, telles que la sous-spécification de la catégorie Temps (Wexler 1994), de la catégorie Nombre (Hoekstra & Hyams 1996) ou du Principe Racine (Rizzi 1993/1994). Mêmes si ces approches diffèrent, elles ont ceci en commun qu'elles admettent presque toutes que quand un verbe porte une morphologie non-tensée, il a effectivement des propriétés non-tensées (il apparaît dans des contextes appropriés) et que les verbes portant une morphologie tensée possèdent des caractéristiques tensées (ils ne se retrouvent que dans des contextes tensés). De même, en acquisition de la L1, l'accord verbal est largement correct quand il est produit (Poeppel & Wexler 1993). Il nous reste à savoir si les similarités de comportement observées chez les apprenants de la L1 et les jeunes apprenants de la L2 proviennent de grammaires sous-jacentes identiques, tout au moins en ce qui concerne les catégories fonctionnelles et la connaissance du caractère tensé des phrases. Si cela s'avérait être le cas, cela remettrait en cause certaines hypothèses concernant le développement linguistique en acquisition de la L1, notamment l'approche maturationnelle. Selon cette hypothèse, le développement de la connaissance linguistique suit un programme biologique pré-établi. Or, si les mêmes étapes développementales se retrouvent en acquisition de la L2, l'explication maturationnelle ne peut plus tenir: en effet, si les propriétés linguistiques émergent par maturation une première fois, elles ne peuvent pas le faire une deuxième fois! D'un autre côté, le fait que les enfants apprenant leur L1 ou une L2 se comportent de la même manière vis-à-vis des formes verbales tensées et non-tensées ne veut pas nécessairement dire que les grammaires des apprenants soient exactement les mêmes. D'une part, il est évident que la situation d'apprentissage n'est pas du tout similaire, puisqu'en acquisition de la L2, il y a connaissance d'une autre langue dès le départ. Des possibilités d'interférence entre les deux langues existent donc, ce qui n'est pas le cas en acquisition de la L1. D'autre part, il n'est pas du tout démontré que la production des phrases déclaratives infinitives soit liée au même phénomène dans les deux situations d'apprentissage. Cette question de recherche reste donc ouverte.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUGER, J. (1994): **Pronominal Clitics in Quebec Colloquial French: A Morphological Analysis**, Doctoral dissertation, University of Pennsylvania.
- BECK, M.-L. (1998): "L2 acquisition and obligatory head movement: English-speaking learners of German and the Local Impairment Hypothesis", **Studies in Second Language Acquisition**, 20, pp. 311-348.
- BORER, H. & B. ROHRBACHER (1997): "Features and projections: Arguments for the Full Competence Hypothesis", **Proceedings of the 21st Boston University Conference on Language Development**, E. Hughes, M. Hughes and A. Greenhill (eds.), Somerville, Cascadilla Press, pp. 24-35.
- CHOMSKY, N. (1986): **Knowledge of Language**, New York, Praeger.
- (1995): **The Minimalist Program**, Cambridge, MA, MIT Press.
- CLAHSEN, H., S. EISENBEISS & M. PENKE (1996): "Lexical learning and early syntactical development", **Generative Approaches to First and Second Language Acquisition**, H. Clahsen (ed.), Amsterdam, John Benjamins, pp. 129-159.
- EPSTEIN, S., S. FLYNN & G. MARTOHARDJONO (1996): "Second language acquisition: theoretical and experimental issues in contemporary research", **Behavioral and Brain Sciences**, 19, pp. 677-714.
- EUBANK, L. (2000) : V-related optionality effects in L2 grammars, ms. University of North Texas.
- (1993/1994): "On the transfer of parametric values in L2 development", **Second Language Acquisition**, 3, pp. 182-208.

- EUBANK, L., J. BISCHOF, A. HUFFSTUTLER, P. LEEK & C. WEST (1997): "Tom eats slowly cooked eggs": Thematic-verb raising in L2 knowledge", *Language Acquisition*, 6, pp. 171-199.
- GRONDIN, N. & L. WHITE (1996): "Functional categories in child L2 acquisition of French", *Language Acquisition*, 5, pp. 1-34.
- HALLÉ, M. & A. MARANTZ (1993): "Distributed morphology and the pieces of inflection", *The View from Building 20: Essays in Linguistics in Honor of Sylvain Bromberger*, K. Hale and S.J. Keyser (eds.), Cambridge, MA., MIT Press, pp. 111-176.
- HAZNEDAR, B. & B. SCHWARTZ (1997): "Are there optional infinitives in child L2 acquisition?", *Proceedings of the 21st Boston University Conference on Language Development*, E. Hughes, M. Hughes and A. Greenhill (eds.), Somerville, Cascadilla Press, pp. 257-268.
- HOEKSTRA, T. & N. HYAMS (1996): "Missing heads in child language", *Proceedings of the Groningen Assembly on Language Acquisition 1995*, C. Koster and F. Wijnen (eds.), Groningen, Centre for Language and Cognition Groningen, pp. 251-260.
- LARDIERE, D. (1998): "Dissociating syntax from morphology in a divergent L2 end-state grammar", *Second Language Research*, 14, pp. 359-375.
- LIGHTBOWN, P. (1977): *Consistency and Variation in the Acquisition of French*, Doctoral dissertation, Columbia University.
- MEISEL, J. (1991): "Principles of UG and strategies of language use: on some similarities and differences between first and second language acquisition", *Point-Counterpoint*, L. Eubank (ed.), Amsterdam, Kluwer, pp. 231-276.
- (1997): "The acquisition of the syntax of negation in French and German: contrasting first and second language

development", *Second Language Research*, 13, pp. 227-263.

PERDUE, C. (1984): **Second Language Acquisition by Adult Immigrants: A Field Manual**, Rowley, Mass., Newbury House.

----- (1993): **Adult Second Language Acquisition: Crosslinguistic Perspectives**, Cambridge, Cambridge University Press.

POEPEL, D. & K. WEXLER (1993): "The Full Competence Hypothesis of clause structure in early German", *Language*, 69, pp. 1-33.

PRÉVOST, P. (1997): **Truncation in Second Language Acquisition**, Doctoral dissertation, McGill University.

PRÉVOST, P. & L. WHITE (1999): "Accounting for morphological variability in second language acquisition: Truncation or Missing Inflection?", *The Acquisition of Syntax*, M.-A. Friedemann and L. Rizzi (eds.), London, Longman, pp. 202-235.

----- (2000): "Missing surface Inflection or impairment in second language acquisition? Evidence from tense and agreement", *Second Language Research*, 16, pp. 103-134.

RIZZI, L. (1993/1994): "Some notes on linguistic theory and language development: The case of root infinitives", *Language Acquisition*, 3, pp. 371-393.

ROHRBACHER, B. (1994): **The Germanic VO Languages and the Full Paradigm: a Theory of V to I Raising**. Doctoral dissertation, University of Massachusetts at Amherst.

SCHWARTZ, B. (1996): "Parameters in non-native language acquisition", *Investigating Second Language Acquisition*, P. Jordens and J. Lalleman (eds.), New York, Mouton de Gruyter, pp. 211-235.

SPROUSE, R. (1998): "Some notes on the relationship between inflectional morphology and parameter setting in first and second language acquisition", **Morphology and the Interfaces in Second Language Knowledge**, M.-L. Beck (ed.), Amsterdam, John Benjamins, pp. 41-67.

VIKNER, S. (1995): "V°-to-I° movement and inflection for person in all tenses", **Working Papers in Scandinavian Syntax**, 55, pp. 1-27.

WEXLER, K. (1994): "Optional infinitives, head-movement and the economy of derivations", **Verb Movement**, D. Lightfoot and N. Horstein (eds.), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 305-50.

COMPTE RENDU

Hélène PERDICOYIANNI-
PALÉOLOGOU
Visiting Scholar
Brown University

Nanine Charbonnel et Georges Kleiber, **La métaphore entre philosophie et rhétorique**, Presses Universitaires de France, Linguistique Nouvelle 1999, ISBN 2 13 049593 1.

Cet ouvrage regroupe huit conférences données au colloque de Strasbourg de mai 1995 qui avait pour thème **La métaphore entre philosophie, linguistique et rhétorique**.

Il s'ouvre sur une présentation des deux éditeurs, N. Charbonnel, qui situe la métaphore dans la pensée contemporaine, et G. Kleiber, qui retrace dans ses grandes lignes les trente dernières années de l'histoire «linguistique» de la métaphore.

1) «Et tout ce qui lui ressemble...» par Michel Deguy (pp. 17-31)

La question de la ressemblance est abordée de deux points de vue complémentaires, celui de la philosophie et celui de la poétique, après un bref rappel des quatre aspects de la conception de l'imagination, tels qu'ils sont définis par le kantisme heideggerianisé: i) la *Représentation*, qui est «le terme générique pour l'intuition et le concept», ii) la recherche du modèle optimal de l'imagination artistique et de la valeur *médiatrice* de l'imagination devenue «transcendantale», iii) la portée cognitive de l'art et de la poésie, iv) la portée cognitive de l'imagination. Dans un second temps, cette étude passe en revue quatre figures de rhétorique: la comparaison, l'hypotypose ou la prosopopée, le paradoxe oxymorisé, et l'allégorie. L'article se clôt sur une série de remarques relatives aux «figures d'aujourd'hui».

- 2) «Métaphore et philosophie moderne» par Nanine Charbonnel (pp. 32-61)

Charbonnel présente, d'abord, les quatre thèses déjà défendues dans *La tâche aveugle* (1991-1993) au sujet de la sémantique de la métaphore. De ce point de vue, tout énoncé métaphorique, qui est un phénomène de discours et donc de *pensée*, effectue un rapprochement entre des réalités *hétérogènes* et doit être considéré selon son régime sémantique. D'autre part, hors du régime sémantique expressif et du régime sémantique cognitif, les énoncés métaphoriques relèvent aussi d'un *régime sémantique praxéologique*: ils imposent au lecteur un acte à accomplir, dans le cadre d'une praxis extralinguistique. L'auteur soutient que «la plupart des grands courants de la philosophie moderne, si opposés qu'ils se veulent, communient dans une même fâcheuse incompréhension de ces distinctions» (pp. 35-36). Elle aborde d'abord l'incompréhension ou l'«oubli» de la différence entre langue et discours, puis l'incompréhension ou l'«oubli» de la différence entre la ressemblance du concept et la ressemblance de la métaphore, et finalement, l'oubli de la différence entre la ressemblance-qui-est et la ressemblance-qui-est-à-faire, c'est-à-dire l'oubli du régime sémantique praxéologique. Ce qui l'amène à mettre en évidence le fait que «la pensée moderne 'prend au propre' les métaphores» (p. 60), qui s'effectuent au moyen de trois sortes de rabattements: celui du discours sur la langue, celui de la *similitudo* sur la *comparatio* et celui du devoir-être sur l'être.

- 3) «D'une interférence native: métaphore et métonymie dans la genèse de l'acte classificatoire» par Patrick Tort (pp. 62-80)

On rappelle d'abord les deux applications de la théorie de la double racine du principe de classification, exposées par l'auteur en 1989. Elles relèvent de l'anthropologie et de la psychanalyse, mettant en cause d'une part, le symbole et le totémisme, de l'autre, le *symbolisme* des rêves et l'interprétation des *lapses* et des *mots d'esprit*. Le rappel de la thèse de Du Marsais (*Des tropes*, 1730) sur la fonction des tropes dans la langue et, plus précisément, sur «la division matricielle de la catachrèse en *métaphore* et *métonymie*» (p. 64) ainsi que des travaux de Jakobson sur la classification des formes d'*aphasie* servent de base pour

démontrer la «*mutuelle habitation des deux schèmes métonymique et métaphorique*» (p. 70).

En s'appuyant sur la théorie de Lévi-Strauss au sujet de l'ambivalence complète des séries de caractères, l'auteur démontre que l'opposition de la métaphore et de la métonymie permet de substituer l'idée d'une *mutuelle habitation* dialectique à celle d'une réciproque exclusion.

- 4) «Une métaphore qui ronronne n'est pas toujours un chat heureux» par Georges Kleiber (pp. 83-134)

L'auteur traite de la source des métaphores et de l'interprétation du processus métaphorique lui-même.

Après avoir expliqué pourquoi la description de la signification d'un énoncé métaphorique en termes purement sémantiques n'est pas possible, l'auteur démontre l'insuffisance de la théorie de la substitution et de la théorie interactionnelle. Il distingue la version *forte* et la version *faible* des *thèses comparatives*. Dans le premier cas, l'énoncé métaphorique fonctionne comme une comparaison abrégée saturée et dans le second, comme une comparaison abrégée ouverte non saturée. Ce qui met en évidence le fait qu'un énoncé métaphorique a un sens littéral non-comparatif.

Dans la seconde partie, on démontre que la déviance-source qui est à l'origine de la métaphore «consiste en l'emploi d'une catégorie lexicale pour une concurrence à laquelle normalement ou littéralement elle n'est pas destinée» (p. 122).

Finalement, quelques hypothèses nouvelles visent à expliquer pourquoi l'interprétation métaphorique se fait sur le mode de la ressemblance et pourquoi la déviance n'est pas à l'origine de la métonymie ou de la synecdoque.

- 5) «Métaphore et cognition», par Jean-Marie Klinkenberg (pp. 135-170)

Loin de suivre le modèle traditionnel ou la pensée peircienne, Klinkenberg opte pour une troisième théorie, celle de la sémiotique cognitive, qui cherche l'origine du sens «dans l'interaction entre les stimuli et les modèles» (p. 139).

En raison du lien étroit entre sémiotique et cognition, la perception consiste à détecter, d'abord, une *qualité* translocale dans un champ, et à distinguer une *entité* dotée de cette qualité pour la séparer de son environnement. Cette entité entre en relation avec d'autres entités, pourvues de qualités identiques. La combinaison des trois notions de qualité, d'entité et d'interaction donne naissance à la catégorisation et sert de structure de base tant en sémiotique qu'en connaissance perceptive.

La troisième partie de l'article décrit le mécanisme de restructuration des codes et les quatre étapes du processus de production d'une figure rhétorique, soit: i) le repérage d'une isotopie dans l'énoncé, ii) le repérage d'une impertinence, iii) la reconstruction d'un degré conçu, iv) la superposition du degré perçu et de ce degré conçu.

Finalement, on fait état des trois différences de nature pragmatique entre sens scientifique et sens rhétorique: i) la *stabilité* du sens scientifique vs l'*instabilité* du sens rhétorique, ii) la *restriction* du sens scientifique vs le *provignement* du sens rhétorique, iii) la *falsifiabilité* du sens scientifique vs l'*infalsifiabilité* du sens rhétorique.

- 6) «La métaphore: limites du trope et réception» par Georges Molinié (pp. 171-183)

L'auteur traite de la *métaphore* dans la perspective d'une sémiotique générale de la réception. Après avoir dégagé deux problématiques de l'épistémologie rhétorique, celle d'ordre pragmatique et celle d'ordre linguistique, il attribue à la métaphore le statut d'un trope impliquant une substitution caractérisée par le jeu d'un transfert d'ordre connotatif. Ensuite, il a recours au «modèle du degré, de la gradualité du fonctionnement langagier» (p. 173) pour étudier les questions de lexicalisation, le dé clic d'identification et le système d'interprétation. Ce qui l'amène à se

demander si «on a affaire à un acte conditionné et conditionnant, en tant que réception, comme acte d'un processus cognitif» (p. 174) et à définir la métaphore (textuelle) à travers le discours littéraire.

- 7) «Grammaire philosophique de la métaphore» par Michel Prandi (pp. 184-206)

Après avoir présenté la double identité de la métaphore, objet structural quant à sa forme et objet discursif quant à son interprétation, l'auteur tente de répondre à une série de questions relevant de la grammaire philosophique. La première concerne la nature de la métaphore: s'agit-il d'«une structure conceptuelle que l'énoncé linguistique porte à l'expression, ou [d'] une relation imposée aux concepts par une construction linguistique autonome?» (p. 189). La deuxième porte sur la localisation du conflit conceptuel dans la structure de l'énoncé. La suivante a trait à la configuration interne du conflit conceptuel, qui relève aussi bien de la structure paradigmatique que de la structure syntagmatique. La dernière fait état de l'interprétation discursive de la métaphore: il s'agit de déterminer le rôle des facteurs formels dans l'interprétation du conflit conceptuel. L'article se clôt par une brève conclusion au sujet de la conception linguistique de la métaphore comme «articulation stratégique d'une grammaire philosophique» (p. 205).

- 8) «La femme est-elle une fleur comme le bleuet est une fleur? Métaphore et classification: les structures en 'Le N1 est un N2'» par Irène Tamba (pp. 207-235)

L'auteur étudie les métaphores nominales du type *la femme est une fleur* en regard des définitions classificatoires comme *le bleuet est une fleur*. Le schéma syntaxique *Le N1 est un N2* est considéré comme la structure canonique commune aux phrases classificatoires et aux métaphores nominales. La comparaison de ces structures sémantico-syntaxiques est fondée sur leurs propriétés intrinsèques et sur leur fonctionnement discursif dans leurs contextes d'usage habituel.

La fonction syntaxique et la fonction référentielle des termes nominaux ainsi que le rôle syntaxique et le rôle

propositionnel du verbe attributif *être* font ressortir les deux réseaux relationnels sur lesquels sont fondés les énoncés classificatoires et les énoncés métaphoriques. Ces structures partagent des propriétés communes, à savoir l'asymétrie et le caractère copulatif de l'attribut. Pour ce qui est de leurs divergences, les énoncés classificatoires sont des phrases analytiques fondées uniquement sur «une relation logique d'inclusion entre classes» (p. 214), alors que les énoncés métaphoriques sont des phrases synthétiques mettant en jeu une relation logico-sémantique d'appartenance. L'auteur met ainsi l'accent sur la différence entre classification et classement.

Cette étude est intéressante en ce qu'elle illustre de nouvelles approches d'une même figure de rhétorique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHARBONNEL, N. (1991-1993): *La tâche aveugle*, vol. 1, *Les Aventures de la Métaphore*, vol. 11, *L'important, c'est d'être propre*, vol. 111, *Philosophie du modèle*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.

DU MARSAIS (1730 [1988]): *Des tropes ou des différents sens*, présentation et notes par F. Douay-Soublin, Paris, Flammarion.

TORT, P. (1989): *La raison classificatoire*, Paris, Aubier, Résonances, Paris

COMPTE RENDU

Hélène PERDICOYIANNI-
PALÉOLOGOU
Visiting Scholar
Brown University

Revue d'Ethnolinguistique. Diasystème et longue durée, Catherine Paris (éd.), **Cahiers du LACITO 8**, publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Peeters, 1999, 259 p.

Le livre s'ouvre sur une note de la rédaction qui fait part de la disparition, douloureusement ressentie, de Catherine Paris, éditeur de ce numéro des **Cahiers du LACITO**, comportant une esquisse de sa vie et une bibliographie complète de ses travaux. L'avant-propos de Jacqueline Thomas, souligne l'importance de la **Revue d'Ethnolinguistique** et fait ressortir son aspect interdisciplinaire. Les résumés des articles sont présentés ainsi que la nouvelle conception de la notion de diasystème formulée par Catherine Paris. Les sept contributions suivent, auxquelles s'ajoute le discours prononcé par Claude Hagège lors de la réception de la Médaille d'Or du CNRS.

- 1) «Étude comparative des formes structurelles actanciennes des prédicats d'état du tcherkesse: analyse diasystémique» par Catherine Paris (pp. 17-80)

Paris propose une étude comparée diasystématique des prédicats d'état du tcherkesse, langue du Caucase du Nord-Ouest. Ces prédicats sont examinés au temps du présent. La comparaison des dialectes de Turquie, de Syrie, de Russie et de la région de la Mer Noire permet de dégager la structure du diasystème de la langue sur le plan de la syntaxe. Après un rappel de sa propre définition de la notion de «diasystème» et une présentation de la langue, l'auteur examine les prédicats d'état mono-, bi- ou

tripersonnels dans six dialectes. Elle compare et analyse les formes, les fonctions et les significations respectives des différents actants au sein de la forme prédicative. Ce qui l'amène à faire ressortir, d'une part, la fonction «présentative» des prédicats d'état mono-personnels et, d'autre part, la fonction «possessive» des prédicats d'état bi- ou tripersonnels. Le «système (morphologiquement) minimal», – mais présentant des «cohérences fonctionnelles et sémantiques maximales» – sert de base à la construction du diasystème des prédicats d'état.

- 2) «Diasystème fidjien et dialectologie structurale» par Françoise Ozanne-Rivierre (pp. 81-100)

On entend généralement par langue fidjienne le dialecte de Viti Levu qui est devenu le fidjien standard. La diversité dialectale existant à Fidji est importante et un dialecte du territoire oriental est très difficilement compris dans la partie occidentale. Pour rendre compte de la diversité dialectale du système phonologique fidjien, Geraghty (1983) en a proposé une analyse diasystématique permettant de «citer en une seule forme des formes apparentées mais phonétiquement (et parfois phonologiquement) distinctes» (p. 87). Après la présentation du diasystème des sons des dialectes fidjiens, l'auteur aborde les changements structuraux importants dans les différents dialectes de l'île de Vanua Levu.

- 3) «Tension consonnantique et longueur vocalique dans les dialectes yupik et inuit» par Philippe Mennecier (pp. 101-132)

Les groupes dialectaux *yupik* et *inuit* font partie de la langue eskimo et présentent un diasystème commun. L'étude du système consonnantique du tunumiisut, parlé sur la côte est du Groenland, fait apparaître, d'une part, une corrélation de tension, associée à une corrélation oral \approx nasal, et, d'autre part, six points d'articulation en position médiane à l'opposé des autres systèmes qui n'en présentent que quatre, avec un ordre des «apicales» composite et une corrélation de sonorité pour les séries fricatives. Enfin, l'examen de la tension consonnantique et de la longueur vocalique en *yupik* et en *inuit* permet de démontrer que, dans le premier groupe dialectal, elles se sont renforcées mutuellement en

constituant une corrélation de quantité alors que dans le second groupe, les processus d'assimilation et de lénition se poursuivent sur le plan synchronique.

- 4) «Syntaxe de l'énoncé et syntaxe du texte en itelmen (sibérien oriental). Analyse d'un extrait de récit» par François Jacquesson (pp. 133-170)

Cet article présente l'analyse morphosyntaxique d'un extrait de texte en itelmen, langue parlée par une minorité de personnes sur la côte ouest du Kamtchatka, et parente des dialectes tchoukches et koriak du détroit de Béring. Ce texte, de contenu mythologique, a été recueilli par Jochelson en 1910, et publié par Worth en 1961. La méthode linguistique mise en oeuvre «appliquée à la construction de la succession des énoncés [...] ces mêmes méthodes qu'on applique d'ordinaire à l'intérieur d'un énoncé unique» (pp. 133). L'auteur cherche à dégager la singularité de la morphosyntaxe de l'itelmen, qui réside en l'emploi de nombreux prédicats nominaux.

- 5) «La dialectologie du maltais et son histoire» par Martine Vanhove (pp. 171-192)

Après une esquisse de l'histoire de l'archipel maltais, l'auteur fait état de divers travaux sur les variétés dialectales qui sont observées à Malte, dont les études de Vassali (1796), de Preca (1904), de Stumme (1904), de Schabert (1976), de Borg (1977) et de Puech (1979). L'article se termine par la présentation de l'atlas linguistique de Gozo établi par Aquilina et Isserlin (1981) et la description phonétique et phonologique du dialecte du village de Mgarr à laquelle Camilleri et l'auteur ont procédé en 1994.

- 6) «Aspects diasystémiques de la phonologie du judéo-arabe de Fès» par Georgette Bensimon-Choukroun (pp. 193-232)

L'étude porte sur le parler de la communauté juive de Fès en Afrique du Nord. Son objectif est de démontrer que ce système phonologique s'est constitué au carrefour d'une demi-douzaine de langues à la suite d'un processus de syncrétisme. La comparaison des systèmes phonologiques des langues en contact,

l'arabe standard marocain, l'hébreu standard, le berbère, le Castillan, le français standard, et le judéo-arabe, permet à l'auteur d'en dégager les composantes consonantiques et vocaliques, et sert de base pour l'élaboration du «diasystème» du judéo-arabe du Maghreb.

- 7) «Implications typologiques d'une évolution morphologique: le cas du sujet explicatif en gréco» par Marianne Katsoyannou (pp. 233-246)

Le gréco, dialecte grec moderne parlé en Calabre dans le sud de l'Italie, est aujourd'hui en voie de disparition. Son évolution diachronique est indépendante de celle des autres variétés de grec. L'auteur étudie l'expression formelle dans ce dialecte de la fonction syntaxique qu'elle désigne par le terme de «sujet explicatif». Le corpus recueilli révèle que le nominal représentant le corrélat référentiel du sujet peut dans certains contextes être marqué par le cas accusatif. Il s'agit de savoir si ce phénomène, étranger au grec moderne, «est un trait syntaxique lié à une catégorie déterminée de verbes, ou bien s'il s'agit d'une conséquence des changements morphologiques qui sont en train de s'imposer dans le système flexionnel de l'idiome étudié» (pp. 233-234).

Après avoir présenté des exemples des possibilités de formation des syntagmes prédicatifs et du traitement du premier participant en grec moderne, l'auteur s'intéresse aux traits qui marquent le sujet explicatif, à savoir la morphologie du nominatif et de l'accusatif. Des exemples de noms précédés de l'article défini, en gréco et en grec moderne, montrent que l'opposition nominatif / accusatif, qui est valable pour une faible partie des noms, est marquée par les formes de l'article défini. La dernière partie de l'exposé est consacrée à la fonction de sujet explicatif, marquée en gréco par l'accusatif et en grec moderne par le cas nominatif. Ce qui fait ressortir la tendance à supprimer l'opposition formelle nominatif / accusatif en gréco et à évoluer vers un système non casuel.

L'ouvrage se clôt sur le discours prononcé par Claude Hagège lors de la réception de la Médaille d'Or du CNRS, le 6 décembre 1995 (pp. 247-252). Celui-ci exprime ses remerciements chaleureux pour la distinction qui lui a été accordée et procède à une description de la tâche du linguiste et de la complexité de la linguistique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AQUILINA, J. & B.S.J. ISSERLIN, (eds.) (1981): **A Survey of Contemporary Dialectal Maltese, Volume One: Gozo**, Leeds, (with contributions by J. Aquiline, E. Fenech, B. S. J. Isserlin, P. J. Roach).
- BORG, A. (1977): "Reflexes of Pausal in Maltese Rural Dialects?", *Israel Oriental Studies* VII, pp. 211-225.
- CAMILLERI, A. & M. VANHOVE (1994): "A Phonetic and Phonological Description of the Maltese Dialect of Mgarr (Malta)", *Zeitschrift für arabische Linguistik* 28, pp. 87-110.
- GERAGHTY, P. A. (1983): **The History of the Fidjian Languages**, Oceanic Linguistics Special Publication 19, Honolulu, University of Hawai Press.
- JOHELSON, W. (1910): voir D. S. Worth (éd.).
- PRECA, A. (1904): **Malta Cananea ossia investigazioni filologico-etimologiche nel linguaggio maltese**, malte, Tip. del Malta.
- PUECH, G. (1979): **Les parlers maltais. Essais de phonologie polylectale**, thèse de doctorat d'État, Université de Lyon II.

- SCHABERT, P. (1976): **Laut und Formenlehre des Maltesischen anhand zwei Mundarten**, Erlangen, Palm & Enke, Erlangen Studien, Band 16.
- STUMME, H. (1904): **Maltesische Studien, Eine Sammlung prosaischer und poetischer Texte in maltesischer Sprache nebst Erläuterungen**, Leipzig, Hinrich's sche Buchhandlung, Leipziger semitistische Studien, I, 4, (réimprimé par Johnson reprint Corporation, New York, 1968).
- VASSALI, M. A., (1796): **Ktyb yl klym Malti 'mfyссер byl-latin u byt-talyân, Lexicon Melitense-Latino-Italum**, Prome, A. Fulgoni.
- WORTH, D. S. (1961): **Kamchadal texts collected by W. Jochelson, Mouton, S' Gravenhege**, (Textes itelmen avec traduction en anglais).

COMPTE RENDU

Jean-François SMITH
étudiant de 2^e cycle

Fernand Bentolila (éd.), **Systèmes verbaux**, Louvain-la-Neuve, Peeters, BCILL 98, 1998, 334 p.

L'objectif de ce collectif est de «donner des descriptions homogènes de différents systèmes verbaux» (p. 5), ainsi que l'indique Fernand Bentolila, l'initiateur du projet, dans son introduction (pp. 5-37). Homogène signifie que l'ensemble de ces descriptions reposent sur les mêmes principes théoriques, la seconde visée de l'ouvrage étant de contribuer à la typologie et à la comparaison des langues.

Quinze langues sont à l'étude: le montagnais, langue algonquienne d'Amérique du Nord (contribution de Pierre Martin, pp. 39-54); le p^hurhépecha ou tarasque, langue parlée dans le centre-ouest du Mexique, sans parenté linguistique connue (Claudine Chamoreau, pp. 55-69); le portugais (Jorge Morais Barbosa, pp. 71-86); le grec (Christos Clairis, pp. 87-95); le konkani, langue indo-aryenne en usage dans l'état de Goa, au sud de Bombay, et dans les états voisins (J. M. Gruere et M. L. Sardessai, pp. 97-110); le hindi, langue indo-aryenne majeure de l'Inde (Neeta Jain-Duhaut, pp. 111-142); le créole réunionnais (Gillette Staudacher-Valliamée, pp. 143-152); l'arabe littéral moderne¹ (Abdelhamid Ibn El Farouk, pp. 153-164); l'amharique, langue officielle de l'Éthiopie, appartenant à la famille chamito-sémitique (Fernand Bentolila et Frew Shimelis, pp. 165-175); le kàsîm (aussi orthographié *kasem*), langue voltaïque du sous-groupe gurunsi occidental, parlée au Burkina Faso et au Nord du Ghana (Emilio Bonvini, pp. 177-196); l'òtètèlà, langue bantu du Congo,

1. Par «arabe littéral moderne», l'auteur entend «l'ensemble du corpus écrit datant du XX^e siècle».

ou Zaïre (Michel Wetshemongo Kamomba, pp. 197-212); le malgache, plus spécifiquement le merina qui est la langue officielle de l'île de Madagascar (Jean-Michel Builles, pp. 213-251); l'ingouche, langue caucasique septentrionale (Françoise Guérin, pp. 253-272); le coréen (Choi Jaeho, pp. 273-285); enfin, le wallisien, langue polynésienne de la petite île de Wallis, au milieu de l'océan Pacifique (Ba Duong Nguyen, pp. 307-326).

Le cadre théorique unique sur lequel se fondent ces descriptions est celui de la linguistique fonctionnelle, élaborée d'abord par André Martinet. Selon ses principes fondamentaux, les unités significatives minimales d'une langue, que les linguistes nomment tantôt monèmes, tantôt morphèmes, doivent être dégagées par le procédé de la commutation. On regroupe ensuite ces unités dans des classes d'après deux critères: d'une part, tous les monèmes d'une même classe partagent les mêmes compatibilités², d'autre part, tous s'excluent mutuellement en un même point de la chaîne³.

Les quinze contributions ont donc mis à profit ces outils méthodologiques pour dégager l'essentiel du système verbal des langues à l'étude. Il faut entendre par système verbal l'ensemble des classes de déterminants grammaticaux du verbe.

L'introduction détaillée de Bentolila présente très clairement les problèmes qui se posent au descripteur. Tout d'abord, la notion de verbe ne va pas de soi. On sait que, pour le fonctionnaliste, le verbe n'a en principe rien de transcendant. La

-
2. C'est-à-dire les mêmes options de combinaison avec d'autres classes. L'exemple qui suit s'inspire de celui de Bentolila (p. 7, note 4). En français, tous les éléments de la classe des noms peuvent entrer en relation avec un élément de la classe des articles (*le, un*). Ainsi, pour le nom *lapin*, on obtient *le lapin* et *un lapin*. Par définition, tous les autres noms ont aussi cette possibilité. Ainsi *chat* (*le chat, un chat*), *tableau* (*le tableau, un tableau*), *maison* (*la maison, une maison*), etc.
 3. C'est-à-dire que « l'emploi d'une de ces unités [d'une même classe] rend impossible l'emploi concomitant de l'autre » (p. 7, note 5). Par exemple (voir *ibid.*), que les articles *le* et *un* appartiennent à la même classe implique que **le un lapin* et **un le lapin* sont impossibles en français, ce qui est bien le cas.

définition d'une telle classe dans une langue donnée obéit donc aux critères de compatibilité et d'exclusion mutuelle appliqués dans le cadre de cette langue. Ainsi la notion de verbe, qui est définie par Martinet comme toute unité qui ne peut être employée que comme un prédicat (1985: § 5.20; 1973: § 4.43), s'avère inapplicable dans plusieurs langues puisque cette mono-fonctionnalité n'y existe pas et qu'elle ne saurait donc définir la classe en question. C'est pourquoi, dans la description de Martin, le verbe montagnais est un monème entièrement défini par ses propriétés combinatoires (p. 39). Builles définit le verbe malgache comme la seule unité déterminable par la modalité du passé (p. 219). En wallisien, Nguyen remarque qu'une opposition entre le verbe et le nom est impossible hors contexte. Cependant, il n'y a aucun contexte propre aux verbes qui permettrait de les identifier (p. 308). C'est pourquoi le seul recours est d'opposer des prédicats nominaux et non-nominaux. Ainsi l'emploi du présentatif (par exemple *ko'eni* «voici») dans un syntagme indique que le prédicat est nominal. Par contre, l'usage des modalités de temps, d'aspect et de mode ne donne aucun indice quant à la nature du prédicat. Il peut s'agir aussi bien d'adverbes, de temporels, de numéraux ou d'autres classes, dont ces «verbes» que l'auteur arrive difficilement à caractériser.

Bentolila propose une série de distinctions importantes que le descripteur doit toujours garder en mémoire. Il oppose les notions de déterminant grammatical du verbe, de marqueur d'opérations énonciatives, de subordonnant et d'affixe de dérivation, ce qu'il reprendra avec Frew Shimelis dans le chapitre portant sur l'amharique. Il rappelle la nécessité de ne pas confondre unité et variante d'unité, comme le statut de l'auxiliaire et la hiérarchisation des déterminants grammaticaux du verbe. Bref, il résume les grandes lignes de l'analyse fonctionnelle, en soulignant ses forces et ses faiblesses, si bien que le lecteur non spécialiste se sent moins démuné pour entamer la lecture de la première étude.

Chacune des quinze contributions partage un même souci de rigueur. Les unités en cause sont toutes clairement identifiées, exemplifiées et classées. Une grande qualité de l'ouvrage est cette cohérence interne, au plan du cadre théorique choisi aussi bien qu'à celui de la structuration des chapitres, qui est d'ailleurs très simple: courte présentation de la langue et de la

population qui la parle, définition du verbe dans cette langue, énumération des différentes classes de déterminants du verbe avec exemples à l'appui et, enfin, brève conclusion. Un tableau résumant l'ensemble de l'analyse est présenté au début ou à la fin du chapitre. Chacune des sections est numérotée, et dans le cas du hindi, de l'amharique, de l'òtètèlà et du malgache, les auteurs fournissent un plan détaillé de leur exposé.

Bentolila a visé à produire un ouvrage homogène à plus d'un niveau, résolution fort louable dans le cas d'un collectif de ce genre. Toutefois, la présentation des données n'est pas toujours la même d'une contribution à l'autre. Presque tous les auteurs utilisent l'API, ou un autre système de notation phonétique ou orthographique qu'ils prennent soin d'expliquer⁴. Mais la variation des notations qui en résulte rend la lecture un peu déroutante. Dans le cas du grec par exemple, Clairis n'utilise une transcription phonétique à côté de l'alphabet grec que dans les analyses linguistiques par segmentation et dans le tableau récapitulatif. Les formes mentionnées dans le texte, peu nombreuses, il faut l'admettre, apparaissent toutes en alphabet grec. Elles restent donc difficiles à lire pour le non helléniste, qui doit faire le travail d'association entre l'alphabet grec et l'API à l'aide des données accessibles dans les analyses. Dans le cas du portugais, on utilise systématiquement l'orthographe latine conventionnelle. Qui ne connaît cette langue pourrait donc en faire une lecture erronée.

Systèmes verbaux n'est pas un ouvrage de description phonétique ou phonologique. C'est justement la raison pour laquelle *tous* les exemples devraient au moins être accompagnés d'une transcription phonétique dans un même système avec un seul

-
4. Peu systématique, la présentation de la graphie du konkani (p. 99) nous semble comporter certaines lacunes. En effet, si la graphie *dh* a pour corrélat phonétique «d soufflé» (aspiré?), pourquoi marque-t-on «gh soufflé» comme équivalent à *gh*, et non pas «g soufflé»? Puisque *d'd* est «d géminé», *m'm* serait mieux décrit par «m géminé» plutôt que par «mm». On donne aussi «tt géminé» pour *t't*. Enfin, «ã nasalisé» nous paraît être une étiquette redondante qu'on aurait pu simplifier.

tableau de référence en fin d'ouvrage. Ainsi, les différentes descriptions se verraient allégées de ce développement, et le lecteur n'aurait plus à se préoccuper de l'aspect formel des unités en cause; il doit d'ailleurs s'y réhabituer à chaque chapitre, ce qui peut parfois détourner de l'essentiel une bonne part de son attention.

Malgré cet inconvénient, **Systèmes verbaux** est un ouvrage d'une qualité et d'un apport certain. La typologie des langues a tout à gagner des quinze études rassemblées par Bentolila, et d'autant plus qu'une majorité des langues étudiées n'est pas de la grande famille indo-européenne. Cet «exotisme» a tout pour satisfaire le linguiste curieux. D'ailleurs, les analyses présentées font preuve de souplesse, certains auteurs allant jusqu'à proposer deux analyses pour un même phénomène. Dans certains cas, on a droit à un mini-débat opposant deux auteurs (c'est le cas du coréen, par exemple). Ce livre, loin de présenter une dogmatique de trois cents pages sans aucune nuance, offre au contraire un véritable exercice de réflexion au lecteur. On confronte directement une théorie descriptive aux faits linguistiques en proposant diverses solutions aux problèmes qui surgissent. Ce qui confère à l'ouvrage un côté dialectique, et même didactique, que l'index des notions théoriques à la toute fin alimente également (pp. 327-331). Bref, les objectifs de départ sont largement atteints et même dépassés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MARTINET, A. (1973): **Éléments de linguistique générale**, Paris, Armand Colin, 221 p.

----- (1985): **Syntaxe générale**, Paris, Armand Colin, 266 p.

ABSTRACTS

**GIVING INSTRUCTIONS IN ORAL DISCOURSE.
THE INFLUENCE OF CONTENT ON
THE MANAGEMENT OF INTERACTION**

Annie BERGERON

The objective of this study, which concerns oral instructions given in a spontaneous interaction situation, is to account for the management of two contradictory aims, – being clear and efficient without undermining the image of the person receiving the instructions. The instructions can be placed in two thematic categories: those relating to the act of recording (e.g., the type of conversation to record) and those related to the use of equipment. Our hypothesis is that the different level of threat associated with each type of instruction influences the choice of formulation used. The confirmation of this hypothesis would allow us to conclude that the management of aims relating to clarity and politeness differs according to the type of instruction given.

**L'ANALYSE EN JOURNALISME:
L'EXEMPLE DE LA CHRONIQUE
«PERSPECTIVES» DU DEVOIR**

Gilles GAUTHIER

The article proposes a new categorisation of analytic journalistic procedures, distinguishing the formal procedures from informal procedures. It then analyses these different analytic procedures by finding their principal linguistic or enunciative indicators. Finally, it realises the usage frequency of the analytic procedures in a chronical corpus "Perspective" in LE DEVOIR. In conclusion, a

few characteristics of the Quebec journalistic analysis in comparison to the French press are brought up.

TRAITEMENT SYLLABIQUE ET PRÉDICTIONS DANS UN CAS D'APHASIE PROGRESSIVE PRIMAIRE

Carole PARADIS
Isabelle MCCLISH
Joël MACOIR
Renée BÉLAND

This article replicates the study conducted by Béland and Paradis (1997), but with a second patient. These authors showed that syllabic paraphasias produced by a brain-damaged patient suffering from primary progressive aphasia (PPA) are phonologically principled. Syllabic paraphasias consist of the insertion or deletion of one or more phonemes, thus modifying syllabic structure. In this article, we present the results of a second study showing that another PPA patient met identical difficulties in processing marked syllabic structures. We also demonstrate that, to a great extent, identical strategies are adopted to repair syllabic structures rendered too complex for the aphasic's grammar, namely that insertion is favored over deletion in the early stages of the degenerative disease but deletion is favored in the later stages.

LA VARIABILITE MORPHOLOGIQUE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Philippe PRÉVOST

This articles examines morphological variability in spontaneous production data from two anglophone children learning French as a second language (L2). Although both children produce deviant morphology, it is suggested that the functional categories

underlying inflectional morphology and verb-movement are not impaired, and are an integral part of the grammars developed by the learners. The results of the study are similar to those reported by Prévost & White (2000) concerning the acquisition of L2 French by adult learners.